

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
HAUTE AUTORITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA HAUTE AUTORITÉ

ÉTABLI À L'OCCASION DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE
L'ASSEMBLÉE COMMUNE

Luxembourg - Novembre 1955

I N T R O D U C T I O N

1.- L'Assemblée de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier se réunit en session extraordinaire le 22 novembre 1955, ainsi que l'avait suggéré le nouveau Président de la Haute Autorité au cours de la session ordinaire de mai-juin 1955.

Sans anticiper sur le Rapport général annuel, qui sera présenté à l'Assemblée en avril 1956 et discuté par elle au mois de mai, le présent rapport d'activité fait le point de la situation du marché commun à la fin de l'automne 1955 et des principales actions de la Haute Autorité depuis la dernière session.

2.- La période dite de transition, qui constitue la première phase de fonctionnement du marché commun, au cours de laquelle doit se faire "l'adaptation progressive des productions aux conditions nouvelles qui leur sont faites", est maintenant entrée dans sa seconde moitié. Les progrès accomplis doivent être exactement mesurés, comme doivent être reconnus ceux qui restent encore à accomplir.

Au cours de l'année 1955, le marché commun a subi l'épreuve d'un essor conjoncturel sans précédent. Il faut examiner comment il l'a supporté, quels problèmes d'approvisionnement sont actuellement posés, quels mouvements de prix ont été enregistrés, quelles interventions ont été rendues nécessaires, en essayant de montrer, par comparaison avec le passé, les effets que l'établissement d'un marché élargi et réglé commence aujourd'hui à manifester.

Mais le rôle de la Haute Autorité n'est pas seulement d'établir le marché commun et de veiller à son fonctionnement en toute phase de la conjoncture. Il est aussi de prendre une vue d'ensemble à long terme sur l'expansion économique, le développement de l'emploi, le relèvement du niveau de vie, et d'apporter sa contribution au progrès, en harmonie avec l'économie générale des Etats membres, à la lumière des objectifs économiques et sociaux qui lui ont été assignés.

Les premiers objectifs généraux de modernisation, d'orientation à long terme des fabrications et d'expansion des capacités de production ont été définis et publiés. Le premier emprunt de 100 millions de dollars, pour le financement d'investissements industriels, a été suivi d'emprunts pour le financement de maisons ouvrières. Des règles concernant la déclaration préalable des investissements ont été mises en application. Les différentes actions concernant plus particulièrement les conditions de vie et de travail dans les industries de la Communauté ont été poursuivies.

3.- Les trois chapitres ci-dessous montreront successivement:

1^o. - L'évolution du marché commun (no 4 à 70)

Par. 1er - L'évolution de la demande:

- acier (no 8),
- charbon (no 10 et 11),
- minerai de fer (no 12),
- ferraille (no 13).

Par. 2. - L'évolution de la production:

- acier (no 15 à 21),
- charbon (no 22 et 23),
- minerai de fer (no 24),
- ferraille (no 25).

Par. 3. - Le fonctionnement du marché commun:

- échanges (no 28 à 39),
- prix (no 40 à 47),
- conditions de concurrence (no 48 à 52),

Par. 4. - Le marché commun et les pays tiers:

- produits sidérurgiques (no 54 à 60),
- charbon (no 61 à 67),
- minerai de fer (no 68 à 69),
- ferraille (no 70).

2^o. - L'expansion dans le marché commun (no 71 à 81).

Par. 1er - Les objectifs généraux (no 72 à 75).

Par. 2. - La communication préalable des programmes d'investissement (no 76).

Par. 3. - L'encouragement à la recherche technique (no 77 à 79).

Par. 4. - La coopération avec les gouvernements (no 80 et 81).

3^o. - L'amélioration des conditions de vie et de travail (no 82 à 98).

Par. 1er - La réadaptation des travailleurs (no 83 à 88).

Par. 2. - La libre circulation des travailleurs (no 89).

Par. 3. - Les salaires et conditions de travail (no 90 à 94).

Par. 4. - La construction de logements (no 95 et 96).

Par. 5. - Les recherches médico-sociales (no 97 et 98).

CHAPITRE PREMIER

L'EVOLUTION DU MARCHE COMMUN

4.- Le marché commun est entré, en 1955, dans la troisième année de son fonctionnement. Etabli au printemps 1953, il a subi dans son évolution l'influence de trois phases différentes de la conjoncture économique générale: récession, puis vive reprise d'activité et enfin stabilisation à un niveau élevé.

5.- L'année 1953 et le début de 1954 ont été caractérisés, dans les pays de la Communauté comme dans la plupart des pays du monde occidental, par une récession plus ou moins prononcée de l'activité économique. L'indice de la production industrielle pour l'ensemble des pays de la Communauté (1950 = 100) est descendu de 130 en novembre 1952 à 121 au premier trimestre de 1953.

Les industries du charbon et de l'acier, en raison de leur importance commune dans l'activité économique générale et de leur sensibilité respective aux fluctuations conjoncturelles, se sont évidemment ressenties de cette évolution.

Les enregistrements mensuels de commandes nouvelles dans l'industrie sidérurgique baissèrent considérablement, de telle sorte que les commandes en carnet passèrent de plus de 12 millions de tonnes à la fin de 1952 à moins de 6 millions de tonnes à la fin de 1953. La production mensuelle d'acier brut tomba de 3,7 millions de tonnes par mois au dernier trimestre de 1952 à 3,3 millions de tonnes par mois pour la période correspondante de 1953.

En raison de l'inélasticité de la production qui caractérise l'industrie du charbon, l'extraction de houille ne fléchit que très légèrement, tombant à 237 millions de tonnes en 1953, contre 239 en 1952. A la suite de la diminution de la demande, les stocks sur le carreau des mines augmentèrent, malgré l'introduction de journées chômées dans la plupart des bassins de la Communauté.

On sait cependant que, même dans cette situation conjoncturelle peu favorable, le marché commun avait commencé à produire ses premiers effets. Ainsi, sur le marché de l'acier, la mévente poussait les producteurs à prospecter les possibilités d'écoulement qu'offraient les régions de la Communauté où la demande restait relativement vive, notamment en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie, pays qui avaient été moins touchés par la tendance générale à la récession. L'augmentation des échanges de produits sidérurgiques montre que ces efforts ont été couronnés de succès, du fait que les producteurs ne se heurtaient plus aux obstacles par lesquels, dans le passé, en pareille conjoncture, les différents pays entendaient protéger leur propre marché national. Il ne fait pas de doute que cette intensification des échanges a freiné la récession qui, par le processus cumulatif bien connu, aurait pu dégénérer en une véritable crise.

Sur le marché du charbon, malgré la diminution générale de la demande, les échanges entre les pays de la Communauté se sont développés immédiatement après l'établissement du marché commun, du fait de la disparition des obstacles les plus importants à la circulation de ces produits et de la création de mécanismes d'aide mutuelle. Ainsi l'accroissement des stocks dans les bassins où la demande était particulièrement faible a-t-il pu être ralenti (1).

(1) Voir le Deuxième Rapport général de la Haute Autorité, avril 1954

6.- A partir du deuxième trimestre de 1954, on observe, dans tous les pays de la Communauté, une amélioration générale de la situation conjoncturelle, le facteur d'impulsion de cette reprise étant l'évolution favorable de l'activité du bâtiment, des industries productrices de biens d'investissement et de l'industrie automobile. L'indice de la production industrielle remonte à 141 en mai 1954 pour atteindre 152 à la fin de l'année.

Cette reprise de l'activité économique dans les pays de la Communauté a coïncidé avec une récession aux Etats-Unis d'Amérique. Le fait mérite d'être souligné, eu égard aux répercussions violentes que, dans le passé, les dépressions de l'économie américaine avaient sur l'économie des pays d'Europe.

Sur le marché de l'acier, la demande augmenta rapidement. Les enregistrements de commandes nouvelles s'accrurent d'abord en Allemagne et en Italie, où la récession avait été relativement faible. L'augmentation y porta essentiellement sur la demande intérieure. Mais le mouvement se généralisa progressivement et les autres pays de la Communauté ne virent pas seulement s'accroître leur demande intérieure et celle des pays tiers, mais également, et à un rythme croissant, la demande d'autres pays de la Communauté. La France et la Sarre, la Belgique et les Pays-Bas enregistrèrent des commandes accrues, notamment en provenance de la République fédérale d'Allemagne. Les enregistrements de commandes nouvelles dépassant les livraisons des usines, les commandes en carnet passèrent de 5,6 millions de tonnes à la fin du premier trimestre de 1954 à près de 12 millions de tonnes à la fin de l'année. La reprise de la production suivit celle de la demande, avec un certain décalage dans le temps. Au dernier trimestre de l'année 1954, la production sidérurgique dépassa 4 millions de tonnes par mois, s'élevant nettement au-dessus du niveau record du dernier trimestre de 1952 (3,7 millions de tonnes par mois).

La reprise de l'activité économique générale et, en particulier, l'évolution dans le secteur sidérurgique ont exercé une forte influence sur la demande de charbon. En même temps que la production augmentait, les stocks sur le carreau des mines commencèrent à fléchir à partir du mois de septembre 1954. Jusqu'à la fin de l'année, ils diminuèrent de 2,5 millions de tonnes.

Comme il a été dit, les forces d'impulsion qui étaient à l'origine de cette reprise conjoncturelle se situèrent en dehors des industries mises en marché commun. Mais il semble bien que l'élimination des principaux obstacles à la circulation des produits à l'intérieur du marché commun ait contribué à accélérer la généralisation de la reprise, d'abord pour l'acier, puis aussi pour le charbon. En effet, les échanges qui s'étaient déjà développés considérablement pendant la récession de 1953 ont continué à s'accroître tout au long de l'année 1954. C'est que le marché commun a permis aux utilisateurs de passer leurs commandes à des producteurs situés dans des régions où, en raison d'une capacité de production sidérurgique inutilisée ou de stocks de charbon disponibles, l'offre était encore relativement élastique.

Du point de vue quantitatif, le marché commun a donc été, dans deux phases différentes de la conjoncture, un facteur qui a joué dans le sens d'un meilleur équilibre global des ressources et des besoins, d'une meilleure harmonisation conjoncturelle.

L'action du même facteur se retrouve dans le domaine des prix. Pour la première fois depuis des dizaines d'années, une si forte expansion de la sidérurgie se développait dans un régime de prix excluant des interventions directes des pouvoirs publics. Or, l'interpénétration et la transparence croissante des marchés, qui ont été le résultat de l'application des règles relatives à la publicité des prix et conditions de vente, ainsi que de l'interdiction des discriminations entre producteurs ou utilisateurs, ont eu pour effet que le niveau des prix s'est peu modifié en 1954. Dans le passé, on assistait, en pareille conjoncture, à une véritable flambée des prix sur le marché de l'acier. La dernière expérience de cet ordre est toute proche: elle ne remonte qu'au "boom" de Corée en 1951/1952; certains consommateurs, qui font aujourd'hui partie de la Communauté, avaient vu les prix de l'acier plus que doubler en l'espace de douze mois. Le fait que le volume des commandes nouvelles s'est, vers la fin de 1954, gonflé exagérément, s'explique d'ailleurs par le réflexe traditionnel des utilisateurs qui, comme autrefois, s'attendaient à une hausse importante des prix et passaient des commandes de couverture sans rapport avec leurs

besoins réels.

Sur le marché du charbon également les prix sont restés assez stables. On sait que la Haute Autorité avait fixé, au début de la campagne charbonnière 1954/1955, des prix maxima pour les deux bassins les plus importants de la Communauté.

En résumant l'expérience des deux premières années de fonctionnement du marché commun, on pouvait donc constater que l'on retrouvait assez exactement, tout au moins en ce qui concerne l'évolution à court terme, les effets qui étaient attendus de l'élargissement du marché et de l'application de règles de concurrence.

Quant aux effets à long terme, qui doivent consister essentiellement en une amélioration de la productivité et de la répartition des produits, ils commencent à se dessiner, ainsi qu'on va le voir dans l'analyse de l'évolution du marché commun pendant l'année 1955. Mais les effets à long terme de l'établissement d'un grand marché ne peuvent, par définition, se manifester pleinement que dans un délai qui couvre plus de deux ou trois ans; d'autant plus que, pendant les quarante ou cinquante dernières années, les industries qui font maintenant partie du marché commun ont généralement vécu sous un régime de protection dont les conséquences néfastes ne peuvent pas être éliminées au cours d'une période qui représente moins du dixième du temps qu'il a fallu pour éveiller le souci de les voir disparaître. En second lieu, il faut toujours avoir présent à l'esprit le fait que le marché commun ne représente qu'une intégration économique partielle. Une grande partie du circuit économique, qui s'étend du producteur de charbon ou d'acier au consommateur de produits industriels, échappe donc aux règles du marché commun et reste soumise à l'orientation des différentes politiques économiques nationales. Il est donc possible que des avantages acquis dans le marché commun se perdent actuellement dans le milieu de transmission des marchés nationaux.

7.- L'évolution économique générale pendant l'année 1955 est restée caractérisée par une très forte expansion, soutenue par les forces d'impulsion qui ont été à l'origine de la reprise, au printemps 1954: activité dans le bâtiment, dans l'industrie des biens d'investissement et l'automobile, ainsi que développement des exportations de biens industriels.

L'indice de la production industrielle de l'ensemble des pays de la Communauté pour les neuf premiers mois de 1955 s'établit, en moyenne, à 151 contre 135 pour la période correspondante de 1954, soit une augmentation de 12 %.

Toutefois, le marché commun de l'acier est entré, au début de 1955, dans une nouvelle phase d'évolution, qui peut être caractérisée par la stabilisation de la conjoncture à un niveau élevé. Par contre, la tension s'est maintenue sur le marché du charbon.

Dans l'analyse de l'évolution du marché commun au cours de l'année 1955, on examinera successivement l'évolution de la demande, celle de la production, le fonctionnement du marché commun et enfin l'évolution des relations entre le marché commun et les marchés extérieurs.

Par. 1er - L'EVOLUTION DE LA DEMANDE

8.- La demande sur le marché de l'acier.- La sidérurgie de la Communauté abordait l'année 1955 avec un carnet de commandes approchant 12 millions de tonnes. En décembre 1954, les enregistrements de commandes nouvelles avaient atteint plus de 4 millions de tonnes, alors que les livraisons restaient au-dessous de 3 millions.

Dès le début de l'année 1955, on assiste à un fléchissement considérable du volume des commandes nouvelles: il tombe à 3,5 millions en janvier et à 3,4 millions en février et mars. A partir du deuxième trimestre apparaît une tendance à la stabilisation: jusqu'en septembre, les enregistrements ne fluctuent plus que légèrement, entre 3,1 et 3,2 millions de tonnes. Une nouvelle augmentation est cependant intervenue en octobre: avec 3,5 millions de tonnes, le niveau de ce mois correspond à celui du premier trimestre de 1955.

En même temps, les livraisons continuent à s'accroître jusqu'à la fin du premier trimestre. Elles diminuent en avril et se stabilisent ensuite, sauf une pointe en juin, aux environs de 3 millions de tonnes. Le volume des commandes en carnet s'accroît, en conséquence, plus lentement et atteint 13,4 millions de tonnes en septembre.

Le fléchissement, suivi de stabilisation, du niveau des commandes nouvelles ne devait cependant pas être interprété comme l'expression d'une diminution des besoins réels. Il s'agissait plutôt d'une stabilisation de la conjoncture à un niveau élevé, stabilisation qui était due à deux facteurs principaux.

En premier lieu, devant l'accroissement rapide des carnets et l'allongement des délais de livraisons qui en résultait, des producteurs ont refusé de nouvelles commandes et se sont mis "hors marché", afin de ne pas dépasser des délais de livraisons raisonnables.

D'autre part, il semble qu'après la hausse modérée des prix au début de 1955, la tendance des utilisateurs à passer des commandes de couverture, qui provoquaient jusqu'alors un gonflement artificiel de la demande, ait fait place à une demande qui exprime plus fidèlement l'état des besoins réels.

L'augmentation des commandes en octobre 1955 semble s'expliquer par l'évolution saisonnière et probablement aussi par la tendance des prix de l'acier sur les marchés mondiaux.

Une comparaison du niveau moyen des commandes nouvelles pour les dix premiers mois de 1955 et du niveau atteint pendant la même période de 1954 montre une augmentation de 11,4 %, taux qui correspond approximativement à celui de l'accroissement de la production industrielle (+ 12 %).

En ce qui concerne l'origine des commandes nouvelles, on constate une évolution à peu près parallèle des commandes émanant des marchés intérieurs et des commandes enregistrées, dans chaque pays, en provenance d'un autre pays de la Communauté: diminution au cours du premier trimestre, suivie d'une stabilisation pendant le deuxième et le troisième trimestres; nouvelle augmentation au début du quatrième trimestre.

Les commandes en provenance des pays tiers, après avoir atteint leur niveau le plus bas au mois d'avril, ont recommencé à augmenter en mai et juin, puis ont plafonné de juillet à septembre, pour augmenter de nouveau en octobre.

L'évolution des enregistrements de nouvelles commandes est résumée dans le tableau suivant:

PROVENANCE DES COMMANDES NOUVELLES DE PRODUITS LAMINES (1)

(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

	Marchés intérieurs	Autres pays de la Communauté	Pays tiers	Total
<u>1954</u>				
4ème trimestre	2 545	526	749	<u>3 820</u>
<u>1955</u>				
1er trimestre	2 384	434	635	<u>3 453</u>
2ème trimestre	2 229	416	539	<u>3 184</u>
3ème trimestre	2 165	425	577	<u>3 167</u>
octobre	2 392	436	644	<u>3 472</u>

Analysé par pays, l'évolution des commandes nouvelles ne présente pas de grandes différences quant à la tendance générale, si ce n'est aux Pays-Bas où les commandes diminuent régulièrement depuis le début de l'année. On constate tout au plus un certain décalage dans le temps.

EVOLUTION DES COMMANDES NOUVELLES PAR PAYS

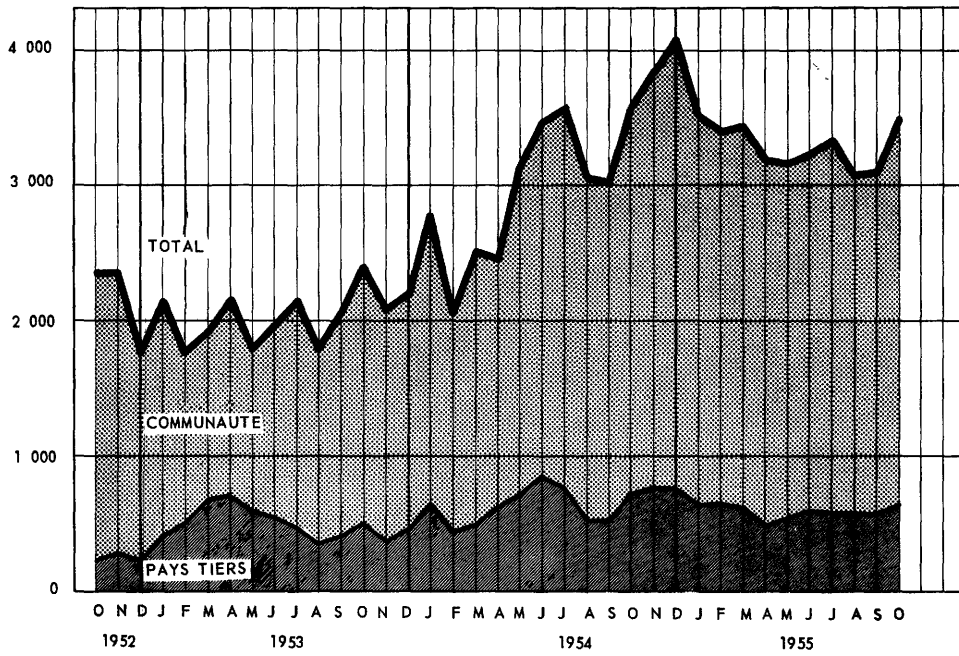
(en indice, base 100 = moyenne mensuelle du quatrième trimestre de 1954)

	1er trimestre 1955	2ème trimestre 1955	3ème trimestre 1955	octobre 1955
Allemagne (R.F.)	82	75	80	83
Belgique	97	93	89	101
France et Sarre	93	84	78	93
Italie	117	105	105	124
Luxembourg	93	92	91	90
Pays-Bas	86	78	75	68
<u>Communauté</u>	<u>90</u>	<u>83</u>	<u>83</u>	<u>91</u>

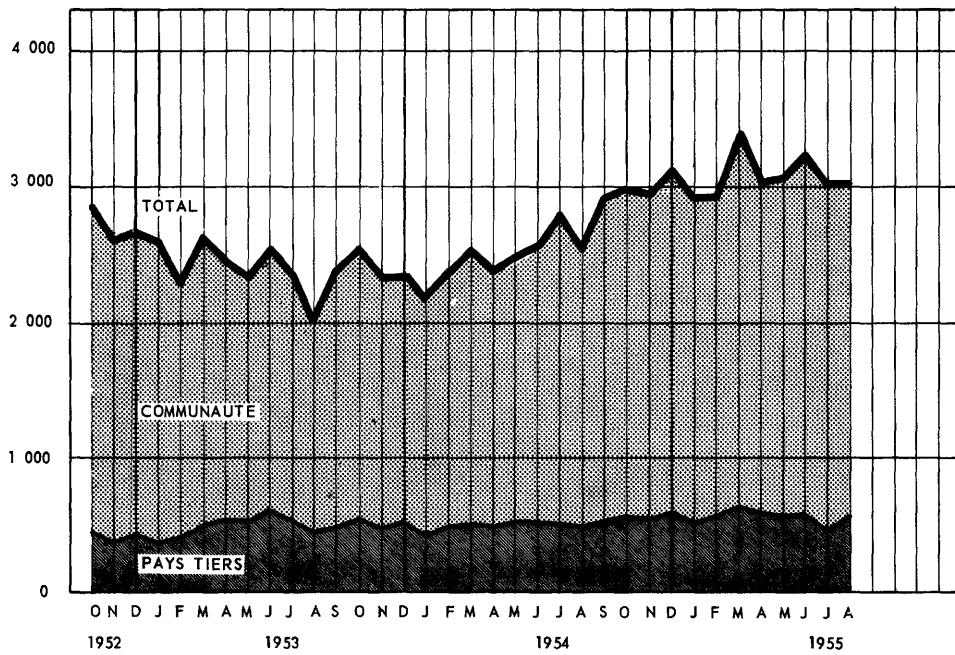
Le rapport entre les commandes émanant d'utilisateurs situés dans un autre pays de la Communauté que celui de l'usine productrice et l'ensemble des commandes passées par les utilisateurs du marché commun à des entreprises de la Communauté (taux d'interpénétration des marchés) a fléchi avec la diminution des commandes, entre le quatrième trimestre de 1954 et le premier trimestre de l'année en cours, de 17,1 % à 15,4 %. Avec la stabilisation du niveau des commandes, le taux d'interpénétration s'est relevé pour atteindre 15,7 au deuxième et 16,4 au troisième trimestre (16,7 % en août et septembre). L'augmentation des commandes en octobre a ramené le taux à 15,4 %.

(1) Non compris les aciers spéciaux.

COMMANDES NOUVELLES DE PRODUITS LAMINÉS



PRODUITS LAMINÉS EXPÉDIÉS PAR LES USINES SIDÉRURGIQUES



Les chiffres de 1952 et 1953 contiennent certains tonnages d'aciers spéciaux qui ont été éliminés à partir de 1954

9.- L'approvisionnement de la sidérurgie.- L'expansion générale de la production industrielle, notamment celle de l'industrie sidérurgique, ne pouvait pas rester sans influence sur l'évolution de la demande dans les autres secteurs du marché commun, ceux du charbon (houille et coke), du minerai et de la ferraille.

10.- Alors que, sur le marché de l'acier, la demande a fléchi après une forte pointe à la fin de 1954, pour se stabiliser à partir du deuxième trimestre de 1955, la tension s'est maintenue sur le marché du charbon depuis l'automne 1954.

On ne possède pas, pour le charbon, de statistiques analogues à celles des enregistrements de commandes nouvelles pour les produits sidérurgiques, permettant une vue directe sur l'évolution de la demande. Or, l'extraction de houille étant relativement inélastique à court terme, tout accroissement important de la demande se reflète nécessairement dans l'évolution des importations, ou dans le mouvement des stocks sur le carreau des mines, ou dans l'une et l'autre.

Les importations de houille qui, jusqu'au troisième trimestre de 1954, étaient restées à un niveau moyen légèrement supérieur à 1 million de tonnes par mois, se sont rapidement accrues et ont dépassé, au troisième trimestre de 1955, 2 millions de tonnes.

Quant à l'évolution des stocks de houille sur le carreau des mines, elle fait apparaître encore plus clairement le renversement de tendance qui s'est opéré depuis l'automne 1954 dans l'évolution de la demande. De 15 millions de tonnes à la fin du mois d'août, les stocks descendent à près de 9 millions de tonnes à la fin d'octobre 1955. Encore faut-il préciser qu'avec cette diminution absolue des stocks est allée de pair une augmentation relative de la part des bas produits, qui est passée de 50% à la fin d'août 1954 à plus de 70% à la fin d'octobre 1955, de sorte que la diminution des stocks de produits marchands a été encore plus rapide qu'il ne ressort du tableau ci-dessous. Les disponibilités en produits marchands ne s'élevaient plus actuellement qu'à moins de 3 millions de tonnes, ce qui représente seulement trois à quatre jours de production.

EVOLUTION DES STOCKS AU CARREAU DES MINES (1)

(en millions de tonnes)

	Allemagne (R.F.)	Belgique	France	Sarre	Pays-Bas	Communauté (2)
<u>1954</u>						
août	2 020	4 067	7 607	971	314	<u>14 988</u>
octobre	1 258	3 874	7 870	1 002	310	<u>14 323</u>
décembre	654	2 815	7 838	821	287	<u>12 426</u>
<u>1955</u>						
mars	760	1 467	8 377	634	290	<u>11 570</u>
août	566	860	7 643	418	306	<u>9 887</u>
octobre (3)	586	641	7 083	337	290	<u>9 023</u>

(1) Stocks à la fin des mois considérés.

(2) Y compris les stocks des mines italiennes de Sulcis.

(3) Au 23 octobre.

Une comparaison par pays montre que le renversement de l'évolution des stocks a commencé plus tard et a été assez lente en France. Ceci s'explique, d'une part, par le pourcentage très élevé de bas produits dans les stocks des bassins français, et d'autre part par le fait que la reprise de la demande a porté d'abord et principalement sur les charbons à coke dont la proportion, dans la production française, est relativement faible.

Les livraisons de houille aux cokeries sont passées de 6,2 millions de tonnes en avril 1954 à 7,3 millions en décembre et à 7,6 millions en juillet 1955 (dernier chiffre connu).

Il y a lieu, enfin, de mentionner l'influence que la crise charbonnière britannique a exercée, depuis le printemps de 1955, sur l'évolution de la demande à l'intérieur du marché commun. La Grande-Bretagne, en effet, pour maintenir ses exportations et faire face en même temps à une demande intérieure fortement accrue, s'est vue obligée, en présence d'une production en régression, d'importer des tonnages considérables. Pour couvrir ses besoins, elle s'est adressée tant à la Communauté qu'aux Etats-Unis, contribuant ainsi largement à la hausse des frets transatlantiques depuis le printemps 1955. Pour les acheteurs de charbon américain de la Communauté, il en est résulté un renchérissement auquel il faut ajouter une augmentation des prix F.O.B. C'est cette hausse des prix à l'importation qui est le facteur essentiel de la tension actuelle sur le marché du charbon.

11.- Les livraisons de coke à la sidérurgie qui, en avril-mai 1954, ne s'élevaient qu'à 2,5 millions de tonnes par mois, ont atteint 3,2 millions de tonnes à la fin de l'année et s'établissaient à 3,5 millions de tonnes à la fin du premier semestre de l'année en cours (dernier chiffre connu).

En même temps que la production augmentait considérablement, les stocks dans les cokeries diminuaient rapidement. Ceux-ci, qui avaient atteint, en avril 1954, un maximum avec 4,5 millions de tonnes, s'élevaient encore à la fin de l'année à 2,6 millions de tonnes. Fin août 1955, ils étaient devenus pratiquement inexistants (800 000 tonnes).

12.- Les besoins en minerai de fer sont essentiellement fonction de la production de fonte, la consommation dans les aciéries étant peu importante. Or, la production de fonte atteignait, en avril 1954, à peine 2,5 millions de tonnes. A la fin de l'année 1954, elle dépassait 3,1 millions, pour s'établir, au troisième trimestre de 1955, à 3,4 millions de tonnes par mois. La consommation de minerai de fer dans les hauts fourneaux a augmenté au même rythme, passant de 5,4 millions de tonnes en avril 1954 à 6,9 millions en décembre et environ 7,5 millions de tonnes par mois au troisième trimestre de 1955 (1).

L'accroissement de la demande de minerai se reflète également dans l'évolution des importations en provenance des pays tiers. Celles-ci passent d'un peu moins d'un million de tonnes par mois au deuxième trimestre à 1,2 million au dernier trimestre de 1954 et à 1,9 million au début du troisième trimestre de 1955.

En dehors des quantités supplémentaires provenant de l'importation et d'une production en pleine expansion, la demande absorbe une partie des stocks dans les mines de fer qui, de 6 millions de tonnes au début de 1955, tombent à 4,2 millions à la fin du troisième trimestre.

13.- La demande de ferraille devait suivre l'allure du développement de la production d'acier. Or, alors que l'augmentation de la demande au quatrième trimestre de 1954 reflétait encore en partie un accroissement des besoins de consommation courante, cela n'était plus le cas au premier trimestre de 1955. En effet, si la consommation totale de ferraille s'est accrue considérablement entre le troisième et le quatrième trimestre de 1954, elle a cessé d'augmenter à partir du premier

(1) Y compris les quantités de minerai enfournées sous forme d'agglomérés.

trimestre de 1955 pour plafonner à 2 millions de tonnes par mois. La raison de la pression croissante de la demande au début de l'année 1955 doit donc être cherchée ailleurs. Il semble que deux facteurs principaux puissent être retenus.

On constate d'abord que le niveau des stocks dans les usines était tombé à un niveau dangereusement bas. Les besoins croissants n'avaient pu être couverts qu'en puisant dans les stocks de ferraille, de sorte que la sidérurgie abordait l'hiver 1954/1955 avec des stocks représentant, en moyenne, moins de deux mois de consommation de ferraille achetée. L'augmentation de la demande au début de l'année en cours était donc, en partie, l'expression du souci d'élever le niveau des stocks.

L'action de ce facteur a été renforcée par des éléments spéculatifs. Les consommateurs appréhendaient, à cette époque, des difficultés d'approvisionnement pour les mois à venir. Ils craignaient notamment une diminution des importations en provenance des Etats-Unis, qui sont le principal fournisseur de la Communauté.

Comme pour la demande de produits sidérurgiques, une certaine tendance à la détente s'est manifestée à partir du mois d'avril. Les craintes d'une restriction éventuelle des exportations américaines s'étaient avérées non fondées et les prix commençaient à baisser. Mais le fait que l'activité sidérurgique n'ait pas marqué de recul saisonnier important en juillet et en août, et que le Gouvernement des Etats-Unis ait été sollicité par des utilisateurs américains d'imposer des restrictions aux exportations de ferraille, a réveillé les appréhensions des consommateurs, malgré une situation de stocks favorable dans l'ensemble: 2,7 millions de tonnes actuellement contre 1,6 million à la fin du deuxième trimestre de 1954, soit en moyenne trois mois de consommation en ferraille achetée.

On observe cependant une certaine détente en octobre, sauf en Italie où les prix montrent une tendance à l'augmentation.

14.- En résumant cette analyse de l'évolution de la demande sur le marché commun, on constate donc qu'elle s'est stabilisée sur le marché de l'acier et sur le marché de la ferraille. Cette stabilisation ne doit toutefois pas être interprétée comme une diminution des besoins réels, mais comme l'expression d'une vue plus réaliste quant à leur évolution future et d'une confiance plus grande dans un approvisionnement régulier.

La demande est par contre en augmentation sur le marché du charbon et sur celui du minerai de fer.

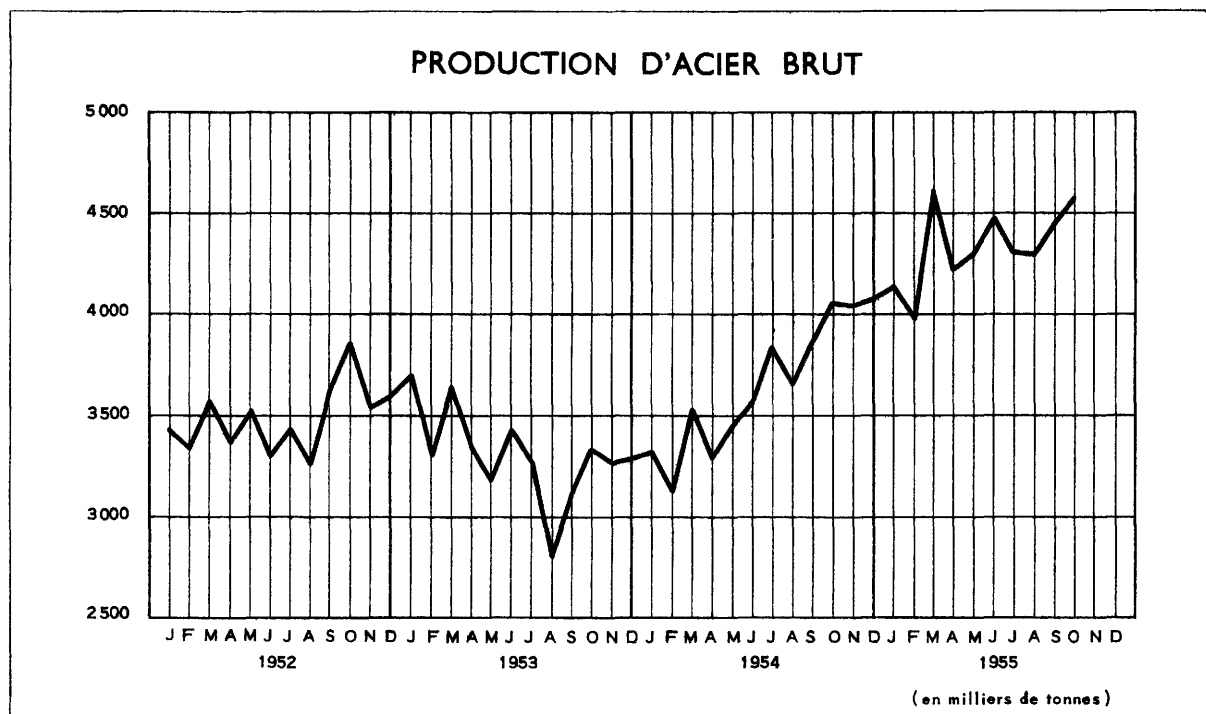
Quelle a été la réaction de la production devant cette évolution de la demande ?

Par. 2 - L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION

15.- Acier.- La production sidérurgique de la Communauté a été caractérisée, en général, par une très grande élasticité par rapport à l'évolution de la demande.

On a déjà constaté que la production de fonte s'est accrue rapidement depuis la reprise de l'activité sidérurgique au printemps de 1954 (1). Jusqu'au troisième trimestre de 1955, elle a augmenté au total de 33,5 %. En 1955, comme en 1954, la progression n'a pas été interrompue par un fléchissement saisonnier au cours des mois d'été, mais le rythme de l'accroissement s'est ralenti: 24 % entre le premier et le quatrième trimestre de 1954; 11,2 % depuis cette dernière période jusqu'au troisième trimestre de 1955. En septembre 1955, la production de fonte atteignait 3,4 millions de tonnes, et en octobre 3,6 millions.

L'évolution de la production d'acier brut a suivi à peu près le même rythme. Elle s'est accrue de 22 % du premier au dernier trimestre de 1954 (de 3,3 à 4 millions de tonnes par mois) et de 7 % entre la fin de 1954 et le troisième trimestre de 1955 (4,3 millions). Le recul saisonnier pendant les mois d'été a été très faible. Au total, les usines sidérurgiques de la Communauté ont produit, pendant les premiers six mois de 1955, 43,4 millions de tonnes d'acier brut contre 35,7 millions pendant la période correspondante de 1954, soit une augmentation de 22 %.

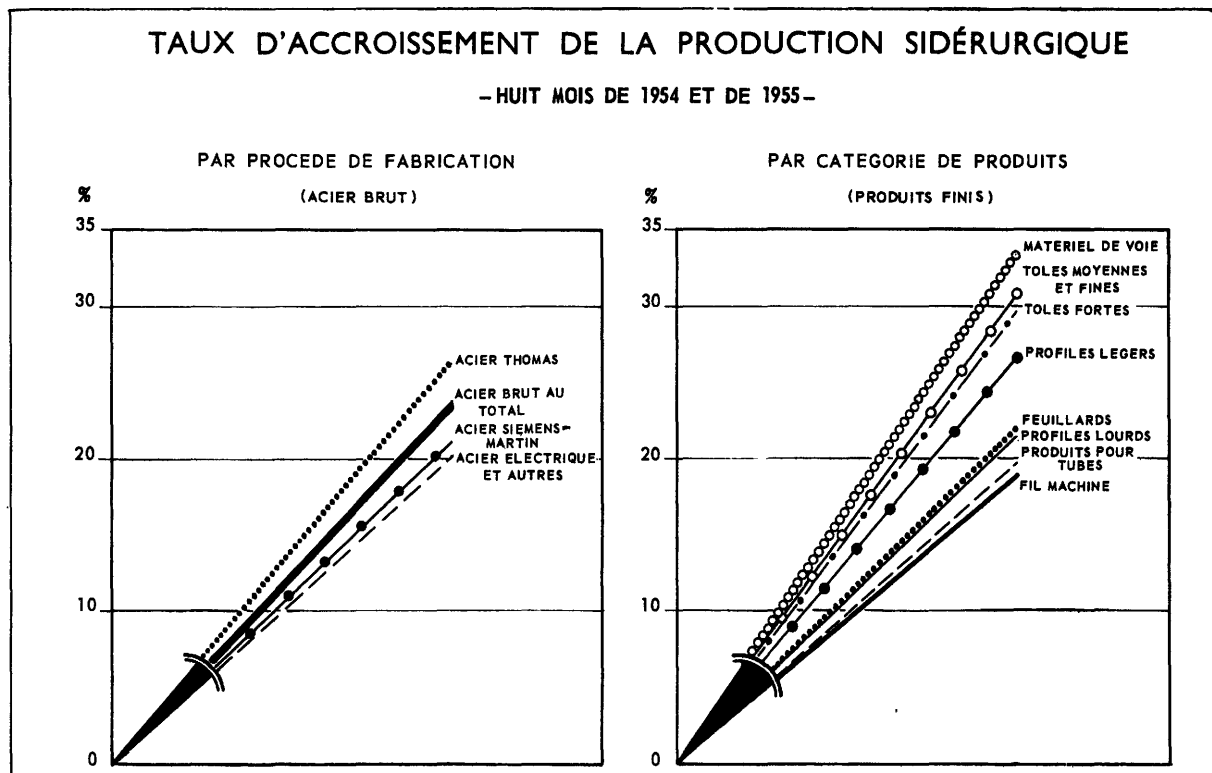


16.- Une comparaison par région productrice, pour les trois premiers trimestres de 1954 et de 1955, fait apparaître quelques différences quant au rythme du développement à court terme. Dans les deux bassins les plus importants, la Ruhr et la Lorraine, la production s'est développée approximativement au même rythme. En Allemagne aussi bien qu'en France, la progression a été, en général, plus forte que la moyenne dans les bassins d'importance secondaire, à l'exception du Rhénanie-Palatinat dans la République fédérale et de l'Ouest et du Sud-Est de la France. La production sidérurgique italienne montre l'augmentation la plus rapide, tandis que celles du Luxembourg et de la Sarre, qui se sont développées au même rythme, occupent une position intermédiaire. L'accroissement a été faible aux Pays-Bas.

(1) Voir n° 12.

**EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ACIER BRUT
PAR PAYS ET PAR REGION (1)**

ALLEMAGNE (R.F.) -	+ 25,6 %
Ruhr	+ 23,1 %
Basse Saxe et Schleswig-Holstein	+ 52,7 %
Bavière	+ 22,5 %
Rhénanie-Palatinat	+ 17,9 %
Hesse	+ 40,0 %
Bade-Württemberg	+ 28,6 %
BELGIQUE -	+ 19,0 %
FRANCE -	+ 21,1 %
Lorraine	+ 20,0 %
Nord	+ 25,0 %
Centre	+ 23,4 %
Ouest	+ 12,8 %
Sud-Est	+ 19,4 %
Sud-Ouest	+ 43,7 %
SARRE -	+ 15,6 %
ITALIE -	+ 32,3 %
LUXEMBOURG -	+ 15,5 %
PAYS-BAS -	+ 4,8 %



(1) Neuf premiers mois de 1955 comparés à la période correspondante de 1954.

17.- En ce qui concerne l'évolution comparée de la production d'acier brut selon les différents procédés, on constate que l'augmentation de la production d'acier Thomas a été plus forte que celle des aciers Siemens-Martin, électriques et autres.

Les taux d'accroissement pour l'ensemble de la Communauté et pour chacun des procédés ont été les suivants (production des huit premiers mois de 1955 par rapport à la période correspondante de 1954) :

Acier brut au total	+ 23,6 %
Acier Thomas.	+ 26,2 %
Acier Siemens-Martin	+ 21,2 %
Acier électrique et autres	+ 20,7 %

18.- La production de produits finis des usines de la Communauté est passée de 18,5 millions de tonnes pendant les premiers huit mois de 1954 à 23,4 millions de tonnes pendant la période correspondante de 1955, soit une augmentation de 26 %. L'accroissement a donc été plus fort que pour la production d'acier brut (23,6 %). Quant à l'évolution de la production de chaque catégorie de produits, on constate que - abstraction faite du matériel de voie, dont le volume est peu important en valeur absolue - la production s'est accrue le plus fortement dans le secteur des produits plats :

Matériel de voie	+ 33,4 %
Profilés lourds.	+ 21,4 %
Profilés légers	+ 26,7 %
Fil machine.	+ 18,9 %
Produits pour tubes	+ 19,8 %
Feuillards	+ 21,7 %
Tôles fortes	+ 29,7 %
Tôles moyennes et fines.	+ 30,9 %

19. - La production totale d'aciers spéciaux (aciers fins au carbone et aciers alliés) s'est élevée, dans la Communauté, à 305 000 tonnes par mois au premier trimestre de 1955 et à 346 000 tonnes au deuxième. Dans les industries allemande et française, qui produisent environ les trois quarts du tonnage total de la Communauté, la production moyenne du deuxième trimestre de 1955 a dépassé d'environ 30 % le niveau de 1954.

En ce qui concerne plus particulièrement les aciers alliés, qui sont les aciers spéciaux proprement dits, l'évolution a été la suivante :

PRODUCTION D'ACIERS ALLIES

(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>	<u>1er trim.1955</u>	<u>2ème trim.1955</u>
148	125	151	175	194

20. - Cette vue d'ensemble sur l'évolution de la production sidérurgique permet de conclure que, dans tous les compartiments, son accroissement a suivi celui de la demande. Le niveau élevé de la production confirme que le nivellement des commandes nouvelles qui s'est produit depuis le début de l'année en cours n'est pas interprété par les producteurs de la Communauté comme le signe avant-coureur d'un ralentissement de l'activité industrielle et, par conséquent, d'une diminution des besoins réels en produits sidérurgiques.

D'autre part, on a vu que le rythme d'accroissement de la production de fonte et d'acier brut s'est ralenti depuis le début de l'année en cours. Actuellement, dans la plupart des pays de la Communauté, les limites de capacité existantes ne sont pas loin d'être atteintes. Ainsi, pour les prochains mois, il faudrait s'attendre à un certain plafonnement de la production jusqu'à ce que des installations nouvelles ou des modernisations, en cours de réalisation ou projetées, entrent en service.

21.- Dans les différents pays de la Communauté, la situation peut être succinctement caractérisée de la manière suivante:

En Allemagne, la production mensuelle de produits sidérurgiques a augmenté régulièrement depuis avril. Elle a dépassé, pour l'acier brut, pendant tout le troisième trimestre, 1,8 million de tonnes. Il semble que la capacité existante soit pleinement utilisée.

En Belgique, la production d'acier brut est restée stable depuis le début de l'année (481 000 tonnes par mois au troisième trimestre de 1955 contre 486 000 au deuxième et 481 000 au premier trimestre). Celle des produits finis a fléchi depuis le deuxième trimestre. Le taux d'utilisation de la capacité peut être considéré comme optimal.

En France et en Sarre, la production d'acier brut s'est accrue régulièrement pendant le premier et le deuxième trimestres. En Sarre, le troisième trimestre ne présente pas de recul saisonnier, alors que celui-ci a légèrement marqué la production française. La production de produits finis, qui avait atteint plus d'un million de tonnes en mars, a diminué depuis, mais se maintient à un niveau élevé. Le recul saisonnier en juillet et août a été assez prononcé. Il semble qu'il serait encore possible d'accroître la production pour répondre à une nouvelle augmentation de la demande, mais il faudrait alors utiliser les installations jusqu'à leurs dernières limites techniques.

En Italie, la production d'acier brut et de produits finis s'accroît régulièrement. La forte baisse saisonnière en août est tout à fait normale, étant donné le nombre des jours fériés et l'incidence des congés annuels. Il existe encore une certaine marge pour l'acier brut. En utilisant toutes les possibilités au maximum, on pourrait éventuellement atteindre une augmentation de l'ordre de 15 % par rapport au niveau actuel. En ce qui concerne les produits finis, certaines difficultés se font encore sentir, mais la mise en activité complète des équipements nouveaux encore en démarrage devrait permettre la transformation de la totalité de l'acier brut produit.

Au Luxembourg, le niveau actuel de la production ne dépasse pas encore sensiblement celui qui a été atteint lors du "boom" de Corée. Néanmoins, l'industrie sidérurgique n'est pas très éloignée de l'utilisation maximum de son potentiel.

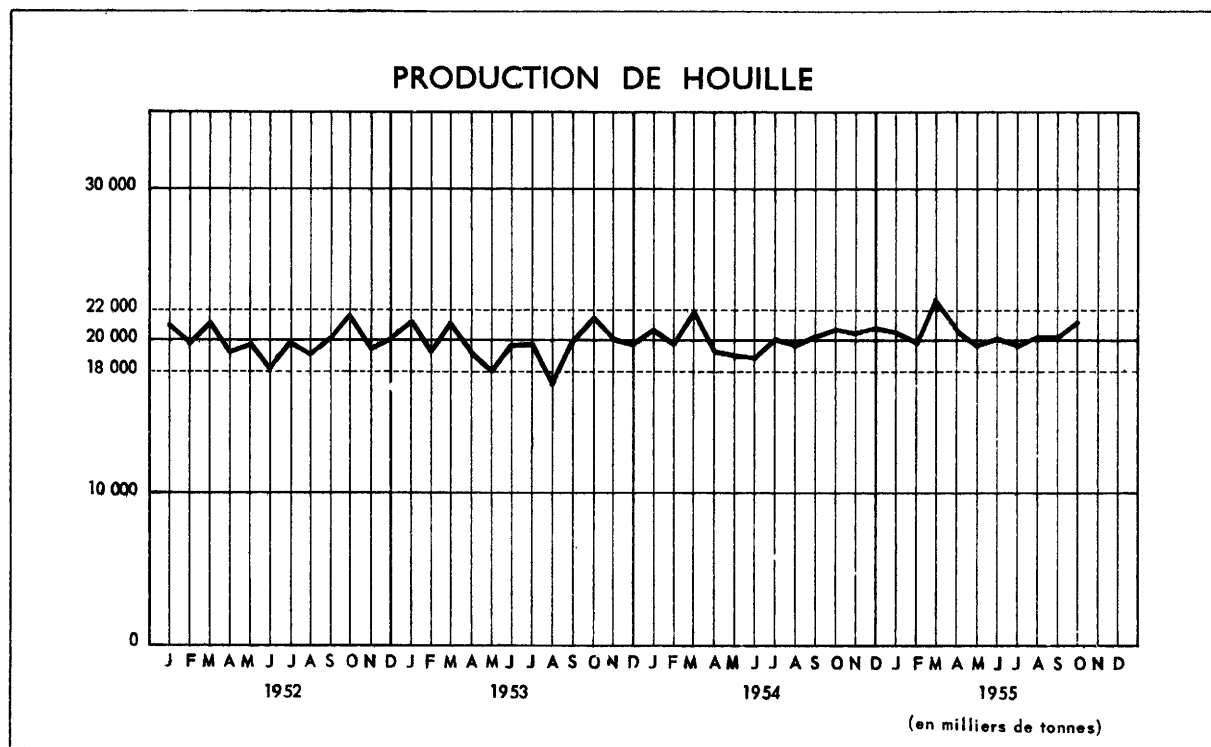
Aux Pays-Bas, la production d'acier brut n'a pas augmenté sensiblement depuis le début de l'année 1954, alors que celle des produits finis (72 000 tonnes par mois en 1955) est en progrès. Pour l'acier brut, il n'existe plus guère de marge de capacité.

22.- Houille.- La principale caractéristique de l'évolution de la production houillère est son inélasticité par rapport aux variations de la demande. Les mines de la Communauté ont produit, pendant les dix premiers mois de 1955, 204 380 000 tonnes de houille, contre 200 266 000 tonnes pendant la période correspondante de 1954. L'extraction ne s'est donc accrue que de 2,1 %, alors que l'indice de la production industrielle s'élevait de 12 % et que la production sidérurgique augmentait de 22 %.

Dans les deux bassins les plus importants de la Communauté, la Ruhr et le Nord/Pas-de-Calais, l'augmentation a été approximativement la même. Par contre, dans les trois bassins qui, par ordre d'importance, les suivent, l'évolution a été assez différente. L'extraction diminue dans le Sud de la Belgique, qui produit approximativement les deux tiers de la production belge.

Elle augmente plus fortement que la moyenne en Sarre et en Lorraine. Parmi les autres bassins, la Campine se signale par le taux d'accroissement le plus élevé de tous les bassins de la Communauté, alors que l'extraction reste en diminution

dans le Limbourg néerlandais. Enfin, la production du bassin italien de Sulcis, peu importante par son volume, a augmenté plus fortement que la moyenne.



EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE HOUILLE
PAR PAYS ET PAR BASSIN (1)

<u>ALLEMAGNE</u> (R.F.) -	<u>+ 2,1 %</u>
Ruhr.	+ 2,3 %
Aix-la-Chapelle	+ 2,8 %
Basse-Saxe	+ 4,6 %
<u>BELGIQUE</u> -	<u>+ 0,8 %</u>
Sud	- 3,0 %
Campine	+ 9,3 %
<u>FRANCE</u> -	<u>+ 2,1 %</u>
Nord/Pas-de-Calais	+ 2,0 %
Lorraine	+ 2,4 %
Centre-Midi	+ 2,5 %
<u>SARRE</u> -	<u>+ 4,2 %</u>
<u>ITALIE</u> - (Sulcis) -	<u>+ 3,4 %</u>
<u>PAYS-BAS</u> - (Limbourg) -	<u>- 1,8 %</u>

On sait que cette inélasticité à court terme de la production houillère tient essentiellement aux conditions techniques qui régissent la maturation des investissements nouveaux. La création d'un nouveau siège d'extraction demande, depuis l'engagement des travaux jusqu'à la mise en service à plein rendement,

(1) Neuf premiers mois de 1955 comparés à la période correspondante de 1954.

entre 10 à 15 ans. Un élargissement de l'extraction ne peut être obtenu, à court terme, que par un allongement de la durée de travail, une augmentation des effectifs ou une amélioration des conditions techniques d'exploitation (mécanisation et rationalisation), c'est-à-dire par un accroissement de la productivité.

Une comparaison du rendement fond moyen par ouvrier et par poste, pour les neuf premiers mois de 1954 et pour la période correspondante de 1955 montre, pour l'ensemble des mines de houille de la Communauté, une augmentation de 4,6 %. L'évolution dans les principaux bassins a été la suivante :

EVOLUTION DU RENDEMENT FOND PAR BASSIN (1)

Ruhr	+ 3,3 %
Campine	+ 10,8 %
Sud de la Belgique	+ 1,7 %
Nord/Pas-de-Calais	+ 6,4 %
Lorraine	+ 2,2 %
Centre-Midi de la France	+ 6,8 %
Sarre	+ 4,4 %
Limbourg néerlandais	- 0,6 %
Sulcis	+ 33,5 %
<u>Communauté</u> : +	<u>4,6 %</u>
	=====

Ces taux sont généralement plus élevés que ceux de l'accroissement de la production. Pour l'ensemble de la Communauté, le rendement fond moyen a augmenté, entre les deux périodes examinées, de 4,6 % alors que la production n'augmentait que de 2,1 %.

Un examen de l'évolution des effectifs du fond fournit l'explication de cette discordance. Pour l'ensemble de la Communauté, la moyenne du nombre d'ouvriers inscrits au fond dans les mines de houille a baissé de 2,3 % d'une période à l'autre, tombant de 673 600 à 658 200 unités. Si, en France, cette diminution s'inscrit dans une politique systématique des charbonnages, elle a été causée dans la plupart des autres bassins, non par des licenciements ou un arrêt délibéré de recrutement, mais par des départs d'ouvriers vers d'autres occupations ou par les difficultés rencontrées dans le recrutement de mineurs appelés à remplacer ceux qui quittent la mine en raison de leur âge. On peut en conclure que, sans ce fléchissement des effectifs du fond, l'augmentation de la production aurait approximativement correspondu à celle du rendement, ce qui signifie que la production de houille, pendant les neuf premiers mois de 1955, aurait été supérieure d'environ 4,5 millions de tonnes à son niveau effectif. Ce dernier chiffre correspond à peu près à l'augmentation des importations en provenance des pays tiers entre les deux périodes examinées (+ 4,4 millions de tonnes).

De cette concordance globale, on ne peut évidemment pas tirer la conclusion que les tonnages perdus du fait de la diminution des effectifs auraient pu remplacer, dans toutes les régions et pour toutes les catégories, les importations supplémentaires. On sait, en effet, que la tension sur le marché commun du charbon s'est manifestée surtout dans le secteur des charbons cokéfiabiles. Pour cette catégorie, les besoins croissants auraient probablement, de toute façon, nécessité une augmentation des achats dans les pays tiers.

Le fléchissement des effectifs a cependant sérieusement affecté les deux bassins qui sont les plus gros producteurs de charbon à coke de la Communauté. Dans la Ruhr, les effectifs du fond ont diminué depuis le printemps 1955 de plus de 3 %, au rythme d'un millier d'unités par mois. Dans le bassin du Nord et du Pas-de-Calais, ils ont baissé de 4,6 % entre les huit premiers mois de 1954 et la période correspondante de 1955. La concordance entre l'accroissement des importations et la production perdue par manque d'effectifs souligne l'importance du problème de

(1) Neuf premiers mois de 1955 comparés à la période correspondante de 1954.

la main-d'oeuvre pour l'approvisionnement en charbon du marché commun. D'autant plus qu'à l'exception des bassins du Centre-Midi de la France, il n'y a plus eu, en 1955, de jours non ouvrés pour manque de débouchés.

Un examen de la relation entre la variation de la production et celle du rendement dans les différents bassins de la Communauté permet de distinguer trois types d'évolution.

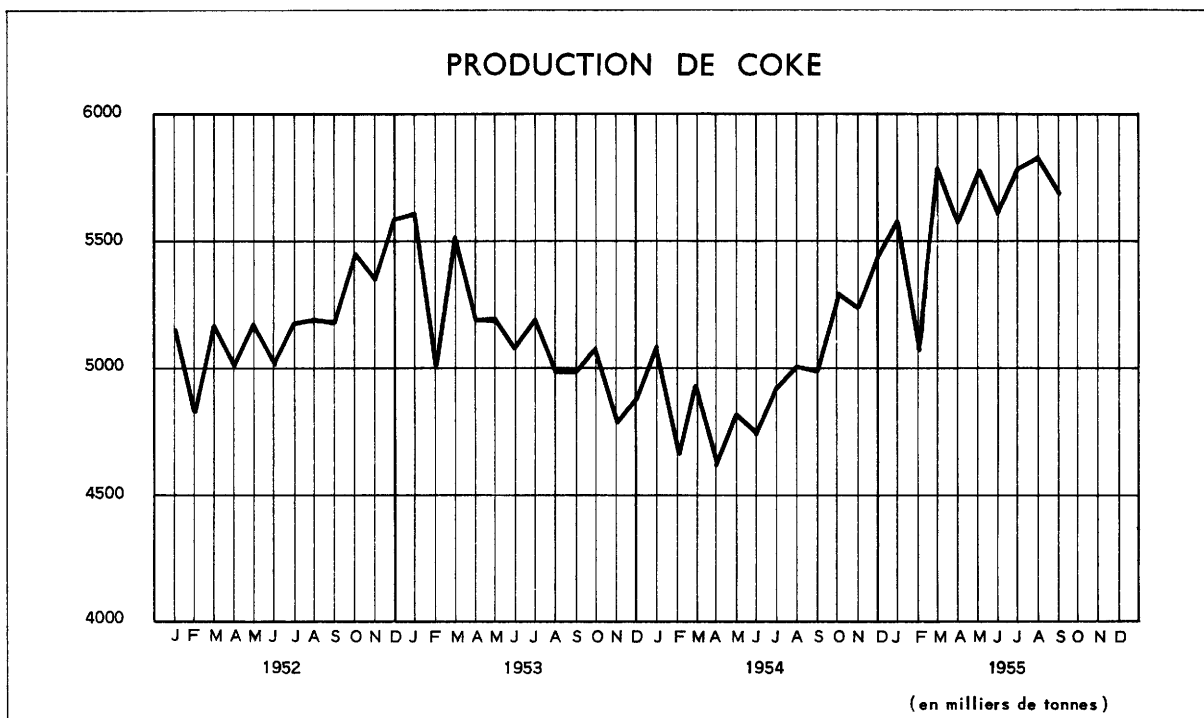
Dans un premier groupe, on peut ranger les bassins où la production et le rendement ont augmenté approximativement au même rythme: Lorraine, Sarre et Campine. Dans ces bassins, les effectifs du fond sont restés relativement stables. L'augmentation de la production résulte donc d'une augmentation du rendement.

Le deuxième groupe est caractérisé par une augmentation plus forte des rendements fond que de la production: Ruhr, Nord et Pas-de-Calais, Centre-Midi de la France. La discordance s'explique essentiellement par le fléchissement des effectifs. Dans le bassin du Centre-Midi, le nombre de jours non-ouvrés par manque de débouchés est tombé de 16,34 pendant les neuf premiers mois de 1954 à 8,31 pendant la période correspondante de 1955.

Restent, enfin, les bassins du Sud de la Belgique et du Limbourg néerlandais qui forment le troisième groupe, caractérisé par une diminution de la production. Dans le premier de ces bassins, les effectifs ont fortement baissé (-4,5 % d'une période à l'autre); or, le fléchissement de la production a été freiné par une légère augmentation du rendement fond. En ce qui concerne le bassin du Limbourg, la production a fléchi avec la productivité, alors que les effectifs du fond restaient stables.

Le bassin italien de Sulcis présente un cas à part. L'augmentation considérable du rendement fond (+ 33,5 % entre les deux périodes examinées) reflète surtout la réduction progressive des effectifs (1).

23.- Coke. - Si l'extraction de houille n'a que très faiblement répondu à l'augmentation des besoins, la production de coke a suivi la demande.



(1) On verra plus loin que le Gouvernement italien et la Haute Autorité se sont préoccupés des problèmes posés par la réadaptation des mineurs licenciés.

L'évolution, depuis la reprise de la sidérurgie au printemps 1954, a été la suivante (moyennes mensuelles):

<u>1954</u>	
2ème trimestre	4 731 000 tonnes
3ème trimestre	4 984 000 tonnes
4ème trimestre	5 331 000 tonnes
<u>1955</u>	
1er trimestre	5 481 000 tonnes
2ème trimestre	5 655 000 tonnes
3ème trimestre	5 769 000 tonnes

L'augmentation entre le deuxième trimestre de 1954 et le troisième trimestre de 1955 a été de 21,9 %. On note cependant que le rythme de l'accroissement s'est ralenti depuis le début de 1955. Alors que la production de coke s'accroissait de 12,7 % entre le deuxième et le quatrième trimestre de 1954, elle n'augmentait, entre la fin de 1954 et le troisième trimestre de 1955, que de 8 %. Le rythme de la production de coke n'a pu être maintenu qu'à l'aide d'une augmentation notable des importations en provenance de pays tiers, notamment des Etats-Unis d'Amérique.

C'est l'Allemagne, dont les cokeries fournissent 60 % de la production totale de la Communauté, qui a enregistré l'accroissement le plus rapide de la production. En comparant, pour chaque pays, le niveau le plus bas de la production en 1954 (premier trimestre en Belgique, deuxième trimestre en Allemagne, en Sarre, en Italie et aux Pays-Bas, troisième trimestre en France) au niveau atteint au troisième trimestre de 1955, on obtient les taux d'accroissement suivants :

Allemagne (R.F.)	+ 25,6 %
Belgique	+ 13,3 %
France	+ 17,2 %
Sarre	+ 18,2 %
Italie	+ 26,6 %
Pays-Bas	+ 23,6 %
<u>Communauté</u> :	<u>+ 22,5 %</u>
	=====

La production de coke a fait ainsi preuve d'une élasticité assez grande, combinée à une reprise aux stocks, qui se trouvent à peu près complètement résorbés, la production a pu couvrir les besoins en coke malgré une augmentation de la production de fonte de 33,5 % depuis la reprise sidérurgique du printemps. Si l'approvisionnement en coke, pour le moment, ne pose guère de problème sous l'aspect de la capacité globale de production des cokeries, le rythme actuel de la consommation intérieure et des exportations ne pourra être maintenu que grâce à une augmentation de l'extraction de charbons cokéfiables ou, dans l'immédiat, un accroissement des importations d'appoint.

24.- Minerai de fer.- La production de minerai de fer a augmenté de 19,5 % entre le deuxième trimestre de 1954 et le troisième trimestre de 1955. Cette augmentation a été obtenue essentiellement entre le deuxième trimestre de 1954 et le premier trimestre de 1955. Depuis, la production s'est stabilisée à 5,7 millions de tonnes par mois. En valeur absolue, l'accroissement provient pour la plus grande partie des mines de fer françaises, qui fournissent plus de 70 % du minerai de fer produit dans la Communauté et qui ont augmenté leur production, depuis la reprise sidérurgique, de plus de 17 %. Mais on relève également des taux d'accroissement élevés dans les autres pays producteurs de la Communauté : 27 % en Allemagne, plus de 50 % au Luxembourg et près de 100 % en Italie.

25.- Ferraille.- En ce qui concerne, enfin, la ferraille, les disponibilités proviennent des ressources propres des usines, de la collecte intérieure dans la Communauté et des importations en provenance de pays tiers.

Les ressources propres des usines se sont accrues avec la reprise de la production sidérurgique. D'environ 900 000 tonnes par mois au deuxième trimestre de 1954, elles sont passées à plus d'un million de tonnes à partir du quatrième trimestre. Au troisième trimestre de 1955, elles s'élevaient à un peu plus de 1,1 million de tonnes par mois.

A défaut d'une statistique directe de la collecte intérieure, on peut, en négligeant le mouvement de stocks chez les négociants, examiner les achats effectués par les usines sidérurgiques à l'intérieur du marché commun. Ils se sont développés lentement, mais régulièrement, depuis le deuxième trimestre de 1954 (722 000 tonnes par mois) jusqu'au deuxième trimestre de 1955 (840 000 tonnes). Après cette pointe, ils sont retombés à 665 000 tonnes au troisième trimestre de l'année en cours.

En additionnant les ressources propres des usines et les achats dans la Communauté, et en les comparant à la consommation de ferraille et à l'évolution des stocks en usine, on fait une double constatation.

En premier lieu, l'écart entre les ressources intérieures et la consommation totale s'est progressivement élargi.

En second lieu, ce déficit a été principalement couvert, jusqu'au troisième trimestre de 1954, par une reprise aux stocks des usines.

RESSOURCES INTERIEURES ET CONSOMMATION DE FERRAILLE

(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

	Ressources intérieures	Consommation totale	Différence	Stocks (1)
<u>1954</u>				
1er trimestre	1 540	1 622	- 82	1 875
2ème trimestre	1 613	1 706	- 93	1 603
3ème trimestre	1 723	1 786	- 63	1 529
4ème trimestre	1 788	1 941	-153	1 650
<u>1955</u>				
1er trimestre	1 836	1 970	-134	1 945
2ème trimestre	1 941	2 009	- 68	2 536
3ème trimestre	1 785	1 998	-213	2 683

les importations en provenance des pays tiers, qui sont passées de 3 000 tonnes par mois au deuxième trimestre de 1954 à 263 000 tonnes au troisième trimestre de 1955, ont donc eu une double fonction. Elles ont servi d'abord à couvrir le déficit croissant des disponibilités courantes. En second lieu, elles ont permis d'adapter le niveau des stocks au rythme de la consommation.

26.- On peut résumer comme suit cette brève analyse de l'évolution de la production dans les différents secteurs du marché commun.

Sur le marché de l'acier, l'évolution de la production a répondu à celle de la demande, sans cependant suivre les fluctuations de celle-ci.

Sur le marché du charbon, la production de houille s'est accrue faiblement, alors que la demande augmentait fortement. Il en est résulté une tension, notamment dans le secteur des charbons à coke, qui a rendu nécessaire des importations supplémentaires en provenance de pays tiers. En revanche, la production de coke a fait preuve d'élasticité. Le problème d'approvisionnement en coke ne se pose pas en termes de capacité de production comme pour la houille, mais en termes d'approvisionnement en charbons cokéfiabiles.

(1) Stocks dans les usines sidérurgiques en fin de période.

Sur le marché du minerai de fer, la production s'est accrue moins vite que la demande.

Enfin, sur le marché de la ferraille, la haute conjoncture sidérurgique a manifesté de nouveau le déficit structurel entre les ressources intérieures et les besoins.

Par. 3 - LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ COMMUN

27.- L'un des effets les plus rapides et les plus visibles du fonctionnement du marché commun est l'accroissement considérable des échanges de produits relevant du Traité entre les pays de la Communauté. Mais un autre effet, d'ailleurs lié au précédent, est la stabilité à peu près générale des prix, malgré l'intensité de la demande.

Ces deux aspects seront examinés en premier lieu, après quoi seront analysées les actions poursuivies par la Haute Autorité en vue d'améliorer les conditions de concurrence dans le marché commun, avec la double préoccupation d'éviter des perturbations à court terme et de faciliter les adaptations progressives aux conditions nouvelles.

L'ÉVOLUTION DES ÉCHANGES. -

28.- Entre 1952 et 1955, le tonnage des échanges s'est accru de 164 % pour les produits sidérurgiques, de 34,8 % pour le charbon (houille, coke et agglomérés de houille), de 44,4 % pour la houille, de 10,5 % pour le coke, de 37 % pour le minerai de fer et de 177 % pour la ferraille (1).

Cette augmentation des échanges a parfois donné lieu à des controverses. Elle doit être analysée dans sa signification d'ensemble, dans son évolution actuelle et dans sa structure par produit et pays.

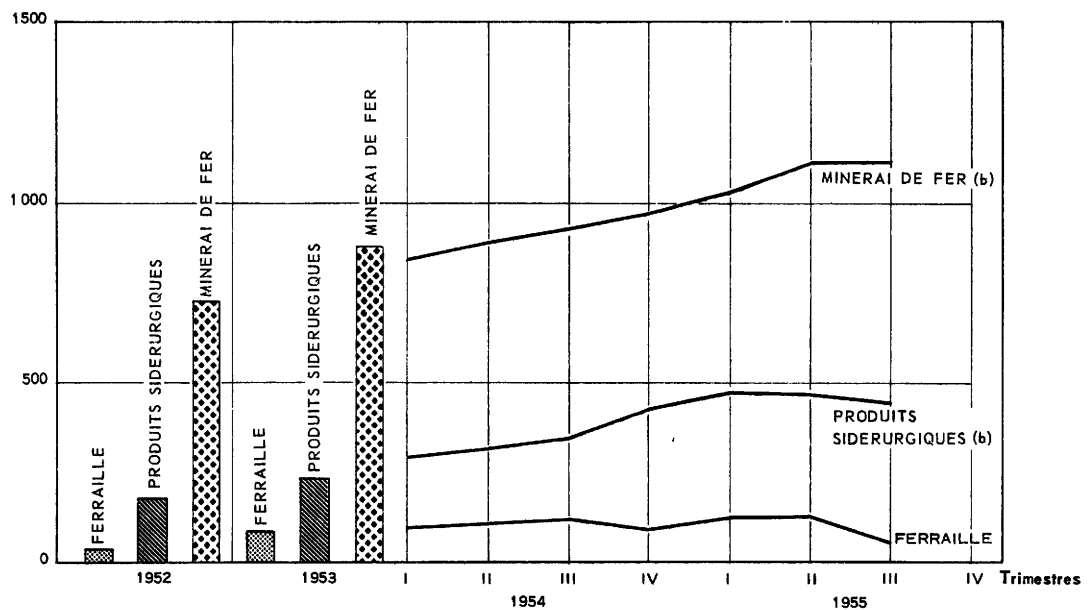
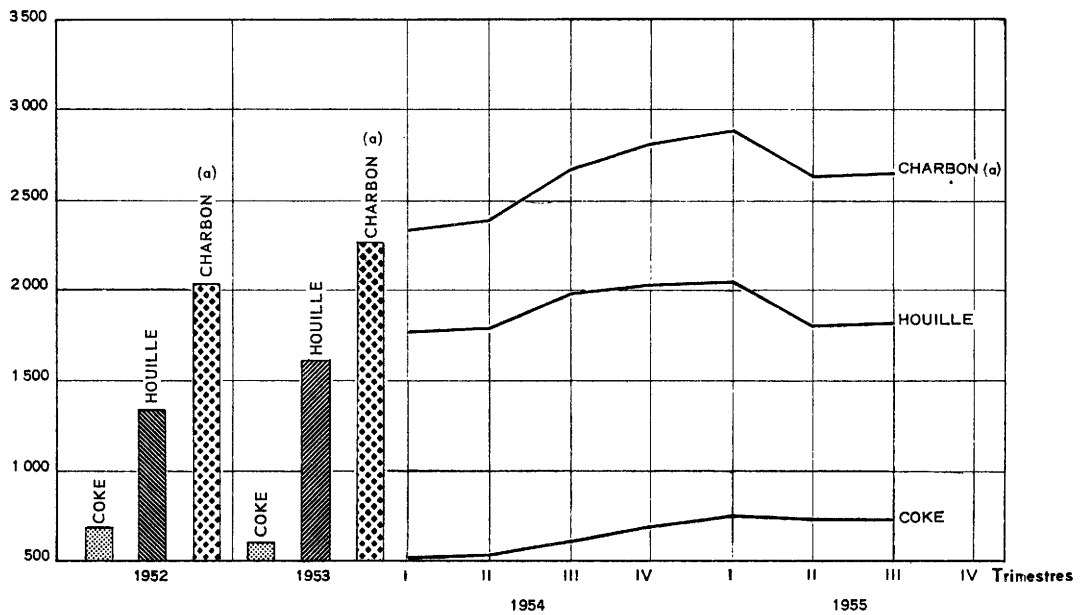
29.- Signification d'ensemble. - L'augmentation des échanges, à elle seule, ne mesure pas le degré de concurrence existant dans le marché commun : d'une part, les rabais d'alignements consentis par une entreprise sidérurgique à un utilisateur situé dans le même pays qu'elle, à la suite d'une offre faite à cet utilisateur par une entreprise concurrente située dans un autre pays, n'augmentent pas les échanges et constituent cependant l'un des modes suivant lesquels la concurrence peut s'exercer, notamment lorsque la conjoncture vient à faiblir; d'autre part, les échanges dont il s'agit, dans l'état actuel des statistiques disponibles, sont les échanges entre pays, alors que la concurrence doit entraîner aussi - et a commencé à entraîner - des transformations dans les courants commerciaux à l'intérieur de chaque pays, du fait de suppression de diverses protections ou de péréquations qui existaient avant l'établissement du marché commun.

Mais, si elle ne mesure pas la concurrence, l'augmentation des échanges la manifeste. Elle montre que les acheteurs - sans doute plus nombreux - peuvent désormais passer commandes - pour des tonnages certainement plus importants - à des producteurs situés dans d'autres pays de la Communauté que le leur, et s'ils le font, c'est parce qu'ils y trouvent leur intérêt quant aux quantités disponibles, à la qualité des produits, aux prix ou aux délais de livraison. Inversement, les producteurs profitent désormais des possibilités de vente que leur offre un marché élargi aux dimensions des territoires des six États membres : s'ils le font, c'est bien parce qu'eux aussi y trouvent leur intérêt, soit à court terme, soit à long terme.

30.- D'aucuns ont voulu voir, dans cette augmentation des échanges, un effet de l'évolution favorable de la conjoncture plus que du marché commun. Cette opinion n'est pas fondée.

(1) La comparaison porte sur la moyenne mensuelle de 1952, d'une part, et sur la moyenne mensuelle des huit (produits sidérurgiques et minerai de fer), neuf premiers mois (charbon et ferraille) de 1955, d'autre part.

ÉVOLUTION DES ÉCHANGES ENTRE PAYS DE LA COMMUNAUTÉ



(a) Houille + coke + agglomérés de houille
 (b) Juillet et août seulement

(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

Tout d'abord, on peut remarquer que les taux précités d'accroissement des échanges résultent d'une comparaison entre deux années caractérisées l'une et l'autre par un niveau conjoncturel élevé, tant pour la production industrielle globale que pour les industries du charbon et de l'acier. Or, pour presque tous les produits de la Communauté, à l'exception du coke, l'augmentation des échanges est proportionnellement beaucoup plus forte que celle de la production. En d'autres termes, la part des échanges dans la production a augmenté :

PROPORTION DES ECHANGES DANS LA PRODUCTION (1)

	<u>1952</u>	<u>1955</u>
Produits sidérurgiques (2)	5,5%	11,9%
Houille	6,6%	9,4%
Coke	13,0%	13,3%
Minerai de fer	12,7%	18,7%
Ferraille (3)	4,2%	13,1%

En second lieu, si la thèse suivant laquelle l'augmentation des échanges résulterait de l'évolution favorable de la conjoncture était fondée, elle devrait être réversible; c'est-à-dire qu'elle impliquerait une diminution des échanges lors d'une récession conjoncturelle. Or, l'évolution des faits a montré le contraire. L'année 1953 et le début de 1954 ont été caractérisés par une conjoncture faible, mais les échanges ont rapidement et fortement augmenté dès l'établissement du marché commun.

31.- Ce marché commun établi, il est devenu une réalité; il fonctionne et s'améliore. Il conviendrait donc, en théorie, de distinguer, quant à l'influence exercée sur le volume des échanges entre les pays de la Communauté, les effets de l'éta-
blissement même du marché commun et ceux de l'existence du marché commun.

Il est évidemment difficile - et assez arbitraire - d'assigner aux premiers effets une période bien délimitée. En pratique, les deux séries d'effets se sont probablement combinées à partir d'un certain moment - et d'ailleurs "l'établissement" du marché commun, considéré, au sens large, comme l'ensemble des mesures nécessaires à l'adaptation progressive des productions aux conditions nouvelles, doit s'étaler sur les cinq années de la période de transition prévue par le Traité.

Toutefois, étant donné que les principales décisions relatives à l'application des règles du marché commun étaient déjà prises au début de 1954, on peut considérer que l'année 1953 constituait la période d'ouverture du marché commun et que, lors de la reprise conjoncturelle du printemps de 1954, les premières adaptations aux conditions nouvelles avaient été effectuées. Les échanges, qui, dans leur ensemble, s'étaient fortement développés dans les premiers mois suivant l'ouverture du marché commun, ont continué à s'accroître avec la reprise conjoncturelle.

(1) Voir page précédente, note (1)

(2) En équivalent de lingots d'acier brut par rapport à la production d'acier brut.

(3) Par rapport à l'ensemble des achats effectués dans le marché commun par les usines de la Communauté.

EVOLUTION DES ECHANGES DE 1952 A 1955 (1)

	De 1952 à 1953	De 1953 à 1954	De 1954 à 1955	De 1952 à 1955
Produits sidérurgiques	+ 37,5 %	+ 43,3 %	+ 34,0 %	+ 164,0 %
Charbon (2)	+ 10,6 %	+ 13,3 %	+ 7,7 %	+ 34,9 %
Houille	+ 21,7 %	+ 17,7 %	+ 0,8 %	+ 44,5 %
Coke	- 12,6 %	- 1,1 %	+ 28,1 %	+ 10,8 %
Minerai de fer	+ 11,3 %	+ 3,4 %	+ 11,9 %	+ 37,0 %
Ferraille	+ 145,8 %	+ 14,5 %	- 1,6 % (3)	+ 176,9 % (3)

32.- Dans ce mouvement général d'augmentation des échanges entre les pays de la Communauté, l'évolution a été différente suivant les produits.

- a) - Les besoins en minerai de fer et en ferraille sont essentiellement fonction de la production sidérurgique. Or, l'on constate que pour le minerai, l'augmentation des échanges a été aussi forte de 1952 à 1953 (période de baisse de la conjoncture sidérurgique) que de 1954 à 1955 (hausse de la conjoncture). Pour la ferraille, les échanges étaient contingentés ou interdits avant l'établissement du marché commun.
- b) - Les besoins en produits sidérurgiques sont fonction de la conjoncture générale. L'évolution des échanges de ces produits, à partir de 1954, reflète certainement l'augmentation de la demande d'acier, mais il ne faut pas oublier que l'accroissement des échanges avait déjà été très sensible à la fin de 1953 et au début de 1954, alors que la conjoncture était à la baisse. Il est très difficile, dans ces conditions, de discerner l'influence respective de l'établissement du marché commun et de l'évolution conjoncturelle : l'accroissement des échanges de 1954 à 1955 est presque du même ordre de grandeur que de 1952 à 1953.
- c) - Les besoins en charbon occupent, en quelque sorte, une position intermédiaire. Ils sont fonction, à la fois, de la conjoncture générale et de la conjoncture sidérurgique.

L'évolution des échanges de houille a montré un accroissement plus fort, à la suite de l'établissement du marché commun, en basse conjoncture, qu'en 1954 et 1955, période de haute conjoncture.

Le seul produit pour lequel l'évolution des échanges est strictement parallèle à celle de la conjoncture est le coke. Les besoins en coke dépendent très étroitement de l'activité sidérurgique. Les échanges se sont développés de 1954 à 1955, alors qu'ils avaient baissé en 1953 et encore légèrement en 1954. De plus, le taux d'accroissement total des échanges de coke entre 1952 et 1955 correspond assez exactement à celui de la production de coke.

(1) Voir page précédente, note (1).

(2) Houille, coke et agglomérés de houille.

(3) Le niveau des échanges de ferraille a fortement baissé au troisième trimestre de 1955. Lorsqu'on choisit comme terme de comparaison la moyenne mensuelle du premier semestre de 1955, les taux de variation s'élèvent à + 22,4 % pour la période de 1954 - 1955 et à 244,4 % pour celle de 1952 - 1955.

33.- Cette analyse met en évidence une relation de cause à effet entre l'évolution conjoncturelle et l'évolution du volume des échanges. Mais il s'agit d'une relation conditionnée par l'existence du marché commun.

La contre-épreuve peut être fournie en examinant, pour les différents produits mis désormais en marché commun, l'évolution des échanges de 1950 à 1952, c'est-à-dire entre une année de basse conjoncture et une année de haute conjoncture. On constate que, contrairement à ce qui s'est passé, dans le marché commun, de 1953 à 1955, l'augmentation des échanges avait alors été beaucoup plus faible que celle de la production, sauf pour le minerai de fer. Pour la houille, les échanges avaient même diminué, tandis que la production augmentait. Pour le coke, l'augmentation parallèle de la production et des échanges s'explique par le fait que la production allemande était soumise aux réglementations de la Haute Commission Alliée, tandis qu'actuellement c'est l'existence du marché commun qui a commencé de créer les conditions assurant par elles-mêmes l'adaptation des échanges aux progrès de la production.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES ECHANGES
de 1950 à 1952

	<u>Production</u>	<u>Echanges</u>
Acier	+ 31,7 %	+ 22,4 %
Charbon		
Houille	+ 9,9 %	- 9,2 %
Coke	+ 34,3 %	+ 34,3 %
Minerai de fer	+ 42,2 %	+ 60,0 %
Ferraille	- 52,7 %

En résumé, l'augmentation du volume des échanges de 1952 à 1953 doit être imputée sans aucun doute à l'établissement du marché commun, puisqu'il s'est produit dans une période de récession.

Si la reprise conjoncturelle du printemps 1954 a pu exercer une influence notable sur les échanges, ce fut en raison de l'existence du marché commun.

34.- Evolution actuelle des échanges.- Le volume des échanges entre les pays de la Communauté s'est encore accru, ainsi qu'on l'a vu, de 1954 à 1955. Toutefois, à l'exception des échanges de minerai et de coke, la progression s'est ralentie par rapport aux années précédentes. La tendance générale semble être à la stabilisation.

EVOLUTION DES ECHANGES EN 1955 (1)

(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

	4ème trim. 1954	1er trim. 1955	2ème trim. 1955	3ème trim. 1955 (4)
Produits sidérurgiques	426	472	468	447
Charbon (2)	2 816	2 897	2 633	2 645
Houille	2 027	2 047	1 804	1 823
Coke	697	757	736	734
Minerai de fer	965	1 020	1 104	1 109
Ferraille (3)	92	123	126	51

(1) Sur la base des livraisons.

(2) Houille, coke et agglomérés de houille.

(3) Sur la base des réceptions.

(4) Juillet et août seulement pour les produits sidérurgiques et le minerai.

35.- Evolution des échanges par produit et par pays.-

1° - Produits sidérurgiques.- La structure des échanges par catégorie de produits a subi quelques modifications entre 1954 et 1955, qui confirment, pour la plupart, les tendances que l'on pouvait déjà déceler entre 1953 et 1954 (1).

Dans le volume total des échanges, les parts respectives des lingots et demi-produits, ainsi que des tôles fortes, ont continué à s'accroître. Les barres, qui occupent toujours la première place en valeur absolue, ont continué à perdre du terrain, de même que le fil-machine; ce dernier produit est le seul dont le volume des échanges ait diminué en valeur absolue. Les positions relatives des feuillards et des profilés, qui s'étaient améliorées de 1953 à 1954, n'ont pas sensiblement changé.

Mais il y a aussi des faits nouveaux. Ainsi, la part du matériel de voie, qui avait diminué entre 1953 et 1954, augmente en 1955; en valeur absolue, les échanges de ce produit ont presque doublé. De même, l'on constate une augmentation plus forte que la moyenne pour les échanges de tôles moyennes et fines. Par contre, la part de la fonte, qui s'était accrue en 1954, a diminué en 1955.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES ECHANGES DE PRODUITS
SIDERURGIQUES PAR CATEGORIE DE PRODUITS (2)

	<u>1953</u>	<u>1954</u>	<u>1955</u>
Fonte brute	9,8 %	10,3 %	9,7 %
Ferro-manganèse carburé	0,8 %	0,9 %	1,1 %
Lingots et demi-produits (3) ..	16,2 %	17,9 %	18,1 %
Matériel de voie	6,6 %	3,7 %	5,2 %
Barres	24,2 %	19,4 %	19,1 %
Profilés et palplanches	10,0 %	14,2 %	13,7 %
Fil-machine	8,4 %	7,6 %	5,4 %
Feuillards	5,6 %	7,0 %	6,8 %
Tôles fortes (4)	5,7 %	7,7 %	9,2 %
Tôles moyennes et fines (5) ...	12,7 %	11,3 %	11,7 %
<u>Total</u> :	<u>100,0 %</u>	<u>100,0 %</u>	<u>100,0 %</u>
	=====	=====	=====
<u>Moyenne mensuelle</u> :	<u>241,6</u>	<u>346,2</u>	<u>469,5</u>
(en milliers de tonnes)	=====	=====	=====

L'analyse des échanges par pays montre que, sur environ 470 000 tonnes de produits sidérurgiques livrés ou reçus mensuellement par les pays de la Communauté, au cours du premier semestre de 1955 :

-
- (1) La structure des échanges pour l'année 1952, par catégorie de produits relevant du Traité, n'est pas disponible.
 - (2) La comparaison porte sur les moyennes mensuelles des années 1953 et 1954 et, pour 1955, sur la moyenne mensuelle du premier semestre.
 - (3) Y compris les coils.
 - (4) Tôles de plus de 3 mm désignées comme telles dans la nomenclature commune.
 - (5) Toutes les tôles (y compris larges plats), à l'exclusion des tôles comprises sous note (4).

- près de 207 000 tonnes (soit 44 %) ont été absorbées par le marché allemand, en provenance de France et de Sarre (104 000 tonnes), de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (81 000 tonnes) et des Pays-Bas (21 000 tonnes);
- plus de 119 000 tonnes (soit 25,5 %) ont été absorbées par le marché néerlandais, en provenance de l'Union belgo-luxembourgeoise (69 000 tonnes), de la République fédérale d'Allemagne (44 000 tonnes), de la France et de la Sarre (6 400 tonnes);
- le reste, soit environ 144 000 tonnes, correspond, pour l'essentiel, à des livraisons :

belgo-luxembourgeoises, en France (38 400 tonnes) et en Italie,
franco-sarroises, en Italie (27 200 tonnes) et en Belgique (21 400 tonnes)
allemandes, en France ou en Sarre (11 300 tonnes), en Italie
(10 300 tonnes) et en Belgique (9 400 tonnes).

a) Les livraisons des entreprises allemandes dans les autres pays de la Communauté sont passées de 25 000 tonnes par mois en 1952 à 37 000 tonnes en 1953, 64 000 en 1954 et près de 75 000 au premier semestre de 1955.

L'évolution de 1953 à 1955 est caractérisée par un accroissement relatif des livraisons de fonte, lingots, demi-produits et tôles; la part de ces produits représente, en 1955, près des trois quarts des livraisons allemandes, contre les deux tiers en 1954 et un peu plus de la moitié en 1953. Les livraisons de barres, profilés et fil-machine ont diminué de 1954 à 1955, en pourcentage et en valeur absolue.

Les principaux clients sont les acheteurs néerlandais (11 800 tonnes par mois en 1952 et 43 800 en 1955), notamment pour des lingots et demi-produits (16 500 tonnes en 1955), ainsi que des tôles (près de 10 000 tonnes). Les livraisons de fonte, barres et surtout de fil-machine ont diminué.

Viennent ensuite les utilisateurs français et sarrois (800 tonnes par mois en 1952 et 11 300 en 1955), notamment pour la fonte, les lingots et demi-produits, les tôles; de 1953 à 1955, les ventes allemandes de tôles fortes en France et en Sarre sont passées de 50 tonnes par mois à plus de 3 000 tonnes et les ventes de tôles moyennes et fines de 61 tonnes à 726 tonnes.

Les livraisons en Italie ont passé de 5 200 tonnes par mois en 1952 à 12 500 en 1954, puis 10 300 en 1955. La diminution, de 1954 à 1955, porte essentiellement sur les profilés, les lingots et demi-produits, le matériel de voie. On constate une légère augmentation pour les tôles et la fonte.

Enfin, les livraisons en Belgique (7 400 tonnes par mois en 1952, 10 000 en 1954 et 9 400 en 1955) marquent actuellement une diminution pour tous les produits, à l'exception de la fonte et des tôles.

b) Les livraisons des entreprises belgo-luxembourgeoises dans les autres pays de la Communauté sont passées de 104 500 tonnes par mois en 1952 à 148 900 en 1954 et 197 000 au premier semestre de 1955.

L'évolution structurelle est caractérisée par une augmentation progressive de la part des barres, des profilés et des tôles, et par une diminution de celle du fil-machine et du matériel de voie. En 1955, les barres, profilés, tôles, lingots et demi-produits ont représenté environ 80 % des livraisons totales.

Les ventes belgo-luxembourgeoises se font principalement vers l'Allemagne (44 400 tonnes par mois en 1952 et 81 100 en 1955), alors que, jusqu'en 1954, les livraisons vers les Pays-Bas occupaient la première place. Les usines belges et luxembourgeoises vendent notamment en Allemagne des barres (27 300 tonnes), des profilés (15 700 tonnes), des feuillards et des tôles, des lingots et demi-produits. Les livraisons de matériel de voie et de fil-machine, ainsi que de fonte, sont en régression par rapport à 1954, ou même - pour le matériel de voie - par rapport à 1953.

Les ventes aux Pays-Bas (47 600 tonnes par mois en 1952 et 69 100 en 1955) portent en majeure partie sur les barres (29 800 tonnes) et les profilés (11 800 tonnes); elles sont en augmentation, de même que les ventes de lingots et demi-produits.

Les ventes en France et en Sarre (1 200 tonnes par mois en 1952, 25 300 en 1954 et 38 400 en 1955) intéressent principalement les lingots et demi-produits (moins de 3 000 tonnes par mois en 1953 et 11 200 en 1955), les feuillards et les tôles (1 300 tonnes en 1953 et 17 400 en 1955); on note également une forte augmentation des livraisons de matériel de voie et de barres.

Enfin, les ventes en Italie, qui ont globalement diminué de 11 300 tonnes par mois en 1952 et 12 100 en 1953 à 8 400 en 1955, sont notamment en régression pour les tôles moyennes et fines (4 400 tonnes en 1953 et 2 700 en 1955), mais en légère augmentation pour les lingots et demi-produits.

c) Les livraisons des entreprises franco-sarroises dans les autres pays de la Communauté sont passées de 40 000 tonnes par mois en 1952 à 110 000 tonnes en 1954 et plus de 159 000 tonnes au premier semestre de 1955. Elles ont principalement porté, au cours de cette dernière période, sur des tôles (32 600 tonnes), des profilés (28 000 tonnes), des barres (24 600 tonnes), des lingots et demi-produits (22 600 tonnes).

Il est assez difficile de dégager une tendance marquée dans l'évolution structurelle des livraisons franco-sarroises. Pour la plupart des produits, l'évolution des parts relatives a changé de sens de 1953 à 1954 et de 1954 à 1955. On constate néanmoins un déclin relatif assez net pour le fil-machine et les feuillards, ainsi que - moins nettement - pour les barres. Par contre, la tendance semble être à l'augmentation pour le ferro-manganèse, les profilés et les tôles. Le pourcentage du matériel de voie, qui avait diminué de 1953 à 1954, a presque doublé entre cette année et 1955.

Les livraisons ont augmenté vers tous les pays de la Communauté de 1954 à 1955, et même de 1953 à 1955 si l'on excepte les ventes aux Pays-Bas.

Le premier groupe de clients est constitué par les utilisateurs de la République fédérale d'Allemagne, qui absorbent environ les deux tiers des livraisons franco-sarroises (104 000 tonnes par mois sur plus de 159 000 tonnes), contre seulement la moitié en 1952 (20 000 tonnes sur 40 000) et en 1953 (45 000 tonnes sur 90 800). Les ventes en Allemagne portent principalement sur les feuillards et les tôles (16 500 tonnes par mois en 1953 et 32 800 en 1955), les profilés (8 400 et 22 100 tonnes), les barres (11 000 et 20 900 tonnes), les lingots et demi-produits (2 500 et 14 800 tonnes). Pour tous les produits, les livraisons ont augmenté de 1953 à 1954 et à 1955.

Le deuxième groupe de clients est en Italie (10 100 tonnes par mois en 1952, environ 21 000 en 1953 et 1954, 27 200 en 1955). Les ventes dans ce pays portent principalement sur le matériel de voie (un peu plus de 3 400 tonnes en 1953 et près de 11 100 en 1955), les lingots et demi-produits (en diminution: 6 650 et 4 600 tonnes), les tôles moyennes et fines (3 600 tonnes en 1953, 4 500 en 1954 et 3 800 en 1955), les profilés (en augmentation: près de 1 600 tonnes en 1953 et plus de 3 700 en 1955).

Les ventes en Belgique sont passées de 5 900 tonnes par mois en 1952 à 21 400 au premier semestre de 1955. Elles portent principalement sur la fonte, le ferro-manganèse, les lingots et demi-produits (12 750 tonnes par mois en 1953 et 17 200 en 1955), ainsi que sur les feuillards et les tôles (700 tonnes par mois en 1953 et 3 000 en 1955).

Les ventes aux Pays-Bas sont passées de 3 800 tonnes par mois en 1952 à 6 400 tonnes au premier semestre de 1955. Elles consistent pour environ 60 % en barres et profilés; mais, tandis que les livraisons de profilés augmentent, celles de barres diminuent. Pour les autres produits, on notera, de 1953 à 1955, la diminution des ventes de matériel de voie et de fil-machine, ainsi que l'augmentation, suivie d'un léger recul, pour les tôles.

d) Les livraisons des entreprises italiennes dans les autres pays de la Communauté constituent un fait nouveau: à peu près inexistantes jusqu'en 1954, elles ont atteint 6 100 tonnes par mois au premier semestre de 1955: il s'agit principalement de ventes de tôles fortes (4 300 tonnes) à des utilisateurs français.

e) Les livraisons des entreprises néerlandaises dans les autres pays de la Communauté se sont considérablement développées: 5 700 tonnes par mois en 1952, 22 300 en 1954 et 32 200 au premier semestre de 1955. Il s'agit principalement de ventes en Allemagne (20 900 tonnes en 1955, dont 13 200 tonnes de lingots et demi-produits, et 2 200 tonnes de tôles moyennes et fines), en Belgique (7 800 tonnes, dont 3 200 de fonte et 4 200 de tôles) et en France (2 800 tonnes, dont plus de 2 500 de fonte).

36.- L'évolution de l'ensemble des échanges de produits sidérurgiques entre les pays de la Communauté ressort du tableau suivant:

ECHANGES DE PRODUITS SIDERURGIQUES A L'INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE (1)
(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

	1952	1953	1954	1955 (2)
<u>Pays fournisseurs:</u>				
Allemagne (R.F.)	25,2	37,3	64,3	71,1
Belgique et Luxembourg	104,5	103,6	148,9	199,9
France et Sarre	40,1	90,8	110,1	157,1
Italie	0,2	0,4	0,6	5,4
Pays-Bas	5,7	9,5	22,3	30,3
<u>Total:</u>	175,7	241,6	346,2	463,8
<u>Pays destinataires:</u>				
Allemagne	65,5	90,0	139,8	206,7
Belgique et Luxembourg	17,7	28,3	26,7	32,3
France et Sarre	2,3	9,8	37,8	61,3
Italie	26,9	40,5	44,9	41,6
Pays-Bas	63,3	73,0	97,0	114,9
<u>Total:</u>	175,7	241,6	346,2	463,8

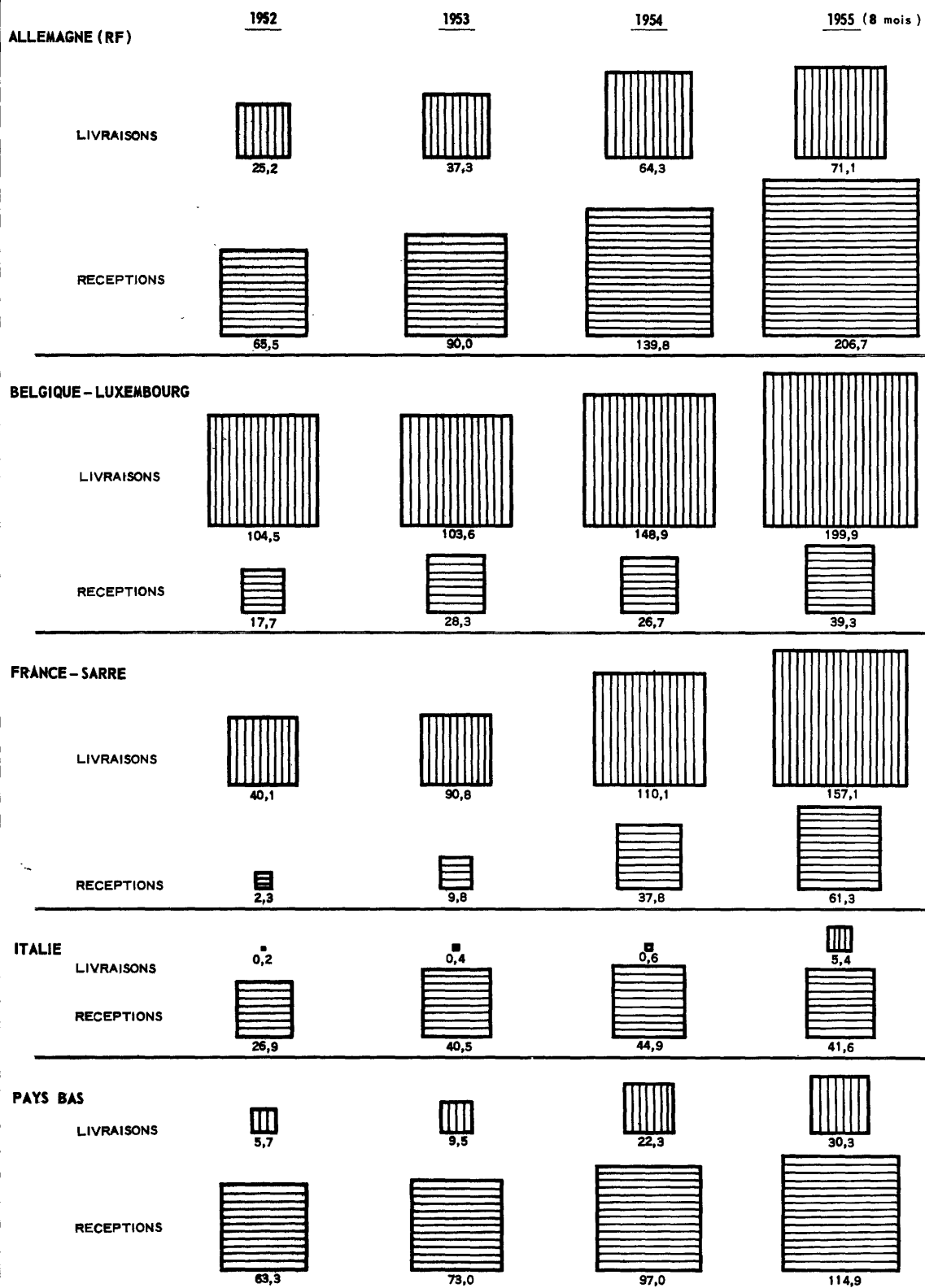
37.- 2° - Charbon.- Si les échanges de produits sidérurgiques ont pu se développer et s'adapter librement aux conditions nouvelles du marché commun, la Haute Autorité est intervenue sur le marché du charbon "pour éviter qu'il se produise des déplacements de production précipités et dangereux" (paragraphe 24 de la Convention). C'est ainsi que la pratique de l'alignement des prix entre entreprises de la Communauté n'a pas été autorisée dans l'industrie charbonnière. Une certaine souplesse a toutefois été conservée au marché par l'autorisation de prix de zone, qui constituent une sorte d'alignement généralisé et automatique, dans un espace géographiquement déterminé.

Comme on l'a vu, malgré ces freins destinés à éviter des évolutions trop brusques, le volume des échanges de charbon s'est considérablement accru de 1952 à 1955 (+ 35 %).

(1) Pour 1952 d'après le questionnaire provisoire; à partir de 1953, statistiques douanières, sur la base de la nomenclature commune de la Communauté.

(2) Huit premiers mois.

ÉVOLUTION DES ÉCHANGES DE PRODUITS SIDÉRURGIQUES ENTRE PAYS DE LA COMMUNAUTÉ



(Moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

En même temps, certains changements d'orientation dans les courants commerciaux ont commencé à se dessiner, ainsi que le montrent les deux exemples suivants:

- le bassin allemand d'Aix-la-Chapelle, qui, avant l'établissement du marché commun, écoulait une grande partie de sa production sur son marché national, a augmenté dès 1953 ses livraisons vers d'autres régions de la Communauté, notamment en Belgique, en France et au Luxembourg;
- le bassin néerlandais du Limbourg, qui vendait également la majeure partie de sa production aux Pays-Bas, a augmenté considérablement ses livraisons en Allemagne, en Belgique et en France.

Mais, d'autre part, la Haute Autorité a veillé, en usant des possibilités d'action qui lui donnait la Convention relative aux Dispositions transitoires, à maintenir ou stimuler certains courants commerciaux qui, étant donné les rapports de prix au moment de l'établissement du marché commun, eussent pu être perturbés:

- d'importantes quantités de charbon belge ont bénéficié, entre juin 1953 et mars 1955, d'un système de compensation, autorisé au titre du paragraphe 26, 2, c de la Convention;
- des subventions ont été temporairement autorisées, qui tendent d'ailleurs à se réduire, pour aider les bassins de la Sarre et de la Lorraine à approvisionner l'Allemagne du Sud.

a) En ce qui concerne la houille, l'augmentation de la demande intérieure, en Allemagne, a eu pour conséquence une certaine diminution des livraisons de houille vers les autres pays de la Communauté, notamment en Italie et aux Pays-Bas.

LIVRAISONS ALLEMANDES DE HOUILLE

(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

Pays destinataires	Année 1952	3ème trim. 1954	3ème trim. 1955
Belgique	26	188	89
France et Sarre	309	366	287
Italie	249	329	229
Luxembourg	9	10	10
Pays-Bas	162	257	148
<u>Total:</u>	755	1 150	763

En revanche, les livraisons franco-sarroises vers les autres pays de la Communauté sont en augmentation, notamment vers la République fédérale d'Allemagne et vers des pays qui, comme la Belgique et les Pays-Bas, voyaient baisser leurs approvisionnements en provenance d'Allemagne. Cet accroissement des livraisons françaises a été favorisé par l'autorisation donnée au bassin du Nord/Pas-de-Calais de pratiquer certains rabais, au cours du deuxième trimestre de 1955, pour des ventes en Allemagne et aux Pays-Bas (1).

(1) Décision N° 4-55, du 14 mars 1955. Journal officiel de la Communauté du 16 mars 1955.

LIVRAISONS FRANCO-SARROISES DE HOUILLE
(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

Pays destinataires	Année 1952	3ème trim. 1954	3ème trim. 1955
Allemagne (R.F.)	328	337	441
Belgique	14	25	74
Italie	18	36	26
Luxembourg	3	12	13
Pays-Bas	0	1	51
<u>Total:</u>	373	411	605

Les livraisons belges vers les autres pays de la Communauté ont augmenté au premier trimestre pour fléchir brusquement au deuxième trimestre de l'année en cours. Comme l'on sait, les charbons belges avaient bénéficié, jusqu'au premier trimestre de 1955 inclusivement, d'une compensation additionnelle pour les livraisons d'un certain tonnage vers d'autres pays de la Communauté. En raison du développement de la consommation intérieure belge, le gouvernement n'a pas cru nécessaire de demander à la Haute Autorité, à partir du deuxième trimestre de 1955, le maintien de cette compensation. On constate d'ailleurs qu'une tendance à l'augmentation des livraisons se dessine à nouveau au troisième trimestre, sans l'aide de la compensation additionnelle. Cet accroissement porte principalement sur les livraisons aux Pays-Bas; les ventes en Italie sont tombées à zéro.

LIVRAISONS BELGES DE HOUILLE
(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

Pays destinataires	Année 1952	3ème trim. 1954	3ème trim. 1955
Allemagne (R.F.)	2	7	50
France/Sarre	91	96	93
Italie	56	60	2
Luxembourg	4	3	3
Pays-Bas	40	154	247
<u>Total:</u>	193	320	395

Les livraisons néerlandaises, qui étaient nulles en 1952, ont atteint 105 000 tonnes par mois au troisième trimestre de 1954, pour retomber à moins de 60 000 tonnes par mois en 1955. Il s'agit principalement de livraisons en Belgique et en France.

Au total, les échanges de houille entre les pays de la Communauté, qui avaient atteint leur maximum au premier trimestre de 1955, avec plus de 2 millions de tonnes par mois contre 1,3 million en 1952, s'établissent depuis avril 1955 à un niveau moyen légèrement supérieur à 1,8 million de tonnes.

ECHANGES DE HOUILLE A L'INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE

(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

	Année 1952	Année 1954	4e trim. 1954	1er trim. 1955	2e trim. 1955	3e trim. 1955
Livraisons:						
Allemagne (R.F.)	755	1 033	1 006	898	823	764
Belgique	193	357	461	536	364	395
France et Sarre	373	427	486	546	565	605
Pays-Bas	-	77	74	67	52	59
Total:	1 321	1 894	2 027	2 047	1 804	1 823
Réceptions: (1)						
Allemagne (R.F.)	330	380	473	554	492	502
Belgique	40	229	203	194	185	190
France et Sarre	400	483	474	429	414	401
Italie	323	370	328	318	251	259
Luxembourg	26	23	23	24	24	25
Pays-Bas	202	409	526	528	438	446
Total:	1 321	1 894	2 027	2 047	1 804	1 823

b) En ce qui concerne le coke, les échanges se sont stabilisés, depuis le début de l'année 1955, à un niveau élevé, de l'ordre de 745 000 tonnes par mois; par rapport à la période correspondante de 1954, l'augmentation est de 42 %.

Les cokeries allemandes, qui interviennent pour les quatre cinquièmes dans ces livraisons, ont livré, au cours des huit premiers mois de 1955, près de 600 000 tonnes par mois (principalement aux industries sidérurgiques française et luxembourgeoise), soit 50 % de plus qu'au cours de la période correspondante de 1954.

LIVRAISONS ALLEMANDES DE COKE

(Moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

Pays destinataires	Année 1952	3ème trim. 1954	3ème trim. 1955
Belgique	-	5	5
France et Sarre	287	188	287
Italie	-	3	4
Luxembourg	247	235	260
Pays-Bas	15	26	25
Total:	549	457	581

(1) Calculées d'après les statistiques de livraisons.

L'évolution de l'ensemble des échanges de coke, par pays fournisseur et destinataire, est retracée dans le tableau suivant:

ECHANGES DE COKE A L'INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE

(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

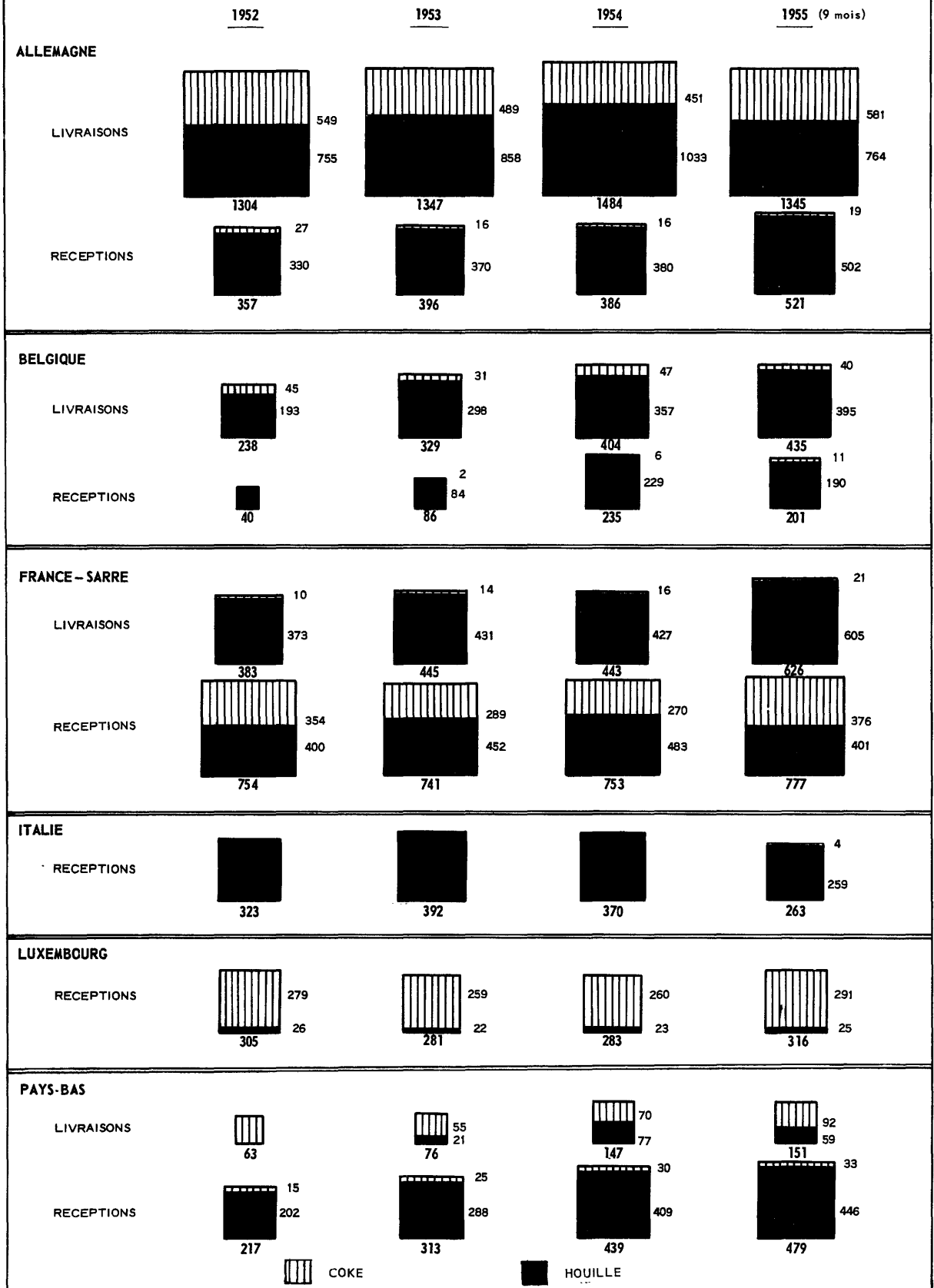
	Année 1952	Année 1954	4e trim. 1954	1er trim. 1955	2e trim. 1955	3e trim. 1955
<u>Livraisons:</u>						
Allemagne (R.F.)	549	451	552	608	589	581
Belgique	45	47	51	46	40	40
France et Sarre	10	16	14	12	13	21
Pays-Bas	63	70	80	91	94	92
<u>Total (1):</u>	<u>675</u>	<u>584</u>	<u>697</u>	<u>757</u>	<u>736</u>	<u>734</u>
<u>Réceptions: (2)</u>						
Allemagne (R.F.)	27	16	15	14	13	19
Belgique	0	6	8	13	10	11
France et Sarre	354	270	346	383	389	376
Luxembourg	279	260	297	298	292	291
Pays-Bas	15	30	28	47	32	33
<u>Total (1):</u>	<u>675</u>	<u>584</u>	<u>697</u>	<u>757</u>	<u>736</u>	<u>746</u>

38.- 3° - Minerai de fer. - Les échanges de minerai de fer à l'intérieur de la Communauté ont continué à augmenter en 1955. De 784 000 tonnes par mois en 1952, ils passèrent à 873 000 tonnes dans la première année de fonctionnement du marché commun. Au premier semestre de 1954, c'est-à-dire au moment de la reprise de l'industrie sidérurgique, ils atteignirent 860 000 tonnes, puis dépassèrent un million de tonnes à partir du premier trimestre de 1955.

Il s'agit essentiellement de livraisons des mines lorraines vers l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

(1) Y compris quelques tonnages de faible importance livrés ou reçus par l'Italie.
(2) Calculées d'après les statistiques de livraisons.

ÉVOLUTION DES ÉCHANGES DE HOUILLE ET DE COKE ENTRE PAYS DE LA COMMUNAUTÉ



(Moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

ECHANGES DE MINERAI DE FER A L'INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE

(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

Pays fournisseurs	Pays destinataires	Année 1952	4ème trim. 1954	1er trim. 1955	2ème trim. 1955	3ème trim. 1955 (1)
Allemagne (R.F.)	(Belgique et Luxembourg)	-	0,1	0,1	0,1	0,0
	(France et Sarre)	4,3	4,4	1,2	0,6	2,8
	(Italie)	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
	(Pays-Bas)	-	0,1	0,0	0,0	0,0
	<u>Total:</u>	4,4	4,7	1,4	0,9	3,0
Luxembourg	(Allemagne (R.F.))	36,2	10,4	22,4	28,5	32,5
	(France et Sarre)	0,9	0,4	1,2	1,0	4,5
	<u>Total:</u>	37,1	10,8	23,2	29,5	37,0
France	(Allemagne (R.F.))	31,6	5,6	24,8	36,3	26,3
	(Belgique et Luxembourg)	699,6	925,8	958,6	1023,1	1024,4
	(Pays-Bas)	11,0	18,2	12,2	12,2	11,4
	<u>Total:</u>	742,2	949,6	995,6	1071,8	1062,1

39.- 4° - Ferraille.- Les réceptions des différents pays de la Communauté en ferraille achetée dans d'autres pays de la Communauté étaient très faibles avant l'établissement du marché commun. Elles ont fortement augmenté jusqu'au deuxième trimestre de 1955, mais sont retombées à partir du mois de juin.

RECEPTIONS DE FERRAILLE (2)

(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

	4e trim. 1954	1er trim. 1955	2e trim. 1955	3e trim. 1955
Allemagne	24,3	15,3	13,3	4,7
Belgique	2,4	8,4	9,0	7,3
France et Sarre	8,9	7,7	9,9	5,9
Italie	50,2	87,7	92,0	31,7
Luxembourg	4,3	1,1	0,6	0,3
Pays-Bas	1,9	2,3	0,7	1,1
<u>Total:</u>	92,0	122,5	125,5	51,0

(1) Juillet et août seulement.

(2) D'après les statistiques mensuelles de l'Office commun des Consommateurs de ferraille.

L'EVOLUTION DES PRIX.-

40.- 1° - Produits sidérurgiques.- La reprise conjoncturelle du printemps 1954 était restée, pendant tout le reste de l'année, à peu près sans influence notable sur les barèmes de prix des usines sidérurgiques. Il est vrai qu'une certaine tendance à la hausse s'était manifestée à l'intérieur de la marge de plus ou moins 2,5 % alors autorisée par la Haute Autorité. La décision correspondante ayant été annulée par la Cour de Justice, en décembre 1954, les augmentations de prix ont amené des modifications de barèmes, à partir du début de 1955. La hausse est cependant restée très modérée, si on la compare aux mouvements de prix qui se manifestaient autrefois dans un climat de haute conjoncture. On retrouve ici l'influence stabilisatrice du marché commun.

41.- Le premier des trois tableaux qui suivent montre le niveau des prix de barème des produits Thomas au début de 1954, c'est-à-dire avant la reprise conjoncturelle, et à la fin de 1955, dans la Communauté, ainsi que les prix intérieurs des produits Siemens-Martin basiques au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

On constate que l'écart entre les prix allemands et les prix français, qui était assez faible avant la reprise du marché, s'est élargi: les prix allemands des produits Thomas sont supérieurs aux prix français, sauf pour les tôles fortes. Les prix belges sont supérieurs aux prix allemands, sauf pour les feuilards. Il en est de même des prix luxembourgeois et néerlandais; ces derniers sont les plus élevés et dépassent même, sauf pour les tôles fortes, les prix belges et luxembourgeois.

Les prix anglais sont légèrement supérieurs aux prix français pour les laminés marchands et le fil-machine. Ils leur sont inférieurs, par contre, pour tous les autres produits, notamment pour les tôles.

Quant aux prix américains, ils sont légèrement supérieurs aux prix belges pour les laminés marchands, les poutrelles et, plus fortement, pour le fil-machine. Mais, pour les feuilards et les tôles fortes, ils correspondent au prix français et, pour les tôles fortes, aux prix allemands. Les prix des tôles fines sont considérablement plus bas que ceux de la Communauté.

L'exploitation rationnelle, depuis de nombreuses années, des trains continus à larges bandes permet à la sidérurgie américaine de vendre les tôles fines à un prix inférieur à celui des autres produits. En Allemagne et en France, où des trains à bandes sont en service depuis moins longtemps, le prix des tôles fines à chaud est encore supérieur de 35 ou 40 % à celui des laminés marchands.

PRIX DE BAREME DES PRINCIPAUX PRODUITS SIDERURGIQUES (QUALITE THOMAS)
au 1er février 1954 et 1er novembre 1955 (1)

(prix hors taxes en dollars par tonne métrique) - (2)

	Allemagne (3)		Belgique		France		Luxembourg		Pays-Bas		Royaume-Uni		Etats-Unis	
	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955
Laminés marchands	87,55	89,60	85,50	99,00	86,15	86,15	85,00	95,00	85,90	107,30	86,00	90,85	91,70	102,50
Poutrelles	85,35	87,30	85,50	99,00	84,70	84,70	85,00	95,00	-	-	75,80	82,70	90,40	101,40
Feuilards	99,90	102,15	97,00	100,00	96,35	96,35	96,50	99,50	97,30	110,00	89,05	93,85	86,55	95,35
Fil-machine	87,30	91,20	83,00	100,00	84,70	86,40	84,80	95,00	83,90	107,50	85,00	89,35	99,75	110,80
Tôles fortes	95,75	98,05	98,00	110,00	101,35	101,35	97,00	103,50	97,30	101,25	80,75	88,35	90,40	99,20
Tôles fines à chaud	113,85	122,50	125,00	128,00	120,60	120,60	122,00	127,55	123,30	130,35	91,60	97,10	86,55	95,35
Parités :	OBERHAUSEN, et pour les tôles ESSEN ou SIEGEN		SERAING		THIONVILLE et pour les tôles MONTMEDY		LUXEMBOURG		UTRECHT pour les aciers marchands, ZWYNDRRECHT pour les feuilards et le fil-machine VELSEN-BEVERWIJK pour les autres produits		Prix franco, diminués forfaitairement de 2,80 dollars		PITTSBURG	

(1) La qualité basique, utilisée pour les usages les plus courants au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, est comparée à la qualité Thomas, utilisée pour les mêmes usages dans la Communauté.
(2) Taux de conversion: 1 dollar = 4,20 DM, 50 francs belges, 350 francs français, 0,357 livres sterling.
(3) Les prix hors taxe allemands et néerlandais ont été obtenus en réduisant les prix de 4% en 1954; pour 1955, la déduction est de 4% pour les prix allemands et de 5% pour les prix néerlandais.
(4) Le prix des tôles fines anglaises au 1er novembre 1955 concerne un nouveau produit qui se rapproche des tôles fines de la Communauté et dont l'épaisseur est comprise entre 2,75 et 3 mm.

42.- Dans un deuxième tableau figurent, aux mêmes dates, les prix de barème des produits Siemens-Martin dans les pays de la Communauté qui sont producteurs de cette qualité.

On constate que l'écart entre les prix allemands - qui sont restés les plus bas de la Communauté - et les prix français s'est élargi. Ces derniers sont cependant inférieurs aux prix belges, alors qu'avant la hausse ils se situaient approximativement au même niveau. Les prix italiens dépassent les prix belges, sauf pour les poutrelles dont les prix sont approximativement les mêmes. Les prix néerlandais se situent, pour les tôles, entre les prix français et allemands; pour les feuillards et le fil-machine, ils correspondent approximativement au niveau belge, alors que, pour les laminés marchands, ils lui sont inférieurs.

PRIX DE BAREME DES PRINCIPAUX PRODUITS SIDERURGIQUES (QUALITE SIEMENS-MARTIN)
au 1er février 1954 et 1er novembre 1955

(prix hors taxe en dollars par tonne métrique) - (1)

	Allemagne		Belgique		France		Italie		Pays-Bas	
	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955
Laminés marchands	91,45	96,45	96,20	120,00	96,40	105,95	120,00	121,60	90,45	111,50
Poutrelles	89,25	94,40	96,20	119,00	94,85	104,45	118,40	118,40	-	-
Feuillards	107,55	112,70	107,70	112,00	108,95	116,85	126,40	128,00	107,90	114,25
Fil-machine	93,50	98,30	99,70	113,00	96,70	104,35	113,60	121,00	96,50	111,75
Tôles fortes	103,20	108,80	110,00	130,00	113,70	121,70	132,80	139,20	101,85	111,25
Tôles fines à chaud	119,55	131,45	137,00	140,00	132,95	141,30	153,60	163,20	128,25	135,20
<u>Parités :</u>	OBERHAUSEN, et pour les tôles ESSEN ou SIEGEN		SERAING		THIONVILLE, et pour les tôles MONTMEDY		NOVI LIGURE		UTRECHT, pour les aciers marchands, ZWYNDRRECHT pour les feuillards et le fil-machine, VELSEN-BEVERWIJK pour les autres produits	
(1) Les prix hors taxe allemands et néerlandais ont été obtenus en réduisant les prix de 4 % en 1954; pour 1955, la déduction est de 4 % pour les prix allemands et de 5 % pour les prix néerlandais.										

43.- Enfin le troisième tableau retrace, en indices, l'évolution des prix de barème dans les pays de la Communauté, depuis l'établissement du marché commun, ainsi que des prix intérieurs anglais et américains depuis la même date.

On constate d'abord que les prix des produits Siemens-Martin ont augmenté plus fortement que ceux des produits Thomas. En Allemagne (à l'exception des tôles fines), les prix de barème des produits Thomas se situent encore, malgré la conjoncture actuelle, au-dessous du niveau atteint au lendemain de l'établissement du marché commun. La situation est la même, dans certains pays, pour des produits de qualité Siemens-Martin: en Allemagne pour le fil-machine et les tôles fortes, en Belgique pour les tôles fines.

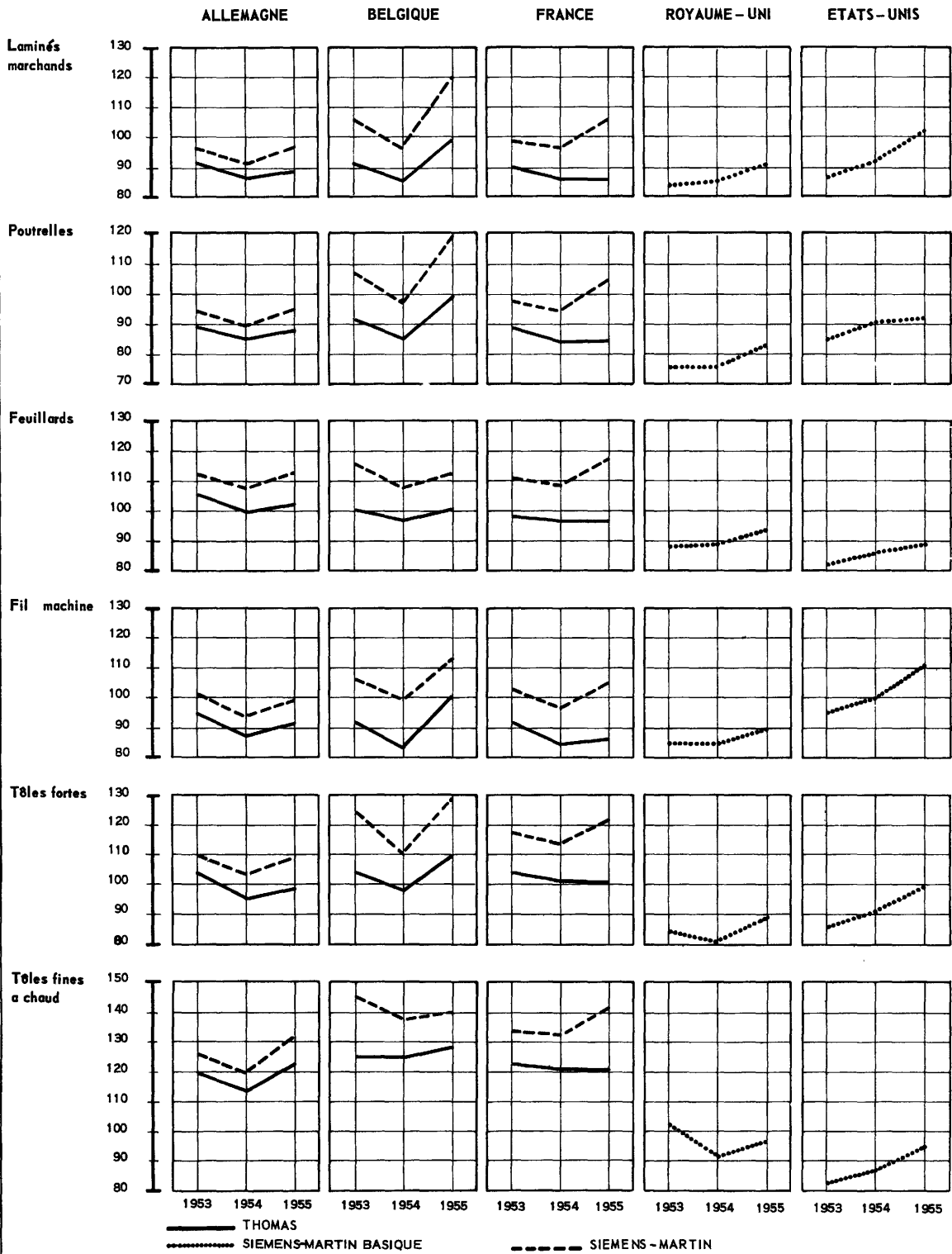
En second lieu, on constate que les prix ont le plus fortement augmenté, depuis la reprise, aux Pays-Bas et en Belgique. Les hausses les plus importantes concernent les aciers marchands, les poutrelles, le fil-machine et les tôles fortes en Belgique, les aciers marchands et le fil-machine aux Pays-Bas. Ce sont d'ailleurs les produits dont les prix ont le plus fortement augmenté aussi dans les autres pays.

Lorsqu'on compare, enfin, l'évolution de l'ensemble des prix de barème dans la Communauté (acier Thomas) à celle des prix intérieurs du Royaume-Uni et des Etats-Unis (acier Siemens-Martin basique), on constate que la hausse a été plus forte au Royaume-Uni et surtout aux Etats-Unis.

Ainsi, après pondération d'après le volume de la production, on obtient pour les aciers marchands une augmentation moyenne de 5 % des prix de la Communauté depuis le 1er février 1954, alors que, pendant la même période, les prix anglais, qui ne sont pas des prix livres comme ceux des entreprises de la Communauté, se sont élevés de 5,6 % et les prix américains de près de 12 %.

PRIX DE BARÈMES DES PRINCIPAUX PRODUITS SIDÉRURGIQUES

- Au 20 Mai 1953, 1 Février 1954 et 1 Novembre 1955 -



(en dollars par tonne métrique)

EVOLUTION DES PRIX DE BAREME DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE
ET DES PRIX INTERIEURS EN GRANDE-BRETAGNE ET AUX ETATS-UNIS (1)

(Prix au 1er février 1954 et au 1er novembre 1955
sur la base des prix au 20 mai 1953 = 100)

		Allemagne		Belgique		France		Luxembourg	Pays-Bas		Royaume-Uni	Etats-Unis
		Th	SM	Th	SM	Th	SM	Th	Th	SM	(2)	(2)
Laminés marchands	1954	95,1	95,0	93,4	90,2	95,4	97,5	94,0	93,7	92,8	100,0	105,3
	1955	97,3	100,2	108,2	112,6	95,4	107,2	105,0	117,0	114,3	105,5	117,7
Poutrelles	1954	95,0	95,0	93,4	90,2	95,3	97,5	94,0			100,0	106,5
	1955	97,2	100,5	108,2	111,5	95,3	107,2	105,0			108,8	119,5
Feuillards	1954	94,0	96,0	97,0	93,6	98,0	98,5	97,5	97,7	97,0	100,0	105,4
	1955	96,1	100,6	100,0	97,3	98,0	105,6	100,5	110,0	103,3	106,3	116,1
Fil-machine	1954	92,0	93,2	90,5	93,4	92,5	94,0	97,5	97,7	98,0	99,9	104,7
	1955	96,2	98,0	109,1	105,9	94,4	101,4	109,2	125,2	113,4	104,9	116,2
Tôles fortes	1954	95,0	96,0	93,8	88,4	97,0	96,6	93,3	91,7	93,2	100,0	105,1
	1955	94,7	99,6	105,3	104,4	97,0	103,4	99,5	95,4	100,1	109,1	115,9
Tôles fines à chaud	1954	95,1	95,3	100,0	94,5	98,8	99,8	100,0	98,5	98,5	101,7	104,0
	1955	102,3	104,7	102,4	96,6	98,8	106,0	104,5	104,2	104,2	114,9	114,5

(1) Prix hors taxe.

(2) Qualité Siemens-Martin basique qu'il convient de comparer à la qualité Thomas qui, dans les pays de la Communauté, est utilisée pour les mêmes usages.

44.- 2° - Charbon.- Ainsi qu'on l'a vu, la haute conjoncture économique a conduit, tant à l'intérieur de la Communauté que dans toute l'Europe, à un raffermissement du marché charbonnier.

Les modifications dans les prix intervenues depuis le printemps de 1953 portent sur certains ajustements de barèmes ou de prix de zone, et sur le régime de la péréquation belge.

En ce qui concerne les barèmes, les prix maxima du bassin de la Ruhr ont été relevés de 2,25 DM en moyenne, par décision du mois de mai 1955, à la suite de l'augmentation des salaires des mineurs; l'incidence de la hausse a été atténuée par la suppression de la contribution au fonds de construction de logements (1). Dans les autres bassins, les ajustements en hausse ou en baisse sont d'importance assez limitée.

Certaines modifications aux prix de zone sont intervenues pour les ventes de charbons sarro-lorrains en Allemagne, à la suite de l'introduction des tarifs directs internationaux, et de l'augmentation des prix de la Ruhr (2). Le régime des ventes de charbon sarrois en France a également été remanié: le nombre des zones a été augmenté, mais le tonnage global intéressé a été réduit (3).

Enfin, après un réexamen approfondi des modalités de la péréquation belge et des résultats déjà obtenus, la Haute Autorité a décidé notamment, en accord avec le Gouvernement belge, de mettre en dehors du mécanisme de péréquation certaines sortes de charbons (maigres et 1/4 gras de plus de 10 mm, 1/2 gras de plus de 30 mm), qui représentent environ le tiers de la production belge. D'autre part, la Haute Autorité a diminué les versements de péréquation pour certains charbonnages qui peuvent, dès maintenant, affronter la concurrence du marché commun avec une aide réduite (4). Les nouveaux barèmes déposés par les entreprises belges, pour les sortes (généralement domestiques) dont les prix avaient été libérés, présentèrent des hausses variables ainsi que des majorations dites primes de qualité s'élevant selon les cas à 40 ou 75 francs belges par tonne, tandis que les charbons industriels avaient subi, en vertu de la décision de la Haute Autorité, des baisses. A la demande du Gouvernement belge les primes de qualité ont été supprimées le 16 septembre 1955, mais trois charbonnages du bassin de Liège ont introduit des primes de provenance de 75 francs belges.

(1) Décision N° 20-55. Journal Officiel de la Communauté du 11 mai 1955.

(2) Décisions N° 16-55 et 17-55. Journal Officiel de la Communauté du 11 mai 1955.

(3) Décision N° 18-55. Journal Officiel de la Communauté du 11 mai 1955.

(4) Décision N° 22-55 et lettre au Gouvernement belge du 28 mai 1955. Journal Officiel de la Communauté du 31 mai 1955.

45.- L'examen de l'évolution des prix montre que, depuis l'établissement du marché commun, les niveaux des prix de la Ruhr, d'une part, et des autres bassins de la Communauté, d'autre part, se sont sensiblement rapprochés.

C'est ce qui ressort des deux tableaux suivants. Le premier retrace l'évolution des prix moyens en dollars, pour quelques qualités et sortes, de 1952 à 1955. Le second présente la même évaluation, en indices, sur la base des prix du bassin de la Ruhr en 1952 (1)-(2).

-
- (1) Les prix de 1952 sont des prix pour la vente au marché intérieur. Les prix à l'exportation, même vers les autres pays de la Communauté qui, à ce moment, n'étaient pas encore intégrés dans le marché commun, étaient, en général, beaucoup plus élevés. Ce système de doubles prix a été supprimé avec l'établissement du marché commun.
 - (2) Les qualités indiquées dans la première colonne du tableau ci-après correspondent, dans les différents bassins, aux désignations de barème suivantes:

Anthracite:

Anthrazitkohlen (Ruhr), 7 - 10 % matières volatiles
" (Aix-la-Chapelle), < 10 % M.V.
Anthraciet 1er groupe (Pays-Bas), 7-9 % ou < 10 % M.V.
Maigres (Belgique), < 10 % M.V.
Maigres ou anthracites (Nord/Pas-de-Calais), < 10 % M.V.

Maigres:

Magerkohlen (Ruhr et Aix-la-Chapelle), 10-14 % M.V.
Anthraciet (Pays-Bas), 9-12 % M.V.
1/4 gras (Belgique), 10-12,5 % M.V.
1/4 gras (Nord/Pas-de-Calais), 10-14 % M.V.

Demi-gras:

Esskohlen (Ruhr), 14-19 % M.V.
3/4 Fettkohlen (Aix-la-Chapelle), 16-19 % M.V.
3/4 Vet-Rookzwakkekolen (Pays-Bas), 15-20 % M.V.
3/4 gras (Belgique), 16-20 % M.V.
Demi-gras (Nord/Pas-de-Calais), 14-18 % M.V.

Gras:

Fettkohlen (Ruhr), 19-28 % M.V.
3/4 Fettkohlen (Aix-la-Chapelle), > 19 % M.V.
Vetkolen (Pays-Bas), 20-25 % M.V.
Gras A (Belgique), 20-25 % M.V.
Gras et 3/4 gras (Nord/Pas-de-Calais), > 18 % M.V.
Gras (Lorraine), 36-39 % M.V.
Gras (Sarre), 33-40 % M.V.

Flambants:

Gas- und Gasflammkohle (Ruhr), 28-40 % M.V.
Gras B (Belgique) > 28,5 % M.V.
Flénus (Nord/Pas-de-Calais), > 30 % M.V.
Flambants secs (Lorraine et Sarre), 40-42 % M.V.

EVOLUTION DES PRIX DU CHARBON DEPUIS 1952
pour quelques qualités et sortes des principaux bassins de la Communauté (1)

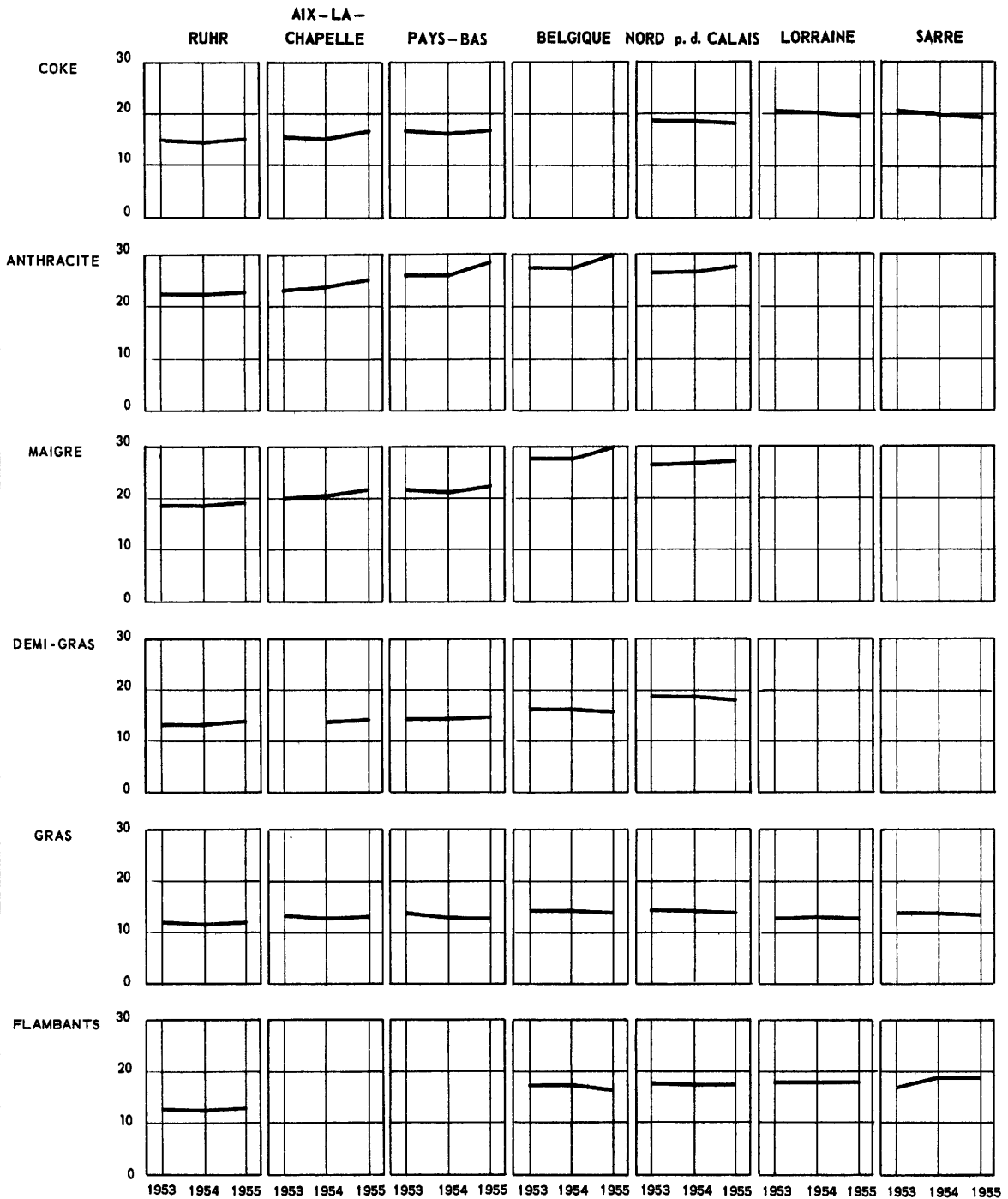
(en dollars par tonne, taxes exclues)

Qualités	Sortes	Années	Ruhr		Aix-la-Chapelle		Pays-Bas		Belgique		Nord/P.d.C.		Lorraine		Sarre	
			mois	prix	mois	prix	mois	prix	mois	prix	mois	prix	mois	prix	mois	prix
<u>Coke</u>	gros	1952	mai	13,94	mai	13,94					mai	18,66	mai	20,14	mai	20,14
		1953	mars	14,63	mars	15,88	avril	16,63			mars	18,80	mars	20,29	mars	20,29
		1954	avril	14,17	avril	15,43	avril	16,13			avril	18,80	avril	20,00	avril	19,71
		1955	nov.	14,85	nov.	16,57	nov.	16,67			nov.	18,09	nov.	19,57	nov.	19,29
<u>Anthracite</u>	noix 3	1952	mai	19,20	mai	19,20			juin	27,14	mai	26,06				
		1953	mars	22,17	mars	23,42	avril	26,29	mars	27,60	mars	26,57				
		1954	avril	22,17	avril	23,88	avril	26,29	avril	27,60	avril	26,86				
		1955	nov.	22,62	nov.	25,37	nov.	28,57	nov.	30,00	nov.	27,83				
<u>Maigre</u>	noix 3	1952	mai	16,23	mai	16,23			juin	27,14	mai	26,06				
		1953	mars	18,74	mars	20,00	avril	21,71	mars	27,60	mars	26,57				
		1954	avril	18,74	avril	20,22	avril	21,33	avril	27,60	avril	26,86				
		1955	nov.	19,20	nov.	21,82	nov.	22,49	nov.	30,00	nov.	27,26				
<u>Demi-gras</u>	noix 4	1952	mai	11,65					juin	17,22	mai	19,66				
		1953	mars	13,03			avril	14,48	mars	16,40	mars	18,69				
		1954	avril	13,03	avril	13,71	avril	14,48	avril	16,40	avril	18,69				
		1955	nov.	13,71	nov.	14,28	nov.	14,55	nov.	15,70	nov.	18,00				
<u>Gras</u>	fines lavées ou fines à coke	1952	mai	10,86	mai	10,86			juin	14,32	mai	13,89	mai	12,51	mai	13,26
		1953	mars	12,00	mars	13,25	avril	13,84	mars	14,20	mars	14,40	mars	12,63	mars	13,54
		1954	avril	11,54	avril	12,80	avril	12,95	avril	14,06	avril	14,26	avril	13,00	avril	13,97
		1955	nov.	12,00	nov.	13,37	nov.	12,96	nov.	13,82	nov.	13,71	nov.	12,66	nov.	13,43
<u>Flambants</u>	noix 2	1952	mai	11,31					juin	18,22	mai	17,43	mai	17,71	mai	18,29
		1953	mars	12,68					mars	17,20	mars	17,83	mars	17,83	mars	16,97
		1954	avril	12,45					avril	17,20	avril	17,69	avril	17,83	avril	18,86
		1955	nov.	12,91					nov.	16,26	nov.	17,69	nov.	17,83	nov.	18,86
A ajouter aux prix ci-dessus les taxes comme ci-contre		1952		4,16%		4,16%		4,16%		4,50%		7,93%		7,93%		9,11%
		1953		"		"		"		"		"		"		"
		1954		"		"		"		"		"		"		"
		1955		"		"		5,3 %		5 %		9,29%		9,29%		11,11%

(1) Voir note (2) à la page précédente.

PRIX DE BARÈME DU CHARBON POUR QUELQUES QUALITÉS ET SORTES DES PRINCIPAUX BASSINS DE LA COMMUNAUTÉ (1)

- En mars 1953, en avril 1954 et en novembre 1955 -



1) Pour la désignation exacte des qualités et sortes se référer au tableau précédent

(en dollars par tonne, taxes exclues)

EVOLUTION COMPAREE DES PRIX DU CHARBON DEPUIS 1952
SUR LA BASE DES PRIX DE LA RUHR = 100

	Mai 1952 (1)	Novembre 1955
<u>BELGIQUE:</u>		
Anthracite	141	133
Maigres	167	156
Demi-gras	148	115
Gras	132	115
Flambants	161	126
<u>NORD/PAS-DE-CALAIS:</u>		
Gros coke	134	122
Anthracite	136	123
Maigres	161	142
Demi-gras	169	131
Gras	128	114
Flambants	154	137
<u>LORRAINE:</u>		
Gros coke	144	132
Gras	115	105
Flambants	156	138
<u>SARRE:</u>		
Gros coke	144	130
Gras	122	112
Flambants	162	146
<u>PAYS-BAS:</u>		
Gros coke	114	112
Anthracite	119	126
Maigres	116	117
Demi-gras	111	106
Gras	115	108

46.- 3° - Minerai de fer. - Les prix du minerai de fer sont restés relativement stables, malgré l'augmentation de la demande et le plafonnement de la production, à un niveau élevé, au cours de l'année 1955.

Cette stabilité s'explique, d'une part, par le fait qu'une grande partie des mines de fer appartient à des entreprises sidérurgiques ou se trouve liée financièrement à celles-ci, de telle sorte que les conditions de livraisons sont

(1) Mai 1953 aux Pays-Bas.

fixées suivant les conventions internes; d'autre part, les ventes au marché se trouvent elles-mêmes régies par des contrats de livraisons portant, en règle générale, sur cinq à quinze ans.

Depuis la baisse de 10 % intervenue au début de 1954, les modifications suivantes ont eu lieu; à dater du 1er janvier 1955, deux mines des bassins français de l'Ouest ont procédé à une augmentation de l'ordre de 5 %; à partir du 1er juin 1955, les mines françaises ont augmenté leurs prix de 5 % en moyenne pour les minerais calcaires et de 8 % pour les minerais siliceux.

47.- 4° - Ferraille. - Du point de vue des prix, la situation du marché de la ferraille, qui avait été tendue à la fin de 1954 et au début de 1955, s'est améliorée considérablement à partir du mois d'avril. Cette détente s'explique notamment par la transformation des organisations mises en place en 1953 avec l'autorisation de la Haute Autorité, par l'augmentation des importations et par les économies de consommation réalisées dans les aciéries allemandes. En outre, les résultats de la récupération ont été, au printemps 1955, plus élevés qu'au cours des années précédentes (1).

A l'action combinée de ces facteurs, il convient d'ajouter les premiers effets de la décision de la Haute Autorité instituant un mécanisme financier pour encourager la substitution de fonte à la ferraille dans la production d'acier Siemens-Martin (2).

Le tableau suivant retrace l'évolution des prix départ de la ferraille dans les pays de la Communauté:

EVOLUTION DES PRIX DE LA FERRAILLE (3)

(en dollars par tonne)

	Allemagne	Belgique	France et Sarre	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
<u>1954</u>						
avril	27,32	27,00	25,50	28,50 à 30	27,00	28,00
mai	27,32	28,00	25,50	29,40	28,00	28,00
septembre	32,80	33,00	31 à 32	34,00	33,00	34,00
décembre	32,80	35 à 37,50	32 à 33	-	35 à 37,50	34,00
<u>1955</u>						
janvier	37,50	35 à 43	36 à 38	-	35 à 43	38,50
février	37,50	43,90	38,00	46,35	42,00	38,50
mars	37,50	43,90	40,00	46,35	39,00	38,50
avril	37,50	40,75	42,50	46,35	39,00	44,50
mai	37,50	38,40	38,50	44,00	38,00	40,75
juin	37,50	33,45	35,50	38,75	36,00	40,75
juillet	36,20	33,60	33,50	35,45	31,00	36,00
août	36,20	41,80	33,50	35,45	35,00	36,00
septembre	36,20	41,80	36,00	37,10	35,00	41,00
octobre	35,50	39,70	35,50	39,55	35,00	38,00

(1) Voir le Troisième Rapport général de la Haute Autorité, avril 1955, N° 116.

(2) Décision N° 26-55, Journal Officiel de la Communauté du 26 juillet 1955.

(3) Prix départ chantiers des négociants, franco sur wagon (gare d'expédition) ou franco sur péniche (port fluvial) pour la qualité de base n° 11 (taxes comprises). Allemagne: Base zone n° 1; autres pays: Base zone n° 2.

A ces prix s'ajoute pour l'acheteur une charge de péréquation calculée chaque mois en fonction de tonnages importés et du prix à l'importation. Cette charge était de 6,40 dollars en septembre.

L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE CONCURRENCE.-

48.- Le principe essentiel sur lequel repose le marché commun est celui d'une concurrence réglée, c'est-à-dire de "conditions assurant par elles-mêmes la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé" (article 2 du Traité).

Toute une série de pratiques, énumérées par l'article 4, est reconnue incompatible avec ce principe : droits de douane et restrictions quantitatives; discriminations et obstacles au libre choix par l'acheteur de son fournisseur; subventions, aides ou charges spéciales décidées par les Etats; pratiques restrictives tendant à la répartition ou à l'exploitation des marchés.

Depuis l'ouverture du marché commun, la plupart de ces entraves à la concurrence ont été éliminées, pour autant que la Convention n'autorisait pas leur maintien provisoire ou que des difficultés dûment constatées n'aient amené la Haute Autorité à agir par étapes. L'action de la Haute Autorité tend à améliorer les conditions de la concurrence, qu'il s'agisse d'éliminer progressivement des pratiques anciennes, de contrôler l'application des règles nouvelles et éventuellement d'en sanctionner la violation.

On examinera ci-après l'action de la Haute Autorité, au cours des derniers mois, dans quatre principaux domaines :

- l'élimination progressive des mesures ou pratiques temporairement autorisées (droits de douane italiens, subventions françaises);
- le contrôle de l'application des règles de non-discrimination par les Etats et les entreprises;
- les transports;
- les ententes, pratiques monopolistiques et concentrations.

49.- Mesures ou pratiques temporairement autorisées.-

a) - Droits de douane en Italie.- Lors de l'établissement du marché commun de l'acier ordinaire (mai 1953) et des aciers spéciaux (août 1954), la Haute Autorité avait autorisé le Gouvernement italien, en application du paragraphe 30 de la Convention, à maintenir temporairement des droits de douane sur les produits sidérurgiques en provenance des autres Etats membres.

Les droits sur les aciers ordinaires furent réduits une première fois en juillet 1953; ils l'ont été à nouveau le 1er mai 1955 (1)

Les droits sur certains aciers spéciaux ont été réduits, à partir du 1er août 1955, au niveau des droits sur les aciers ordinaires; en ce qui concerne les autres aciers spéciaux, la question est en cours d'examen.

D'autre part, eu égard à l'augmentation des importations italiennes de fonte en provenance des pays tiers, la Haute Autorité a demandé au Gouvernement italien, par lettre du 30 septembre, de suspendre les droits de douane sur les fontes en provenance des autres pays membres de la Communauté.

(1) Voir lettres adressées au Gouvernement italien les 29 avril 1953, 6 juillet 1953 et 2 avril 1955, Journal officiel de la Communauté des 4 mai 1953, 14 août 1953 et 30 avril 1955.

2° - Subventions en France.- Le Gouvernement français avait été autorisé, lors de l'établissement du marché commun du charbon, à maintenir temporairement des subventions à certaines usines productrices de combustibles agglomérés, aux bassins charbonniers de Lorraine et de Sarre pour leurs livraisons en Allemagne, aux consommateurs de coke et de charbons à coke importés (1).

Ces diverses subventions ont été progressivement réduites ou supprimées. Leur montant total, malgré l'augmentation des tonnages de charbons sarro-lorrains livrés en Allemagne et des tonnages de fines pour l'agglomération de cokes et de fines importés, est tombé de 13,3 milliards de francs en 1953 à probablement moins de 8 milliards en 1955.:

50.- Application des règles de non-discrimination.- Dans plusieurs cas, la Haute Autorité a dû intervenir auprès de gouvernements des Etats membres, pour leur demander de mettre fin à des dispositions légales ou réglementaires ayant un effet discriminatoire. Ce fut notamment le cas, au cours des derniers mois, en ce qui concerne :

- une loi italienne instituant un régime préférentiel pour les livraisons de produits sidérurgiques d'origine nationale à l'industrie italienne des constructions navales (lettre de la Haute Autorité en date du 30 septembre 1955);
- un droit administratif de 0,5 % perçu en Italie sur les livraisons de produits relevant du Traité en provenance des autres pays de la Communauté (lettre de la Haute Autorité en date du 10 octobre 1955);
- un régime d'exonération fiscale existant en Belgique pour les livraisons aux organismes publics belges de produits d'origine nationale (lettre de la Haute Autorité en date du 29 septembre 1955).

Dans d'autres cas, la Haute Autorité est intervenue auprès d'entreprises de la Communauté à la suite de contrôles effectués. Au cours des dix premiers mois de l'année en cours, des lettres d'avertissement ont été adressées à des entreprises ou associations d'entreprises; cinq amendes ont été infligées, pour un montant total équivalant à plus de 33 000 dollars.

51.- Conditions de transport.- L'établissement des conditions de transport conformes aux règles du marché commun comporte, comme l'on sait, trois étapes : l'élimination des discriminations, l'établissement de tarifs directs internationaux et l'harmonisation des prix et conditions de transport entre les différents pays.

L'élimination des discriminations proprement dites, acquises pour l'essentiel lors de l'établissement du marché commun ou dans les mois qui l'ont immédiatement suivi, a été complétée en 1955 sur deux points :

- l'admission des combustibles allemands (notamment en provenance du bassin d'Aix-la-Chapelle), à destination de la France, en certaines gares frontières franco-belges qui n'étaient ouvertes jusqu'ici qu'aux combustibles néerlandais et belges : cette discrimination a été supprimée le 1er août 1955;
- les dispositions du code français des douanes interdisant, en principe, aux marchandises françaises à destination de la France de circuler autrement que sous pavillon français : des dérogations ont été prévues par les administrations françaises.

(1) Voir Troisième Rapport général, n° 101 et 102, et Journal officiel de la Communauté du 11 mai 1955.

L'accord sur l'établissement des tarifs directs internationaux a été mis en application partielle, à partir du 1er mai 1955, pour le charbon et le minerai de fer. Cette mise en application sera complétée pour ces produits, à partir du 1er mai 1956; à la même date, les tarifs directs seront partiellement introduits pour les produits sidérurgiques et la ferraille.

Une certaine harmonisation a déjà été entreprise avec l'introduction des tarifs directs: celle de la dégressivité des taxes de parcours, qui est désormais unifiée jusqu'à 200 ou 250 kilomètres et maintenue, au delà, entre certaines limites. Il est prévu que les gouvernements des Etats membres examineront en commun avec la Haute Autorité, au plus tard en février 1957, la possibilité d'une plus ample unification des paliers de dégressivité. D'autre part, la Commission d'Experts des Transports a poursuivi l'étude de l'harmonisation des coefficients de dégressivité, des relativités tarifaires entre les diverses marchandises, des conditions de transports massifs et des conditions de tonnage; sur ce dernier point, un résultat provisoire a été acquis en ce qui concerne les conditions de tonnage à prévoir dans les tarifs directs pour les produits sidérurgiques et la ferraille.

Dans le domaine des transports fluviaux, le problème de la disparité des frets entre régime intérieur et régime international n'a toujours pas reçu de solution. Les négociations intergouvernementales entreprises dans le cadre de la Conférence européenne des Ministres des Transports n'ont pu aboutir à aucune solution à la fois générale et durable qui corresponde aux objectifs de la Communauté. Un nouvel échange de vues devra avoir lieu entre les représentants des Etats membres et la Haute Autorité.

Enfin, la Commission d'Experts a poursuivi l'étude des problèmes relatifs aux transports routiers. Elle s'est rapidement heurtée à l'absence, dans la plupart des pays, d'informations précises sur les courants de trafic et les prix pratiqués. Sur proposition de la Commission, la Haute Autorité a saisi les gouvernements de mesures à prendre en vue de l'application aux transports routiers des dispositions de l'article 70, alinéa 3 du Traité.

52.- Ententes, organisations monopolistiques et concentrations.- La Haute Autorité a pour mission de veiller à l'établissement et au maintien, sur le marché commun, de conditions assurant par elles-mêmes la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé, tout en sauvegardant la continuité de l'emploi et en évitant de provoquer, dans les économies des Etats membres, des troubles fondamentaux et persistants.

Pour autant que des dispositions explicites du Traité n'obligent pas la Haute Autorité à appliquer des mesures limitant d'elles-mêmes le jeu de la concurrence, par exemple en cas de crise manifeste ou de pénurie sérieuse, elle doit veiller dans le cadre des règles du Traité à l'élimination des entraves à la concurrence et dispose, à cet effet, de toute une série de moyens:

- interdiction des accords entre entreprises ou pratiques concertées qui tendraient à restreindre ou fausser le jeu normal de la concurrence (article 65);
- autorisation préalable des concentrations entre entreprises (article 66, alinéa 1 à 6);
- recommandations adressées aux entreprises publiques ou privées jouissant d'une position dominante dans une partie importante du marché commun (article 66, alinéa 7);
- et sur un plan plus général, application des articles 86 à 90, aux termes desquels les Etats membres se sont engagés à s'abstenir de toute mesure incompatible avec l'existence du marché commun et à faciliter à la Communauté l'accomplissement de sa mission.

1° - Ententes et organisations monopolistiques.- Les accords et organisations que la Haute Autorité a trouvés, lors de l'intégration des six marchés nationaux en un marché commun, étaient de formes très diverses. Sur le marché du charbon,

ces différences tenaient notamment au fait que tel pays était principalement importateur et tel autre exportateur, ainsi qu'au degré et aux modalités des interventions publiques dans l'activité économique:

- dans la République fédérale d'Allemagne, cinquante-cinq entreprises charbonnières de la Ruhr, représentant environ la moitié de la production totale de la Communauté, ont constitué en février 1953, lors de la dissolution du Deutsche Kohlen-Verkauf, six comptoirs de vente, régis eux-mêmes par une organisation centrale, la Gemeinschaftsorganisation Ruhrkohle (GEORG);
- en France, une organisation centrale d'achat, l'Association Technique de l'Importation Charbonnière (A.T.I.C.) qui fut créée en 1944, est chargée par des décrets gouvernementaux de signer tous les contrats d'importation de charbon; elle agit en collaboration étroite avec le comptoir d'achat de la sidérurgie (O.R.C.I.S.), créé par l'Etat, et certains autres gros utilisateurs, comme la S.N.C.F., ainsi que pour le compte des négociants qui, en vertu de décrets gouvernementaux, sont autorisés à importer et qui sont obligatoirement membres d'un G.P.I.R. ou du G.P.I.R.T.;
- en Belgique, il existe un comptoir de vente en commun, le Comptoir Belge des Charbons (COBECHAR), qui, par son importance et ses statuts, joue un rôle décisif dans l'écoulement de la production belge;
- dans les régions du sud de la République fédérale d'Allemagne, les ventes de charbon des bassins de la Ruhr, d'Aix-la-Chapelle, de Lorraine et de Sarre sont exclusivement réservées à, et effectuées par, une organisation commune: l'Oberrheinische Kohlenunion (O.K.U.).

Dès le mois de juin 1953, la Haute Autorité annonça à l'Assemblée Commune que des enquêtes étaient en cours sur l'ensemble de ces organisations. En mai 1954, elle leur avait fait savoir qu'elles ne pouvaient être autorisées dans leur forme actuelle. Mais au lieu d'une dissolution pure et simple, la Haute Autorité cherchait à obtenir une transformation de ces organisations. Pour faciliter cette solution, elle avait élaboré des directives qui déterminaient le cadre dans lequel elle était prête à autoriser les organisations existantes. Le 23 juin 1955, le Vice-Président ETZEL informa l'Assemblée que des communications importantes et décisives seraient faites au cours de la session de novembre.

a) En ce qui concerne la Ruhr, la Haute Autorité avait fait savoir qu'une organisation centrale monolithique ne pouvait pas être autorisée. Elle avait également refusé d'admettre une répartition des ventes de la Ruhr sur deux comptoirs. Elle était prête, par contre, à autoriser trois ou six comptoirs avec un bureau commun chargé de leur coordination à l'aide d'une masse de manoeuvre, en vue de réaliser l'équilibre de l'emploi ou, dans une période de haute conjoncture, l'équilibre de l'approvisionnement.

La nécessité d'une coordination résulte avant tout de la vente directe des usines, effectuée en dehors des comptoirs, dans le cadre du "Werkselbstverbrauch" (ventes aux usines faisant partie du même groupe que les mines) et du "Landabsatz" (ventes directes des mines aux consommateurs dans une certaine région voisine des sièges). Ces ventes directes n'ont pas la même importance pour les mines affiliées à chacun des comptoirs d'achat.

Dans l'intérêt aussi bien de l'équilibre de l'emploi que de l'approvisionnement des autres utilisateurs qui ne sont pas approvisionnés dans le cadre du "Werkselbstverbrauch" ou du "Landabsatz", il est important que les entreprises propriétaires de mines se soient déclarées prêtes à limiter volontairement l'usage de leur privilège dans le cadre du "Werkselbstverbrauch".

Les retards intervenus dans les entretiens ont permis d'examiner d'une manière approfondie les problèmes que la situation présente du marché pose sur le plan de l'approvisionnement. Dans les périodes où la demande dépasse l'offre sans que la pénurie soit déclarée, la Haute Autorité autorise une coordination limitée

et contrôlée de l'approvisionnement, sous la condition que toutes les allocations de charbon soient équitables et non discriminatoires.

Au moment de la rédaction de ce rapport, les entreprises de la Ruhr présentent des demandes d'autorisation dans le cadre des directives de la Haute Autorité.

Les charbonnages ont entamé des entretiens avec les représentants des mineurs, ainsi que du négoce et des consommateurs de charbon de la Ruhr dans la Communauté, au sujet de la constitution d'un organisme consultatif spécial. Des représentants gouvernementaux et de la Haute Autorité participent à ces pourparlers. Si un tel organisme était constitué à la suite d'un libre accord, la Haute Autorité pourrait se dispenser de le créer elle-même comme il est prévu dans les directives.

b) En ce qui concerne les règles fixées par le Gouvernement français pour l'importation de charbon, des progrès ont été réalisés dans la définition des conceptions en présence. Sur les points suivants, le Gouvernement français semble disposé à se rallier aux vues de la Haute Autorité: élimination de l'obligation pour l'industrie sidérurgique d'acheter en commun, établissement d'une définition non discriminatoire du négociant en gros, possibilité pour tout négociant, autorisé à importer, d'être admis à l'organisation professionnelle des importateurs. Des vues divergentes semblent, par contre, persister concernant le fait que les acheteurs français de charbon en provenance des autres pays de la Communauté n'ont accès qu'aux producteurs dans ces pays et non pas aux négociants de ces pays, ainsi que concernant le droit exclusif de l'A.T.I.C. de signer les contrats d'importation.

Si ces divergences subsistent, la Haute Autorité, avant de prendre une décision définitive, mettra, en application de l'article 88 du Traité, le Gouvernement français en mesure de présenter ses observations.

c) L'organisation belge de vente des charbons a pris une décision de principe s'engageant à rendre ses statuts et activités conformes aux dispositions du Traité, dès que la Haute Autorité aura indiqué sur quels points doivent porter les transformations. Ces points viennent d'être déterminés dans le cadre des directives définies en ce qui concerne les organisations de la Ruhr, compte tenu des différences d'un cas à l'autre. Ils ont été discutés avec la direction de cette organisation qui les a soumis pour approbation aux autres organes de l'organisation.

d) En ce qui concerne l'O.K.U., la Haute Autorité ne peut approuver la vente en commun de quatre bassins représentant près des deux tiers de la production totale de la Communauté, ni la vente en commun des trois comptoirs de la Ruhr en Allemagne du Sud. Mais l'O.K.U. remplit certaines tâches dans le domaine de l'affrètement et de l'approvisionnement, qui sont étroitement conditionnées par les particularités du marché de l'Allemagne du Sud, en grande partie approvisionné par voie d'eau. Les irrégularités du niveau d'eau et la structure de la consommation font qu'il semble de l'intérêt général de profiter des conditions favorables de la navigation fluviale pour constituer des stocks, qui seront disponibles dans les périodes où la situation des transports devient moins bonne. L'O.K.U. remplit des tâches spéciales dans les périodes où le tonnage de cale se raréfie et où seules des dispositions centrales permettent d'assurer la meilleure utilisation des capacités disponibles. La Haute Autorité est disposée à autoriser l'exercice de fonctions de ce genre, qui bénéficient surtout aux utilisateurs du sud de l'Allemagne, à condition que l'exercice de ces fonctions par une organisation de négociants n'entrave pas sensiblement la concurrence sur le marché de l'Allemagne du Sud.

La Haute Autorité a élaboré des directives qui ont été portées à la connaissance des intéressés.

e) En ce qui concerne le service gouvernemental qui est chargé, dans le Grand-Duché de Luxembourg, des importations de combustibles solides, la Haute Autorité a pris connaissance des modifications apportées par le Gouvernement luxembourgeois aux prescriptions en vigueur. Elle se réserve d'apprécier la portée de ces changements à la lumière de l'expérience.

f) Enfin, dans les secteurs autres que celui du charbon, la Haute Autorité a poursuivi également l'examen d'une série de demandes visant l'autorisation d'accords entre entreprises, et a conclu que plusieurs de ces demandes n'exigeaient pas une autorisation. En revanche, elle a rejeté une demande d'autorisation d'achats de ferraille en commun, introduite par une association d'entreprises sidérurgiques allemandes (1).

2° - Concentrations.- Au cours des derniers mois, la Haute Autorité a donné suite à plusieurs demandes d'autorisation de concentrations entre entreprises de la Communauté:

a) concentration entre deux entreprises sidérurgiques qui, conjointement, traitent près de 1,8 million de tonnes d'acier brut par an et contrôlent indirectement la production de 2,8 millions de tonnes; l'autorisation accordée exclut la fusion des organisations de vente de ces deux entreprises;

b) concentration entre une entreprise sidérurgique (1,5 million de tonnes environ d'acier brut), une entreprise charbonnière (6 millions de tonnes de houille environ) et des entreprises de l'industrie de transformation;

c) concentration entre une entreprise sidérurgique disposant d'un programme de production très étendu et une entreprise spécialisée dans la fabrication d'aciers spéciaux;

d) concentration entre deux entreprises du commerce du charbon en gros, écoulant au total près de 650 000 tonnes de charbon par an.

Les concentrations que la Haute Autorité a considéré comme pouvant être autorisées ne donnaient pas aux entreprises - compte tenu des dimensions des concentrations similaires existant déjà sur le marché commun -, la possibilité de faire obstacle à une concurrence conforme aux dispositions du Traité, ni de se soustraire aux règles de la concurrence compatible avec le Traité en s'arrogeant une position artificiellement privilégiée quant à l'accès aux sources d'approvisionnement ou aux débouchés.

Les concentrations entre producteurs examinées dénotent essentiellement un souci de spécialisation par l'harmonisation des programmes de production et un souci de rationalisation par l'aménagement d'installations communes de finition (p.ex. dans le domaine des trains de laminage). Les mesures de ce genre permettent principalement aux entreprises qui se concentrent d'abaisser leurs prix de revient et d'éviter des doubles emplois dans le domaine des investissements. En outre, on peut relever la tendance des entreprises concentrées à se prémunir contre les variations conjoncturelles, grâce à l'intégration de sources de matières premières (p.ex. mines de charbon et cokeries) et d'entreprises de l'industrie transformatrice (p.ex. usines à tubes, tréfileries, etc.).

Les dimensions des entreprises qui procèdent à une concentration sont très variables. L'existence du marché commun semble avoir une influence particulièrement marquée sur les concentrations d'unités mineures. Aujourd'hui, les entreprises de moindre envergure se trouvent en concurrence avec des unités plus grandes d'autres pays de la Communauté. En se concentrant, plusieurs petites entreprises parviennent à améliorer leur situation concurrentielle. Il semble que le mouvement de concentration ait été stimulé par les dispositions du Traité relatives aux cartels.

(1) Décision N° 28-55 et lettre du 20 juillet 1955 (Journal Officiel de la Communauté du 26 juillet 1955).

Par. 4 - LE MARCHÉ COMMUN ET LES PAYS TIERS

53.- Le marché commun ne peut être une entité économique à tendance autarcique. Aussi bien la structure de ses productions que la nature de ses approvisionnements et les règles de son fonctionnement en font un marché ouvert sur l'extérieur.

En 1955, les pays membres ont exporté vers les pays tiers 15 % de la production sidérurgique de la Communauté, 4,6 % de sa production de houille, 8 % de sa production de coke. Ils ont importé, d'autre part, 7,5 % de la consommation apparente de houille de la Communauté, 17,5 % de sa consommation de minerai de fer et 12 % de la consommation totale de ferraille de ses usines sidérurgiques.

En dehors des droits de douane, dont le niveau a été abaissé lors de l'établissement du marché commun, il n'existe plus guère de restrictions aux échanges avec les pays tiers. En France, le régime de contingentement des importations d'aciers spéciaux en provenance des pays de l'Organisation européenne de Coopération économique a été sensiblement assoupli en 1955 : les restrictions à l'importation ont été supprimées pour les aciers fins au carbone à dater du 1er avril et pour les tôles magnétiques à dater du 2 septembre 1955.

Il ne subsiste de restrictions quantitatives à l'exportation des pays de la Communauté vers les pays tiers que dans le secteur de la ferraille.

PRODUITS SIDERURGIQUES.-

54.- Exportations.- Les exportations de produits sidérurgiques vers les pays tiers se sont élevées, pendant les huit premiers mois de 1955, à 624 500 tonnes par mois en moyenne. L'augmentation est de 14,1 % par rapport à la moyenne mensuelle de l'année 1954 et de 12,8 % par rapport à celle de 1952.

Tous les pays de la Communauté, sauf la République fédérale d'Allemagne et le Luxembourg, ont vu, dans une mesure d'ailleurs très inégale, augmenter leurs exportations de 1954 à 1955. Le niveau de 1952 a été dépassé partout, sauf en Belgique et au Luxembourg.

EVOLUTION DES EXPORTATIONS DE PRODUITS SIDERURGIQUES VERS LES PAYS TIERS (1)

	<u>De 1952 à 1955</u>	<u>De 1954 à 1955</u>
Allemagne (R.F.)	+ 11,5 %	- 5,3 %
Belgique	- 3,1 %	+ 8,4 %
France et Sarre	+ 42,2 %	+ 34,9 %
Italie	+ 544,4 %	+ 65,7 %
Luxembourg	- 27,1 %	- 0,1 %
Pays-Bas	+ 57,6 %	+ 20,5 %
<u>Communauté:</u>	+ 12,8 %	+ 14,1 %
	=====	=====

Les exportations vers le Royaume-Uni - principal acheteur avec les Etats-Unis - dépassent de 35 %, en 1955, le niveau moyen de 1954 qui, il est vrai, était lui-même très inférieur à celui des années précédentes. Vers la Suède et la Suisse, le niveau élevé de 1952 a été atteint en 1954 et dépassé en 1955. Vers certains pays de l'Europe de l'Est, autres que l'Union soviétique, les exportations sont aussi en augmentation. On relève également des accroissements pour les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient.

(1) Moyenne mensuelle des huit premiers mois pour 1955, de l'année entière pour 1952 et 1954.

Les exportations ont diminué dans les régions où les produits de la Communauté se trouvent en concurrence avec ceux des producteurs américains: aux Etats-Unis, au Canada, ainsi que sur certains marchés d'Amérique du Sud.

EXPORTATIONS DE PRODUITS SIDERURGIQUES PAR PAYS D'ORIGINE

(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

	1952	1953	1954	1955 (1)	1er trim. 1955	2ème trim. 1955	3e trim. 1955 (2)
Allemagne (R.F.)	101,9	87,9	119,9	113,6	104,5	123,8	111,8
Belgique	159,0	140,7	142,2	154,0	160,2	164,6	128,9
France et Sarre .	168,3	196,8	177,4	239,2	230,3	267,2	210,9
Italie	1,8	5,8	7,0	11,6	9,7	13,0	12,2
Luxembourg	102,8	92,0	74,8	74,9	72,9	74,5	78,2
Pays-Bas	19,8	25,9	25,9	31,2	26,1	30,5	40,0
<u>Communauté</u> :	553,6	549,1	547,2	624,5	603,7	673,6	582,0

55.- La proportion des exportations vers les pays tiers dans la production de la Communauté est de l'ordre de 15 %. La contribution de la Communauté à l'approvisionnement des pays tiers s'est développée à peu près au même rythme que la production de la Communauté.

PROPORTION DES EXPORTATIONS DANS LA PRODUCTION
DE LA COMMUNAUTE (3)

<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>	<u>1955</u> (4)
16,3 %	17,0 %	15,3 %	15,0 %

56.- L'évolution de la structure des exportations de 1952 à 1955 est caractérisée par un déclin relatif des ventes de produits bruts et demi-produits, une stabilité de la part des produits finis et une augmentation de celle des produits finals (fer blanc, tôles revêtues, tôles magnétiques etc...)

A l'intérieur de chaque groupe de produits, la tendance générale paraît être celle d'un accroissement relatif des exportations de produits plus élaborés.

(1) Huit premiers mois.

(2) Juillet et août seulement.

(3) Exportations en équivalent de lingots d'acier brut, par rapport à la production d'acier brut.

(4) Huit premiers mois.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES EXPORTATIONS DE
PRODUITS SIDERURGIQUES PAR CATEGORIE DE PRODUITS (1)

	1952	1954	1955
Fonte et ferro-alliages	9,9%	5,7%	5,7%
Lingots et demi-produits	8,0%	9,6%	8,5%
Coils larges à chaud	-	0,1%	0,2%
<u>Ensemble des produits bruts</u>	<u>17,9%</u>	<u>15,4%</u>	<u>14,4%</u>
Matériel de voie	6,5%	4,3%	5,4%
Profilés (lourds et légers)	46,6%	43,7%	43,0%
Fil-machine	4,7%	4,4%	4,4%
Feuillards	3,4%	3,8%	3,9%
Tôles (fortes, moyennes et fines, larges plats) . . .	15,3%	18,6%	18,5%
<u>Ensemble des produits finis</u>	<u>76,5%</u>	<u>74,8%</u>	<u>75,2%</u>
<u>Produits finals</u>	<u>5,6%</u>	<u>9,8%</u>	<u>10,4%</u>
<u>Total :</u>	<u>100,0%</u>	<u>100,0%</u>	<u>100,0%</u>
<u>Moyenne mensuelle</u> (en milliers de tonnes)	<u>553,6</u>	<u>547,2</u>	<u>624,5</u>

57.- Importations.- Les importations de produits sidérurgiques en provenance des pays tiers se sont élevées, en moyenne, à 123 000 tonnes par mois pendant les huit premiers mois de 1955. L'augmentation est d'environ 53% par rapport à la moyenne de 1954 et de 89% par rapport à celle de 1952.

Les importations représentent environ 3,5% de la consommation apparente d'acier en 1955, contre 2,3% en 1952 (2).

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE PRODUITS SIDERURGIQUES (3)

	<u>De 1952 à 1955</u>	<u>De 1954 à 1955</u>
Allemagne (R.F.)	+ 92,2 %	+ 66,3 %
Belgique	+ 131,1 %	+ 37,9 %
France et Sarre	- 41,3 %	+ 12,1 %
Italie	+ 133,8 %	+ 33,8 %
Pays-Bas	+ 87,0 %	+ 120,5 %
<u>Communauté:</u>	<u>+ 88,8 %</u>	<u>+ 53,1 %</u>
	=====	=====

(1) La comparaison porte sur les moyennes mensuelles des années 1952 et 1954 et, pour 1955, sur la moyenne mensuelle des huit premiers mois.

(2) Importations en équivalent de lingots d'acier brut, par rapport à la production d'acier brut.

(3) Moyenne mensuelle des huit premiers mois pour 1955, de l'année entière pour 1952 et 1954.

Le principal fournisseur de la Communauté reste l'Autriche, dont les livraisons - en Allemagne et principalement en Italie - ont dépassé de plus de 80%, en 1955, le niveau de 1952.

Viennent ensuite les Etats-Unis dont les ventes sont en augmentation dans tous les pays de la Communauté, à l'exception de la France et de la Sarre.

Les importations en provenance du Royaume-Uni et du Japon sont en diminution.

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE PRODUITS SIDERURGIQUES

(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

	1952	1953	1954	1955 (1)	1er trim. 1955	2ème trim. 1955	3e trim. 1955 (2)
Allemagne (R.F.)	15,4	16,9	17,8	29,6	23,5	31,3	36,3
Belgique	7,4	8,7	12,4	17,1	14,0	20,1	17,4
France et Sarre . .	6,3	8,3	3,3	3,7	2,6	4,0	4,8
Italie	19,8	27,6	34,6	46,3	50,6	43,4	44,3
Pays-Bas	13,8	14,5	11,7	25,8	22,6	24,5	32,3
<u>Communauté</u> (3):	65,2	76,5	80,4	123,9	114,2	123,8	135,1

58.- L'évolution de la structure des importations montre, en premier lieu, l'influence de la conjoncture: en 1955 comme en 1952, années de haute conjoncture, la part des produits bruts et des demi-produits est relativement élevée; en 1954, année de reprise de la conjoncture (et plus encore en 1953, année de basse conjoncture), la part des produits finis était nettement plus élevée qu'en 1955. Cette double évolution semble indiquer qu'en conjoncture faible la concurrence extérieure s'exerce plus fortement sur les produits finis, alors qu'en haute conjoncture les capacités de production de produits bruts seraient plus rapidement saturées dans la Communauté que dans certains pays tiers.

En deuxième lieu, on remarque qu'à l'intérieur du groupe des produits bruts, l'accroissement a été relativement plus fort pour les lingots, demi-produits et coils.

Enfin, dans les produits finis, la diminution de la part relative des importations de tôles doit correspondre au développement des capacités à l'intérieur de la Communauté.

(1) Huit premiers mois.

(2) Juillet et août seulement.

(3) Y compris le Luxembourg, dont les importations sont de peu d'importance.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES IMPORTATIONS DE
PRODUITS SIDERURGIQUES PAR CATEGORIE DE PRODUITS (1)

	1953	1954	1955
Fonte et ferro-alliages	42,2%	33,0%	38,9%
Lingots et demi-produits	7,2%	6,5%	14,5%
Coils larges à chaud	4,6%	8,9%	10,5%
<u>Ensemble des produits bruts</u>	<u>54,0%</u>	<u>48,4%</u>	<u>63,9%</u>
Matériel de voie	0,2%	0,0%	0,9%
Profilés (lourds et légers)	9,8%	4,2%	4,5%
Fil-machine	2,0%	3,1%	3,0%
Feuillards	1,0%	0,7%	0,4%
Tôles (fortes, moyennes et fines, larges plats)	14,6%	21,9%	9,1%
<u>Ensemble des produits finis</u> (2)	<u>27,6%</u>	<u>29,9%</u>	<u>17,9%</u>
<u>Produits finals</u>	<u>18,4%</u>	<u>21,7%</u>	<u>18,2%</u>
<u>Total</u> :	<u>100,0%</u>	<u>100,0%</u>	<u>100,0%</u>
<u>Moyenne mensuelle</u> (en milliers de tonnes)	<u>65,2</u>	<u>80,4</u>	<u>123,1</u>

59.- Prix à l'exportation.- Dans le passé, les périodes de haute conjoncture ont été caractérisées, en ce qui concerne l'acier, par des hausses de prix à l'exportation beaucoup plus rapides et plus élevées que celles des prix intérieurs; ces derniers étaient généralement soumis à d'étroits contrôles de la part des gouvernements. C'est ainsi qu'entre 1948 et 1952 les prix à l'exportation ont atteint jusqu'au double des prix intérieurs.

Lors de l'établissement du marché commun, en 1953, les prix à l'exportation étaient inférieurs aux prix pratiqués dans les pays de la Communauté. Les prix à l'exportation convenus entre les producteurs de la Communauté ont été progressivement relevés, à partir du premier semestre de 1954, jusqu'au niveau des prix du marché commun, dont ils ont, depuis lors, suivi l'évolution générale.

Du premier avril 1954 à la fin d'octobre 1955, le prix à l'exportation des aciers marchands pour la plupart des destinations et des transactions est passé de 80 à 105 dollars.

(1) La comparaison porte sur les moyennes mensuelles des années 1952 et 1954 et, pour 1955, sur la moyenne mensuelle du premier semestre.

(2) Y compris les aciers spéciaux.

EVOLUTION DES PRIX DE BAREME ET DES PRIX A L'EXPORTATION DES ACIERS MARCHANDS
(QUALITE THOMAS)

(en dollars par tonne)

	C o m m u n a u t é Prix de barème transformés fob Anvers					Prix d'exportation des producteurs de la Communauté fob Anvers vers:	
	Alle- magne	Bel- gique	France	Luxem- bourg	Pays- Bas	USA et Canada	Autres pays (sauf Suisse)
1. 7.1953	96,10	94,50	97,30	97,50	92,70	87,00	93,00
1.10.1953	91,55	94,50	97,30	97,50	92,70	84,00 à 91,50 (1)	93,00
1. 1.1954	91,55	94,50	97,30	97,50	92,70	80,00	80,00
1. 4.1954	91,55	88,50	93,15	92,00	86,90	82,00	80,00 à 82,00 (2)
1. 7.1954	91,55	88,50	93,15	92,00	86,90	82,00	84,00 à 86,00 (2)
1.10.1954	91,55	88,50	93,15	92,00	86,90	82,00 à 84,00 (2)	84,00 à 86,00 (2)
1. 1.1955	91,55	88,50	93,15	92,00	96,20	86,00 à 88,00 (2)	96,00
1. 4.1955	91,55	99,00	93,15	102,00	105,90	86,00 à 88,00 (2)	100,00
1. 7.1955	93,60	102,00	93,15	102,00	108,30	86,00 à 88,00 (2)	100,00
1. 9.1955	93,60	102,00	93,15	105,00	108,30	96,00	102,00
25.10.1955						102,00	105,00

(1) Suivant dimension ou profil.
(2) Suivant destination.

60.- Une comparaison des prix à l'exportation établie par les producteurs de la Communauté et des prix anglais ou américains montre que les prix de la Communauté sont plus bas pour les aciers marchands, les poutrelles et le fil-machine, mais égaux ou supérieurs pour la plupart des produits plats. On retrouve ici, dans l'ensemble, les écarts déjà constatés en comparant les prix intérieurs de la Communauté, du Royaume-Uni et des Etats-Unis (1).

PRIX DE BASE A L'EXPORTATION DES PRODUITS SIDERURGIQUES (1)
au 25 octobre 1955

(prix hors taxe en dollars par tonne métrique) (2)

	Communauté (3) (prix minima FOB ANVERS suivant destination)		Etats-Unis (prix FOB port at- lantique)	Royaume-Uni (prix FOB port bri- tannique)
	Amérique du Nord	Autres pays (sauf Suisse)		
Blooms pour barres	90,00	90,00	-	-
Largets	100,00	100,00	-	-
Laminés marchands	102,00	105,00	104,30 à 112,45 (7)	109,00 à 125,40(7)
Profilés	102,00	105,00	111,35	112,50
Feuillards à chaud	102,00	107,00	104,30	110,25 à 111,60(7)
Fil-machine	107,00	107,00	114,85	-
Tôles fortes	114,00	114,00	108,25	124,00
Tôles moyennes	114,00	114,00	103,60	140,55
Tôles fines à chaud (4)	143,00	143,00 à 150,00 (6)	103,60	122,65 à 144,70(6)
Tôles fines à froid (5)	150,20	150,20 à 157,20 (6)	130,30	128,15 à 151,55(6)

(1) Aciers Thomas pour la Communauté; aciers basiques au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.
(2) Taux de conversion: 1 dollar = 0,357 livre sterling.
(3) Ces prix, fixés par accord entre les producteurs, sont donnés à titre indicatif et s'entendent FOB ANVERS.
(4) Tôles de 2,75 à moins de 3 mm dans la Communauté, de 2,5 à moins de 3 mm au Royaume-Uni et de 2,75 et plus aux Etats-Unis.
(5) Tôles de 1 mm dans la Communauté, de 1 à 14 mm au Royaume-Uni et de 1 mm et plus aux Etats-Unis.
(6) Suivant destination.
(7) Suivant dimension ou profil.

(1) Voir plus haut, N° 41.

CHARBON

61.- Exportation de houille.- Les exportations de houille ont augmenté depuis le début de 1954 jusqu'à un niveau d'environ un million de tonnes par mois au premier trimestre de 1955. Elles étaient en légère diminution en juillet et août.

Pour les neuf premiers mois de 1955, la moyenne mensuelle des exportations est supérieure de 39,1 % à celle de 1954 et de 146,2 % à celle de 1952.

EVOLUTION DES EXPORTATIONS DE HOUILLE (1)

	<u>De 1952 à 1955</u>	<u>De 1954 à 1955</u>
Allemagne (R.F.)	- 6,2 %	- 21,9 %
Belgique	+ 815,8 %	+ 50,0 %
France	+ 597,8 %	+ 193,5 %
Sarre	+ 271,7 %	+ 54,1 %
Pays-Bas	+ 800,0 %	+ 0,0 %
<u>Communauté :</u>	+ 146,2 %	+ 39,1 %

L'augmentation provient notamment d'un accroissement sensible des exportations de la France, de la Sarre et de la Belgique vers le Royaume-Uni, dont les achats dans la Communauté ont commencé en juillet 1953.

Le Royaume-Uni étant actuellement - et de loin - le marché extérieur le plus important pour la houille de la Communauté, la décision prise par le Gouvernement britannique, au mois de juillet 1955, de réduire considérablement, à partir du 1er janvier 1956, les exportations de charbon, exercera sans doute une influence importante dans le sens d'une réduction des échanges avec la Communauté. Par ailleurs, des pays tiers approvisionnés jusqu'ici par les mines britanniques feront probablement appel dans une plus large mesure au charbon de la Communauté.

La diminution des exportations allemandes a affecté surtout l'Autriche et, à un moindre degré, le Royaume-Uni. Elles sont en augmentation vers les pays scandinaves.

EXPORTATIONS DE HOUILLE VERS LES PAYS TIERS
(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

<u>Pays d'origine</u>	1952	1953	1954	1955 (2)	1 ^{er} trim. 1955	2 ^e trim. 1955	3 ^e trim. 1955
Allemagne (R.F.)	259	272	311	243	289	213	226
Belgique	19	49	116	174	177	179	165
France	45	73	107	314	345	355	243
Sarre	46	91	111	171	179	175	161
Pays-Bas	1	4	9	9	7	9	12
<u>Communauté :</u>	370	489	654	911	996	930	807
<u>Pays de destination</u>							
Royaume-Uni	-	47	198	429	494	476	318
Pays scandinaves	61	67	82	126	148	125	105
Suisse	90	89	130	159	141	154	183
Autriche	146	175	173	126	166	116	95
Autres pays	73	91	71	71	47	59	106
<u>Total :</u>	370	489	654	911	996	930	807

- (1) Moyenne mensuelle des neuf premiers mois pour 1955, de l'année entière pour 1952 et 1954.
(2) Moyennes mensuelles des neuf premiers mois.

62.- La proportion des exportations de houille vers les pays tiers dans la production de la Communauté est passée de moins de 2 % en 1952 à 2,5 % en 1953, 3,2 % en 1954 et 4,6 % en 1955. En dépit d'une situation tendue sur le marché commun, les exportations vers les pays tiers se sont accrues beaucoup plus vite que la production.

63.- Exportations de coke.- Les exportations de coke ont légèrement diminué entre le dernier trimestre de 1954 et le deuxième trimestre de 1955. Une augmentation s'est dessinée en juillet et août.

La moyenne mensuelle des neuf premiers mois de l'année en cours se situe légèrement en dessous de celle de 1954. Elle dépasse cependant celle de 1952.

Les exportations de la République fédérale d'Allemagne, qui est le principal exportateur, ont diminué, par rapport à l'année précédente, vers toutes les destinations autres que les pays scandinaves et la Hongrie. Elles restent approximativement au niveau de l'année 1952.

EXPORTATIONS DE COKE VERS LES PAYS TIERS
(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

<u>Pays d'origine</u>	1952	1953	1954	1955(1)	1er trim. 1955	2e trim. 1955	3e trim 1955
Allemagne (R.F.)	355	268	369	344	410	300	323
Belgique	35	38	27	25	18	13	44
France et Sarre	4	6	9	13	5	9	25
Italie	4	4	4	2	-	-	5
Pays-Bas	53	48	52	59	55	56	67
Communauté :	431	364	462	443	488	378	464
<u>Pays de destination</u>							
Royaume-Uni	2	-	-	-	6	-	-
Pays scandinaves	308	254	289	311	379	247	308
Suisse	50	44	50	51	15	72	66
Autriche	21	24	28	25	20	29	26
Autres pays	50	42	94	56	74	30	64
Total :	431	364	461	443	488	378	464

64.- Par rapport à la production, les exportations de coke ont représenté 8 % en 1955 contre 8,3 % en 1952 et 9,3 % en 1954. Après s'être développées plus rapidement que la production, en 1954, elles ont suivi le rythme de celle-ci en 1955.

65.- Importations de houille (2).- Les importations de houille en provenance des pays tiers ont progressé rapidement pendant l'année en cours. De 1,3 million de tonnes au premier, elles sont passées à plus de 2 millions de tonnes au troisième trimestre de 1955.

La moyenne mensuelle des neuf premiers mois de 1955, inférieure de 8,8 % seulement à celle de 1952, dépasse le niveau de 1954 de 45,7 %.

Dans tous les pays de la Communauté, le niveau de 1954 a été plus ou moins largement dépassé en 1955, notamment en Allemagne, en Italie et en Belgique. Le niveau de 1952 est près d'être atteint en Belgique; il a été déjà considérablement dépassé en Italie.

(1) Moyennes mensuelles des neuf premiers mois.

(2) Les importations de coke sont insignifiantes.

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE HOUILLE

	<u>De 1952 à 1955</u>	<u>De 1954 à 1955</u>
Allemagne (R.F.)	- 5,9 %	+ 91,0 %
Belgique	+ 3,1 %	+ 42,2 %
France	- 49,0 %	+ 23,2 %
Italie	+ 32,4 %	+ 38,6 %
Pays-Bas	- 19,9 %	+ 3,4 %
<u>Communauté :</u>	<u>- 8,8 %</u>	<u>+ 45,7 %</u>

L'augmentation, de 1954 à 1955, porte essentiellement sur les achats de charbon américain, qui se sont accrus dans tous les pays importateurs de la Communauté, notamment en Allemagne où ils ont augmenté régulièrement depuis le mois de février 1955, au rythme de plus de 100 000 tonnes par mois, pour atteindre 753 000 tonnes en août. L'appel accru au charbon américain est dû aux besoins fortement croissants des cokeries en fines à coke, qui se font d'autant plus sentir que la production courante ne suffit pas à la satisfaire et que les stocks sur le carreau des mines sont inexistants.

IMPORTATIONS DE HOUILLE EN PROVENANCE DES ETATS-UNIS

(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

	1952	1953	1954	1955(1)	1er trim. 1955	2ème trim. 1955	3ème trim. 1955
Allemagne (R.F.) ..	615	285	152	446	147	389	802
Belgique	66	65	21	51	18	56	80
France	261	24	5	46	35	55	47
Italie	240	134	238	470	419	466	524
Pays-Bas	176	58	99	109	71	100	155
<u>Communauté :</u>	1 358	557	515	1 122	690	1 066	1 608

En ce qui concerne les autres sources extérieures d'approvisionnement de la Communauté, on constate depuis le mois de mars un fléchissement rapide des importations en provenance du Royaume-Uni. La diminution a porté sur les achats de tous les pays importateurs de la Communauté.

Cette évolution est une conséquence de la décision du Gouvernement britannique, qui prévoit une réduction considérable des exportations anglaises à partir du 1er janvier 1956. Cela signifierait pour la Communauté, à la cadence actuelle, un défaut d'approvisionnement de l'ordre de 4 millions de tonnes par an. Pour des raisons de qualité et de transport, ce tonnage ne pourrait sans doute pas être remplacé en totalité par les tonnages rendus disponibles dans la Communauté du fait de la réduction envisagée des importations anglaises. Les tonnages manquants paraissent devoir être recherchés aux Etats-Unis.

(1) Neuf premiers mois.

Parmi les autres pays fournisseurs de la Communauté, on remarque une diminution des importations en provenance de Pologne et une augmentation assez importante des importations en provenance de l'Union soviétique, notamment à destination de la France et de l'Italie.

IMPORTATIONS DE HOUILLE EN PROVENANCE DES PAYS TIERS
(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

<u>Pays de destination</u>	1952	1953	1954	1955(1)	1er trim. 1955	2e trim. 1955	3e trim 1955
Allemagne (R.F.)	656	420	321	617	282	526	1 042
Belgique	98	94	71	101	66	98	140
France	447	135	185	228	252	229	204
Italie	423	352	405	566	518	566	597
Pays-Bas	226	150	175	181	149	166	227
<u>Communauté :</u>	1 856	1 150	1 157	1 687	1 267	1 586	2 210
<u>Pays d'origine</u>							
Etats-Unis	1 358	556	515	1 122	690	1 068	1 608
Royaume-Uni	293	424	438	340	398	304	318
Pologne	136	99	97	92	43	93	140
Union soviétique	33	38	59	96	101	88	100
Autres pays	36	37	48	37	35	33	44
<u>Total :</u>	1 856	1 152	1 158	1 687	1 267	1 586	2 210

66.- Le rapport des importations à la consommation apparente de houille dans la Communauté, qui avait été de 5,6 % en 1953 et 1954, a atteint 7,5 % en 1955. Il était de 8,7 % en 1952.

67.- Prix à l'importation.- Les prix des charbons importés en provenance des pays tiers continuent à marquer des hausses. Ces hausses, il est vrai, proviennent surtout de l'augmentation considérable des frets maritimes depuis février-mars 1955; elles comportent aussi une partie de hausse des prix fob, notamment en ce qui concerne ceux des charbons américains qui ont augmenté encore le 1er septembre de 0,30 à 0,40 dollar la tonne à la suite de l'augmentation de salaire accordée aux mineurs.

Avec des prix fob pour les charbons américains se situant autour de 11 dollars, soit une augmentation de 1 à 1,5 dollar par rapport à l'année précédente, et des frets supérieurs à 9 dollars pour GENES et 8,50 dollars pour ANVERS/ROTTERDAM, l'écart s'est élargi entre le prix rendu des charbons américains dans ces ports et ceux des charbons de la Ruhr. Pour les fines à coke, cet écart est de 1 à 1,5 dollar à GENES et de plus de 5 dollars à ROTTERDAM.

MINERAI DE FER. -

68.- Exportations.- Les exportations de minerai de fer vers les pays tiers ont augmenté continuellement depuis 1952.

Les seuls pays exportateurs de la Communauté pour des quantités appréciables sont la France, vers le Royaume-Uni, et l'Allemagne vers l'Autriche.

(1) Neuf premiers mois.

EXPORTATIONS DE MINERAI DE FER

(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>	<u>1955</u> (1)
Allemagne (R.F.)	7,7	11,3	16,9	22,4
France	38,9	37,5	39,6	54,1
Total (2) :	46,6	48,8	56,5	78,0

69.- Importations. - Les importations en provenance des pays tiers se sont élevées, pendant les huit premiers mois de 1955, à 1 483 000 tonnes par mois contre 1 049 000 tonnes en 1954, soit une augmentation de plus de 40 %. Elles ont ainsi dépassé sensiblement le niveau de 1952. En ce qui concerne les pays d'origine, les importations en provenance de la Suède ont représenté un peu plus de la moitié de l'ensemble. Elles se sont cependant accrues moins fortement que les importations en provenance d'autres pays. Les deux tiers des importations de minerai suédois sont livrés à la République fédérale d'Allemagne.

L'augmentation porte notamment sur les achats allemands en Afrique, en Espagne, en Norvège, en Turquie, dans les territoires portugais de l'Inde et au Brésil. Les importations en provenance du Canada ont, par contre, fortement diminué.

IMPORTATIONS DE MINERAI DE FER

(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

	1952	1953	1954	1955(1)	1er trim. 1955	2e trim. 1955	3e trim. 1955(2)
Allemagne (R.F.)	739,3	781,9	699,8	1 089,2	842,5	1 129,6	1 398,6
Belgique et Luxembourg	208,0	228,6	194,4	220,4	202,9	224,0	241,3
France et Sarre	31,9	24,2	19,1	39,6	30,0	46,5	43,6
Italie	57,9	61,1	55,8	63,9	34,8	47,7	132,0
Pays-Bas	87,6	90,4	79,5	69,8	70,2	58,2	86,3
<u>Communauté :</u>	1 124,7	1 186,2	1 048,6	1 482,9	1 180,4	1 506,0	1 901,8

(1) Huit mois.
(2) Juillet et août seulement.

FERRAILLE. -

70. - La Communauté n'exporte pratiquement pas de ferraille vers les pays tiers. Les importations en provenance des pays tiers se sont très rapidement accrues, pendant l'année 1955, à la suite des mesures prises par l'Office commun des Consommateurs de Ferraille en présence d'une tension croissante sur le marché.

IMPORTATIONS DE FERRAILLE

(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

1952	1953	1954	1955	1er trim. 1955	2ème trim. 1955	3ème trim. 1955
37	42	38	248	221	261	263
==	==	==	===	===	===	===

(1) Huit premiers mois

(2) Y compris quelques tonnages de faible importance livrés par l'Italie et l'Autriche.

Pendant la période de douze mois allant du 1er septembre 1955 au 31 août 1955, la part respective des différents pays de la Communauté dans les importations totales a été suivante :

Allemagne (R.F.)	40,0 %
Belgique	7,3 %
France	9,4 %
Italie	40,4 %
Pays-Bas	2,9 %

La Caisse de Péréquation des Ferrailles importées a été autorisée à prendre en charge, jusqu'au 31 mars 1956, de nouvelles importations, à concurrence de 500 000 tonnes. Ce tonnage, ajouté à ceux qui restent à recevoir sur des achats déjà négociés, doit permettre de maintenir, d'ici la fin mars 1956, la cadence des importations jugée indispensable pour faire face aux besoins de la consommation en période d'hiver et pour maintenir les stocks à un niveau suffisant. Pour l'exécution de ce programme, la Caisse donnera, dans toute la mesure du possible, la préférence aux tonnages provenant des démolitions navales, ainsi qu'aux importations de pays tiers autres que les Etats-Unis, ces deux sources d'approvisionnement étant actuellement moins onéreuses que le marché américain.

Par suite de la tension croissante sur ce marché, les prix de la ferraille américaine ont augmenté. Le "composite price" sur lequel sont basés les prix de facturation des importations de la Communauté est passé de 34 dollars à la fin du mois de mai 1955 à 44,50 dollars en octobre.

Ainsi la charge de péréquation pour la ferraille importée a dû être progressivement relevée. Mais il semble qu'actuellement le prix d'achat dans la Communauté, augmenté de la charge de péréquation, est voisin du prix auquel la ferraille revient aux consommateurs américains.

CHAPITRE II

L'EXPANSION DANS LE MARCHÉ COMMUN

71.- Au point où en est parvenu l'établissement du marché commun et le déroulement de la période de transition, la Haute Autorité a désormais la possibilité de porter son action, de façon plus approfondie, dans un domaine dont l'importance est essentielle pour l'avenir de la Communauté : celui de l'expansion et de l'orientation à long terme des industries du charbon et de l'acier.

Les premiers objectifs généraux ont été définis, soumis au Comité consultatif et publiés.

Les dispositions du Traité relatives à la communication préalable des programmes d'investissement ont été mises en application.

Des aides financières ont été affectées au développement de la recherche technique.

Enfin, les travaux relatifs à la coopération entre les six gouvernements et la Haute Autorité, en vue d'harmoniser le développement économique général, se sont poursuivis.

Par. 1 - LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA COMMUNAUTÉ

72.- Dans des secteurs où la réalisation des investissements est aussi longue que dans les industries du charbon et de l'acier, et engage l'avenir pour trente, cinquante ou cent ans après la mise en service de nouveaux équipements, des travaux complexes sont nécessaires pour mieux assurer les perspectives qui doivent permettre d'orienter l'action des entreprises, des gouvernements et de la Haute Autorité elle-même.

Un premier mémorandum sur la définition des objectifs généraux concernant la modernisation, l'orientation à long terme des fabrications et l'expansion des capacités de production a été publié au mois de juillet 1955 (1).

1°.- ACIER -

73.- Acier brut.- Partant des consommations internes d'acier brut pour les années 1952 à 1954 et compte tenu de la relation prévisible entre l'augmentation des besoins d'acier et l'accroissement des revenus nationaux, ainsi que de l'approvisionnement des pays tiers, la Haute Autorité estime à un niveau compris entre 52 et 57 millions de tonnes en équivalent d'acier brut les besoins probables pour 1958. Elle constate, d'autre part, que les projets d'investissements en cours ou à engager en 1955 devraient conduire la "production maximum possible" de 51 millions de tonnes d'acier brut au début de 1955 aux environs de 57 ou 58 millions de tonnes vers le début de 1958, soit une augmentation de l'ordre de 12 ou 13 % (2).

La Haute Autorité a souligné que les programmes d'expansion actuellement connus font apparaître un accroissement des aciers Martin et surtout électriques relativement plus fort que celui de l'acier Thomas. Or, dans les conditions actuelles de production, et pour éviter une pénurie permanente de ferraille, il convient de veiller à un bon équilibre entre les capacités de production d'acier Thomas, d'acier Martin et d'acier électrique.

(1) Journal officiel de la Communauté du 19 juillet 1955.

(2) La production maximum possible est définie dans le mémorandum sur les objectifs généraux.

Fonte.- Pour une production d'acier brut comprise entre 52 et 57 millions de tonnes environ, la production de fonte devrait atteindre 41 à 45 millions de tonnes.

Parallèlement à ce développement, il conviendra de veiller à un équilibre de prix qui permette un accroissement de l'emploi de la fonte par rapport à celui de la ferraille dans la fabrication d'acier.

Minerai de fer.- Compte tenu de l'emploi dans les hauts fourneaux de ferraille, ainsi que de la consommation aux aciéries et de l'exportation vers les pays tiers, les besoins totaux en minerai de fer s'élèveraient à 31 - 32 millions de tonnes de fer contenu pour une production de 41 millions de tonnes de fonte et à 34 - 35 millions pour une production de 45 millions de tonnes de fonte.

Les projets d'investissements permettent de prévoir une possibilité d'extraction de 86 - 87 millions de tonnes de minerai brut en 1958, soit environ 25,5 millions de tonnes de fer contenu. L'importation peut assurer 18 à 20 millions de tonnes de minerai brut, soit 10 à 11 millions de tonnes de fer contenu. Il existe donc, dans l'hypothèse retenue pour la production d'acier, une certaine marge de sécurité de l'approvisionnement en minerai.

Produits finals sidérurgiques.- L'enquête sur les investissements en cours donne à penser que, sous réserve d'un examen plus approfondi, les capacités de production suffiront à couvrir les besoins en demi-produits.

En ce qui concerne les produits laminés, les possibilités de production des laminoirs, d'après cette enquête, s'accroîtront, par rapport au niveau du début de 1955, d'au moins 9 millions de tonnes, alors que les possibilités de production d'acier brut ne s'accroîtront que de 6 à 7 millions de tonnes. Tout en se gardant de conclusions hâtives, on peut se demander si, dans les divers secteurs d'extension actuelle des capacités (profilés légers et lourds, produits plats), on ne préjuge pas de façon trop large l'augmentation future des besoins de tels ou tels produits. Ce problème doit être approfondi.

Modernisation et baisse du prix de revient.- La baisse du prix de revient est un objectif fondamental de la Communauté. D'ores et déjà, une grande partie des efforts d'investissement actuels vise à accroître la productivité et à abaisser les prix de revient. La politique de la Haute Autorité est de recommander et de favoriser les actions tendant à cet objectif : recherche technique en vue de l'application de procédés nouveaux ; réduction du nombre des profils, dimensions et qualités, qui est beaucoup plus élevé dans la Communauté qu'aux Etats-Unis ; spécialisation entre les entreprises ou les installations.

2°.- CHARBON -

74.- L'économie charbonnière doit s'adapter à une situation toute nouvelle : alors que la politique du charbon était fondée sur le monopole que le charbon avait, au XIXème siècle, dans le domaine de l'énergie, il doit aujourd'hui faire face à la concurrence croissante d'autres sources d'énergie (électricité hydraulique, gaz naturel, produits pétroliers, énergie nucléaire). Par ailleurs, le prix du charbon a augmenté depuis l'avant-guerre, dans les pays de la Communauté, par rapport aux autres prix. De cette situation résulte une incertitude sur les besoins futurs en charbon, qui dépendront du rythme d'expansion générale qui sera atteint, des prix de revient réalisés, des substitutions de sortes qui pourront être obtenues et des progrès techniques dans l'utilisation.

Capacités de production et orientation des productions.- Dans les perspectives techniques actuelles, il n'y a pas lieu de s'attendre à ce que le coke soit remplacé sur une grande échelle dans la production sidérurgique. Pour couvrir les besoins de fonte, en 1958, compris entre 41 à 45 millions de tonnes, l'accroissement des disponibilités en coke devrait être compris entre 10 - 11 et 14 - 15 millions de tonnes de coke sidérurgique. L'accroissement des besoins en charbons cokéfiabiles serait de l'ordre de 14 à 19 millions de tonnes.

La dernière enquête sur les possibilités d'extraction des houillères de la Communauté conduit à une prévision d'augmentation, par rapport à 1954, d'environ 20 millions de tonnes, soit un peu plus de 8 % (1). De même que dans la production actuelle, plus de la moitié de l'accroissement de capacité porte sur des charbons cokéfiabiles.

La Haute Autorité souligne la nécessité d'augmenter les possibilités de substitutions des différentes sortes de charbon entre elles, de manière à éviter la conjonction d'une pénurie sur les unes et d'une pléthore sur les autres.

Prix de revient et valorisation. - Pour que le charbon assure son avenir comme source d'énergie économique dans la Communauté, l'objectif fondamental doit être celui de l'accroissement du rendement, auquel concourront les modernisations, les concentrations techniques, les améliorations dans les méthodes d'organisation et les techniques d'exploitation, et enfin la substitution progressive des meilleures productions aux productions moins économiques.

En ce qui concerne la valorisation du charbon, la Haute Autorité insiste sur l'amélioration de la qualité des produits (triage et lavage), sur le développement des centrales électriques utilisant les bas produits, sur les techniques de gazéification totale et sur les développements des emplois de charbon comme matière première chimique.

Cokéfaction et production de gaz. - Les investissements en cours ou prévus dans les cokeries doivent permettre de couvrir l'augmentation des besoins. Mais les cokeries sont le principal fournisseur de gaz, dont la consommation s'accroît rapidement. Pour éviter que la production de coke doive être développée hors de proportion avec les besoins pour faire face à l'accroissement des besoins en gaz, la Haute Autorité estime que la couverture des besoins de pointe pourrait être assurée par une utilisation complémentaire de gaz de pétrole ou de méthane; elle serait également facilitée par le stockage sous pression de grandes quantités de gaz; enfin, la gazéification totale des qualités inférieures de charbon pourrait contribuer à la fois à la valorisation de ces produits et à la rupture de la solidarité entre le coke et le gaz. Dans les cokeries, tous les efforts doivent être faits pour réduire la consommation propre de gaz produit et développer celle de gaz pauvre.

Construction de maisons ouvrières. - De tous les problèmes sociaux avec lesquels la Communauté est actuellement confrontée, c'est celui du logement des ouvriers qui se rattache directement aux objectifs généraux. Dans une première phase, la Haute Autorité a examiné plus particulièrement les conditions de logement des mineurs, et notamment des mineurs de fond dont le travail est le plus pénible et le recrutement le plus difficile. Parmi eux, environ 10 % sur 650 000 travailleurs sont mal logés. Le remplacement de 60 000 logements s'impose. En outre, 40 000 maisons doivent être construites auprès des mines qui développeront leur production.

L'un des objectifs de la Communauté doit être de mener de front les investissements techniques - modernisation et équipement - et les constructions de maisons ouvrières qui y sont directement liées (2).

75.- En publiant ce mémorandum sur les objectifs généraux de la Communauté, la Haute Autorité a souligné qu'il ne s'agissait que d'un premier travail, définissant de grandes lignes d'action, mais appelé à être approfondi et, si nécessaire, ajusté aux tendances nouvelles qui se feraient jour.

Dans cet esprit, la Haute Autorité a décidé de constituer plusieurs commissions spéciales chargées d'approfondir, chacune dans son domaine particulier, les différents aspects des objectifs généraux :

-
- (1) 11 à 13 millions de tonnes dans la Ruhr; 1 million dans le bassin d'Aix-la-Chapelle; 3 millions en Lorraine; 1 à 2 millions en Sarre; 1 à 2 millions en Belgique.
 - (2) Comme on le verra au chapitre suivant, la Haute Autorité a apporté sa contribution financière, depuis la publication de ses objectifs généraux, à la construction de quelque 12 000 logements supplémentaires. Son action se poursuit dans cette voie.

- a) - Pour le charbon : Prévision - Techniques et Coûts de production - Valorisation - Voies et Moyens.
- b) - Pour l'acier : Prévisions - Techniques et Coûts de production - Matières premières - Voies et Moyens.

En outre, deux commissions de coordination sont instituées, l'une pour le charbon et l'autre pour l'acier.

Ces commissions sont composées d'experts choisis pour leur compétence dans les milieux de l'économie, de l'industrie, des syndicats et des administrations publiques.

Par. 2 - LA COMMUNICATION PREALABLE DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

76.- Après avoir publié ses premiers objectifs généraux, la Haute Autorité a décidé, ainsi qu'elle l'avait annoncé à l'Assemblée commune au cours de sa dernière session ordinaire, de mettre en application les dispositions du Traité relatives à la communication préalable des programmes d'investissement des entreprises (1).

Jusqu'ici la Haute Autorité se tenait informée de la situation des investissements en cours à un moment donné par des enquêtes annuelles auxquelles elle procéda en 1953, 1954 et 1955. Ces enquêtes continueront à permettre à la Haute Autorité de recueillir des éléments d'ensemble sur tous les investissements, quelle que soit leur importance.

Désormais, la Haute Autorité sera, en outre, préalablement informée de l'engagement des nouveaux programmes et des modifications importantes qui surviendraient en cours de réalisation.

Tous les programmes relatifs à la production de produits couverts par le Traité font l'objet d'une déclaration préalable, lorsque la dépense totale prévisible dépasse 500 000 dollars unités de compte - s'il s'agit d'installations nouvelles - ou 1 000 000 dollars - s'il s'agit de remplacements ou de transformations. Les déclarations doivent être faites au plus tard trois mois avant la conclusion des premiers contrats ou le début des travaux. Elles portent, non seulement sur la consistance et le montant des travaux, mais aussi sur toutes données utiles concernant les résultats attendus, l'approvisionnement en matières premières, les conséquences pour la main-d'oeuvre, etc... (2).

Tout en laissant aux entreprises la responsabilité des investissements qu'elles engagent à la lumière des objectifs généraux et des autres informations publiées sur l'évolution technique, économique et commerciale, la Haute Autorité aura désormais la possibilité de formuler des avis sur les programmes qui lui seront communiqués et de contribuer ainsi à favoriser un développement coordonné des investissements dans la Communauté.

Par. 3 - L'ENCOURAGEMENT A LA RECHERCHE TECHNIQUE

77.- La Haute Autorité joue un double rôle dans le domaine de la recherche technique. D'une part, elle réunit des experts des pays membres de la Communauté, auxquels s'associent souvent des experts britanniques, pour faire le point des études et des travaux en cours dans les instituts spécialisés; elle contribue ainsi à une certaine conjugaison des efforts et à une certaine mise en commun des résultats qui permettent de limiter les doubles emplois et de combler d'éventuelles lacunes. D'autre part, elle peut apporter directement son aide financière pour susciter et faciliter le développement de la recherche, en utilisant à cette fin une

(1) Intervention de M. Léon DAUM, Membre de la Haute Autorité. Débats de l'Assemblée commune, séance du 23 juin 1955, compte rendu in extenso, N° 9, août 1955, pages 560 à 566.

(2) Décision N° 27-55. Journal officiel de la Communauté du 26 juillet 1955.

partie des ressources du prélèvement perçu sur les productions de charbon et d'acier.

Au cours des derniers mois la Haute Autorité, tout en poursuivant les actions du premier type, dans le domaine du charbon et dans celui de l'acier, a décidé, après consultation du Comité consultatif et avis conforme du Conseil spécial de Ministres, de contribuer aux recherches suivantes (1) :

- a) - Etude des conditions techniques de laminage.- Ce projet, qui doit permettre notamment de rechercher les conditions de marche optimum des laminoirs, associe dans sa réalisation deux aciéries, douze laminoirs, quinze laboratoires et deux instituts de recherches. Il fait l'objet d'une contribution de la Haute Autorité dont le montant maximum pourra atteindre 200 000 dollars.
- b) - Etude du rayonnement des flammes.- Ces recherches, dont le but est de réaliser d'importantes économies d'énergie thermique et de diminuer le coût des appareils de production, notamment dans la sidérurgie, mais aussi dans d'autres industries (verre, ciment, céramique, etc...), étaient en cours depuis plusieurs années, animées par un comité international auquel avaient adhéré, outre des organismes des pays de la Communauté, des experts anglais, suédois, américains; les travaux n'avaient toutefois pas pu être menés aussi activement qu'il était souhaitable, en raison de l'insuffisance des crédits affectés. La contribution de la Haute Autorité a été fixée à 105 000 dollars.

78.- D'autre part, la Haute Autorité se propose, sous réserve d'obtenir l'avis conforme du Conseil de Ministres, de contribuer à deux autres recherches techniques:

- a) - Essais comparatifs de briques de silice utilisées dans les fours Martin.- La qualité de ces briques est variable suivant l'origine des matières premières et leur degré de transformation à la cuisson. Or, si l'on réussissait à accroître de 20 % la durée moyenne des voûtes des fours, grâce à une amélioration de la qualité des briques, on pourrait escompter une économie annuelle, dans les entreprises de la Communauté, de l'ordre de 400 000 dollars pour ce seul poste du prix de revient; il s'y ajouterait des économies de main-d'oeuvre et une augmentation du rendement des installations existantes. La Haute Autorité se propose d'affecter 278 000 dollars à ces recherches.
- b) - Essais de cokes au haut fourneau.- Dès le début de 1954, le Comité consultatif et le Conseil de Ministres avaient donné un avis favorable à ces recherches, qui ont notamment pour objet de définir la valeur d'usage de différents cokes, de façon à orienter le choix des mélanges dans les cokeries sidérurgiques, et de vérifier l'hypothèse de certains experts américains suivant laquelle l'industrie européenne utiliserait des cokes trop durs. En fait, les travaux prévus n'ont pas encore commencé. Aussi la Haute Autorité se propose-t-elle de consulter à nouveau le Comité consultatif et de demander l'avis conforme du Conseil. La contribution serait d'un million de dollars.

79.- Enfin la Haute Autorité a affecté, au début de 1955, une contribution de 40 000 dollars pour l'internationalisation d'une revue qui diffuse, en quatre éditions, des études sur les recherches techniques et économiques tendant au développement de l'utilisation de l'acier.

(1) Les recherches technico-sociales (coût de la construction de logements, hygiène et médecine du travail) sont examinées au chapitre suivant.

Par. 4 - LA COOPERATION AVEC LES GOUVERNEMENTS

80.- Les travaux entrepris par un comité mixte Conseil de Ministres - Haute Autorité, dans la ligne tracée par la déclaration du Conseil en date du 13 octobre 1953, se sont poursuivis.

Les principaux problèmes qui font actuellement l'objet de ces travaux sont les suivants :

1°.- Problèmes des distorsions dans la concurrence.- Le Comité mixte a décidé, au mois de juillet 1955, d'entreprendre immédiatement des études particulières sur deux points : l'incidence des impôts sur les investissements et l'incidence des systèmes fiscaux sur la structure des entreprises. Ces études ont été confiées à la Commission des Taxes, dont le mandat se trouve élargi en conséquence (1).

En ce qui concerne le problème des salaires et charges sociales, il sera examiné dans le cadre des conditions de l'équilibre général des échanges. D'autre part, le Comité étudiera les distorsions spécifiques pouvant résulter des différents régimes de sécurité sociale et des réglementations nationales en matière de salaires.

2°.- Perspectives et conditions de l'expansion économique.- Les représentants de la Haute Autorité ont attiré l'attention du Comité sur le fait que les efforts déployés jusqu'à présent, dans les Etats membres, en vue d'établir des prévisions de développement à long terme, ont été réalisés suivant des voies très diverses. Aussi les résultats de ces travaux sont-ils difficilement comparables.

Le Comité va réunir des experts désignés par les chefs des délégations nationales pour fixer le cadre d'établissement de programmes ou de prévisions de développement économique à long terme et pour examiner les différents postes de la comptabilité nationale qui devraient être rendus comparables.

3°.- Perspectives et conditions du développement de la consommation des différentes formes d'énergie.- Des bilans d'énergie ont commencé d'être établis suivant des formes comparables. Les services de la Haute Autorité ont été chargés, en outre, d'établir des questionnaires relatifs aux régimes fiscaux et douaniers applicables aux différentes formes d'énergie, aux modes de fixation et à la structure des prix de l'énergie, et enfin aux investissements prévus dans les industries productrices d'énergie.

81.- Tous ces travaux trouvent leur origine et leur justification dans la nécessité d'harmoniser l'action de la Haute Autorité et la politique générale des Etats membres, en vue de favoriser l'expansion économique. Mais il est évident que les problèmes dont ils précisent les données et les solutions qu'ils dégagent ont une portée plus large que le domaine des industries du charbon et de l'acier. Ils contribuent, en fait, à la préparation d'étapes ultérieures d'intégration économique et ont été largement utilisés par le Comité intergouvernemental créé lors de la Conférence de Messine.

(1) La Commission d'experts dite "Commission des Taxes" a été instituée par arrêté du 5 mars 1953. Journal officiel de la Communauté du 7 mars 1953.

CHAPITRE III

L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

82.- Les actions poursuivies par la Haute Autorité, en vue de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail dans chacune des industries de la Communauté, portent particulièrement sur la réadaptation des travailleurs appelés à changer d'activité, sur la libre circulation de la main-d'oeuvre à travers le territoire des six pays, sur la publication d'éléments d'information relatifs aux conditions de vie et de travail, sur la construction de logements et enfin sur l'encouragement aux recherches en matière d'hygiène et de médecine du travail.

READAPTATION DES TRAVAILLEURS.-

83.- Des opérations de réadaptation d'ouvriers mineurs ou sidérurgistes se poursuivent en France, en Italie et en Belgique. Intéressant, au total, quelque 20 000 travailleurs, ces opérations sont adaptées à chaque cas particulier, en fonction des situations locales et des diverses possibilités ouvertes par les dispositions du Traité.

84.- Dans les charbonnages français du Centre-Midi, l'amélioration de la conjoncture charbonnière, d'une part, et les réticences des travailleurs à quitter la région où ils sont établis, d'autre part, ont limité l'ampleur des opérations prévues au début de 1954. Il s'agissait alors, d'après les programmes du Gouvernement français et des Charbonnages de France, de prévoir la réinstallation en Lorraine d'environ 5 000 ouvriers en trois ans (1). En fait, le nombre de travailleurs volontaires ne dépassa pas quelques centaines, dont 260 environ furent acceptés après visite médicale et partirent s'installer en Lorraine.

Tirant la leçon de cette première expérience, la Haute Autorité proposa au Gouvernement français, dès le mois de janvier 1955, d'étudier avec lui les possibilités de réemploi sur place, soit dans des industries intégrées aux entreprises du charbon et de l'acier, soit même dans d'autres secteurs industriels, par exemple dans l'industrie du bâtiment.

Au début du mois de juillet 1955, le Gouvernement français informa la Haute Autorité que les Charbonnages de France se trouvaient dans l'obligation de procéder à des licenciements dans les bassins du Centre-Midi. Il proposait, en conséquence, les modalités suivantes :

- 1°. - Les licenciements ne toucheront que des ouvriers reconnus aptes à être embauchés par les Houillères de Lorraine et auxquels un emploi aura été préalablement offert dans ce bassin.
- 2°. - Les travailleurs qui accepteraient de se rendre en Lorraine durant la période de préavis précédant le licenciement bénéficieraient des mêmes avantages que les ouvriers volontaires (200 000 francs français pour les travailleurs chefs de famille et 75 000 pour les célibataires).
- 3°. - Ceux qui auraient refusé de quitter leur région pourraient être licenciés, mais obtiendraient le bénéfice d'aides financières analogues à celle qui sont accordées aux travailleurs de certaines entreprises sidérurgiques :

(1) Ces dispositions ont été étendues ultérieurement aux ouvriers de deux petites mines non nationalisées appartenant à la Compagnie des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons.

- prise en charge des frais de rééducation professionnelle;
- paiement des frais de déplacement et de déménagement, allocation d'une indemnité de réinstallation;
- paiement d'indemnité d'attente (1).

La Haute Autorité a accepté ces propositions, avec les réserves suivantes, auxquelles le Gouvernement français a donné, à son tour, son accord:

- 1°. - L'indemnité d'attente sera versée aux ouvriers pendant les six premiers mois suivant leur licenciement. Pendant ce temps, les services de main-d'oeuvre s'efforceront de diriger les travailleurs bénéficiaires, compte tenu de leurs aptitudes professionnelles, vers des centres de formation professionnelle.
- 2°. - Les travailleurs qui, au terme de cette période, auraient refusé d'entrer dans des centres de formation professionnelle, perdront le droit à l'indemnité d'attente.
- 3°. - Les travailleurs à qui les services de main-d'oeuvre n'auraient pas pu offrir de suivre des cours de formation professionnelle continueront à recevoir l'indemnité d'attente jusqu'à la fin d'une période d'un an après leur licenciement.
- 4°. - Enfin, les travailleurs qui auraient accepté un emploi ou qui auraient accepté de suivre des cours de formation professionnelle pendant la période d'octroi de l'indemnité d'attente auront droit, jusqu'à la fin d'une période d'un an à partir de leur licenciement, à la garantie d'un salaire égal au montant du premier mois de l'indemnité d'attente.

La Haute Autorité a, d'autre part, déclaré de nouveau qu'elle est prête à examiner avec le Gouvernement français l'utilité d'accorder sa garantie financière pour faciliter des transformations d'entreprises ou des créations d'activités nouvelles, en vue d'assurer, sur place, le réemploi productif de la main-d'oeuvre appelée à changer d'emploi.

85. - Dans la sidérurgie française, la réadaptation d'un millier d'ouvriers d'une entreprise de la Loire - constituée en 1953 par la concentration de quatre entreprises préexistantes - se poursuit sans difficulté notable. La Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire s'est engagée à ne procéder à aucun licenciement au cours de la période de deux ans prévue pour la transformation de ces activités et des deux années suivantes. Les travailleurs, au nombre d'un millier environ, qui se trouvent temporairement en excédent ont reçu la garantie du salaire de base de leur catégorie, calculé sur quarante heures par semaine, et des prestations sociales correspondantes. La formation professionnelle est donnée à une partie de ces ouvriers soit sous forme de cours spéciaux, soit dans des ateliers de la société; une autre partie est employée par la société à des travaux d'utilité générale ou de caractère partiellement rentable.

Plusieurs autres demandes de réadaptation ont été présentées à la Haute Autorité par le Gouvernement français au cours de l'année 1955. Deux n'ont pas été favorablement accueillies, qui concernaient l'usine d'ISBERGUES (Pas-de-Calais), de la Compagnie des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons, et l'usine PAMIERES (Ariège), de la Société métallurgique d'IMPHY. Les quatre autres demandes ont été acceptées. Il s'agit des entreprises suivantes: Etablissements BESSONNEAU à ANGERS (Maine-et-Loire), Forges d'Audincourt à AUDINCOURT (Doubs), Etablissements J.J. CARNAUD à BASSE-INDRE (Loire-Inférieure), Forges d'Hennebont à HENNEBONT (Morbihan).

Les travailleurs licenciés par les quatre entreprises intéressées auront droit, pendant douze mois, à une indemnité dégressive d'attente dont la dégressivité a été aménagée pour inciter les ouvriers à accepter un nouvel emploi ou à suivre

(1) Voir plus loin, n°85.

des stages de formation professionnelle (1). Les travailleurs qui seraient amenés à changer de domicile ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement et de déménagement, ainsi qu'à une indemnité de réinstallation.

86.- Dans la sidérurgie italienne, la Haute Autorité a décidé, en principe, d'intervenir pour la réadaptation d'environ 8 000 travailleurs. Le Conseil spécial de Ministres a approuvé la dérogation sollicitée par le Gouvernement italien en ce qui concerne l'équivalence de sa contribution à celle de la Haute Autorité. Suivant le programme établi, la Haute Autorité prendrait en charge les aides non remboursables telles que les indemnités d'attente ou de réinstallation, les frais de réadaptation professionnelle, etc..., et le Gouvernement italien contribuerait au financement d'activités nouvelles avec condition de réemploi de 50 % des ouvriers licenciés dans la sidérurgie.

La Haute Autorité n'a pas encore reçu du Gouvernement italien d'indications précises concernant les ouvriers licenciés et les dispositions prises pour leur réemploi, ni de propositions relatives aux modalités de l'aide prévue.

87.- Dans les charbonnages italiens de Sulcis, en Sardaigne, la Haute Autorité a également donné son accord de principe pour contribuer à la réadaptation des travailleurs, lorsqu'elle aura été saisie d'informations complémentaires et de propositions précises. Elle s'est déclarée prête à examiner avec le Gouvernement italien l'utilité d'accorder sa garantie financière pour faciliter des transformations d'activités existantes ou des créations d'activités nouvelles.

88.- Enfin, dans les mines belges du Borinage, où un important programme d'assainissement est en cours de réalisation, comportant notamment des concentrations de sièges et des modernisations d'installations existantes, la Haute Autorité a décidé d'appuyer les efforts financiers du Gouvernement belge. La contribution de la Haute Autorité, dont le maximum a été fixé à 200 millions de francs belges, consisterait, d'une part, en une aide à la réadaptation des travailleurs, et, d'autre part, en des versements prélevés sur les fonds de péréquation, au titre des paragraphes 25 et 26 de la Convention. Une dérogation devra être autorisée par le Conseil spécial de Ministres pour dispenser le Gouvernement belge de sa "contribution spéciale au moins équivalente" au financement des mesures de réadaptation proprement dite.

LIBRE CIRCULATION DES TRAVAILLEURS.-

89.- L'accord des six gouvernements des Etats membres, qui doit permettre la libre circulation, dans toute l'étendue de la Communauté, des travailleurs de qualification confirmée dans les industries du charbon et de l'acier, est intervenu à la fin de 1954.

Les représentants des gouvernements ont approuvé, au mois de juillet 1955, l'arrangement administratif nécessaire à l'application de l'accord, en chargeant la Commission de Coordination du Conseil spécial de Ministres de mettre au point les annexes concernant, d'une part, les documents attestant que tel travailleur a subi une formation professionnelle dans l'un des Etats membres, et d'autre part, les organismes auprès desquels un recours peut être introduit.

Les gouvernements allemand et luxembourgeois doivent encore procéder à la ratification de l'ensemble des dispositions visant à permettre la libre circulation de la main-d'oeuvre de qualification confirmée.

(1) L'indemnité d'attente, pour des salaires moyens compris entre 30 000 et 50 000 francs français par mois, équivaut à 80 % du salaire antérieur pour le premier mois et diminue jusqu'entre 40 et 55 % pour les quatre derniers mois. Les travailleurs qui acceptent un nouvel emploi ou qui suivent des stages de formation professionnelle conservent, jusqu'à la fin de l'année suivant leur licenciement ou pendant la durée de leur stage, un salaire égal à l'indemnité d'attente du premier mois.

Les gouvernements belge, français, italien et néerlandais ont notifié au Conseil spécial de Ministres que la décision sera applicable dans leurs pays respectifs lorsque le texte de l'accord aura été publié officiellement après une notification semblable de la part de tous les Etats membres.

SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL.-

90.- La publication des informations nécessaires à l'appréciation des possibilités de relèvement des conditions de vie et de travail dans les industries dont elle a la charge est l'une des tâches de la Haute Autorité. Elle a, en ce domaine, poursuivi ses actions en publiant notamment les résultats d'une première étude sur les revenus réels des ouvriers mineurs et sidérurgistes, et en procédant à une mise à jour de travaux antérieurs sur les conditions de travail de ces ouvriers.

91.- Revenus réels.- L'étude comparative des revenus réels a été publiée dans les "Informations statistiques" de la Haute Autorité; elle sera reprise et développée dans des publications ultérieures.

Au stade actuel des travaux, la Haute Autorité a pu tirer la conclusion que les différences enregistrées de pays à pays dans les revenus réels sont moins importantes qu'il n'avait été prévu et qu'elles ne dépassent pas les écarts parfois observés, dans un même pays, entre les diverses branches ou régions industrielles. En outre, suivant des indications portant sur l'ensemble de la population, et non plus seulement sur les travailleurs des charbonnages et de la sidérurgie, il existe dans la consommation privée par tête d'habitant de nombreuses différences de pays à pays, qui sont bien plus importantes. Enfin, il semble bien, sur base de certains renseignements dont le dépouillement n'est pas achevé, que les écarts entre les revenus réels des mineurs et des ouvriers sidérurgistes des pays de la Communauté ont diminué entre 1953 et 1955.

92.- Les six graphiques suivants montrent la dispersion des revenus réels des ouvriers dans les charbonnages et la sidérurgie de la Communauté (1).

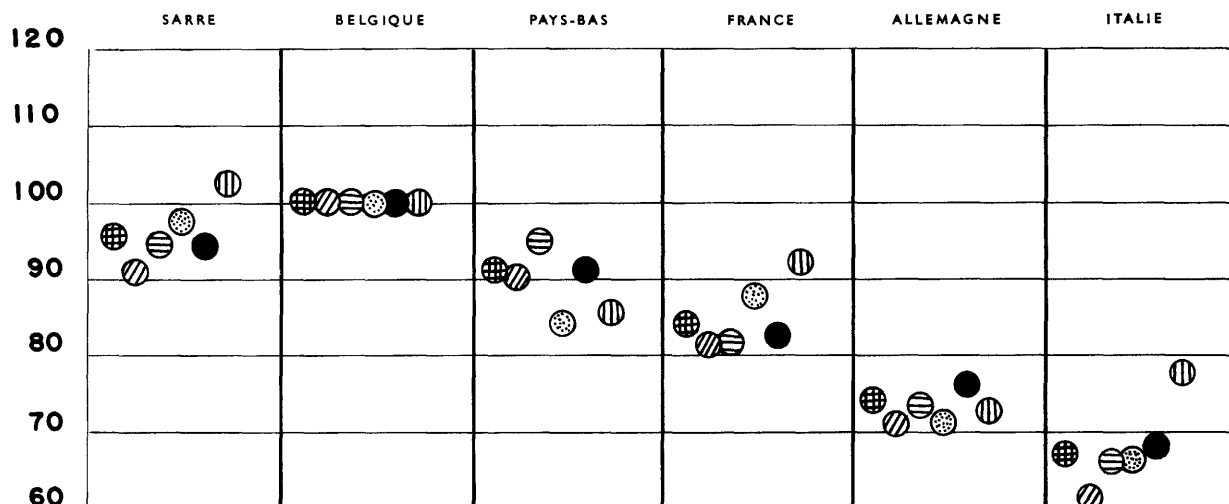
(1) Pour plus de détails sur les méthodes et les résultats de cette première étude, voir "Informations statistiques", n° 5, août-septembre 1955.

COMPARAISON DES REVENUS REELS DES MINEURS DE LA COMMUNAUTE 1953

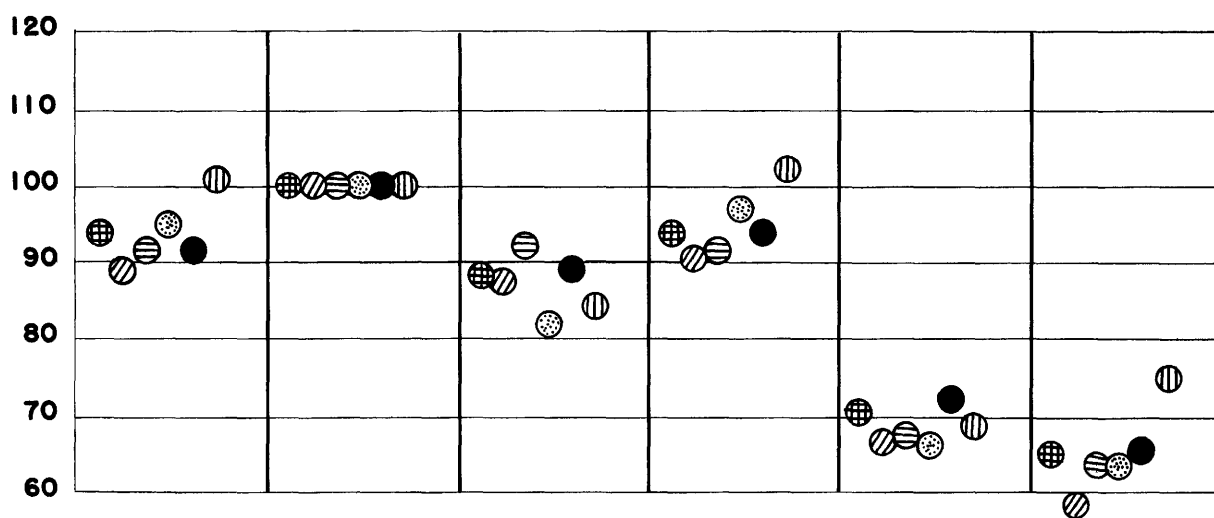
OUVRIERS PRESENTS DU FOND, LOGES PAR LA MINE

BELGIQUE = 100

MARIES SANS ENFANTS



MARIES, 2 ENFANTS



PANIERS DE CONSOMMATION

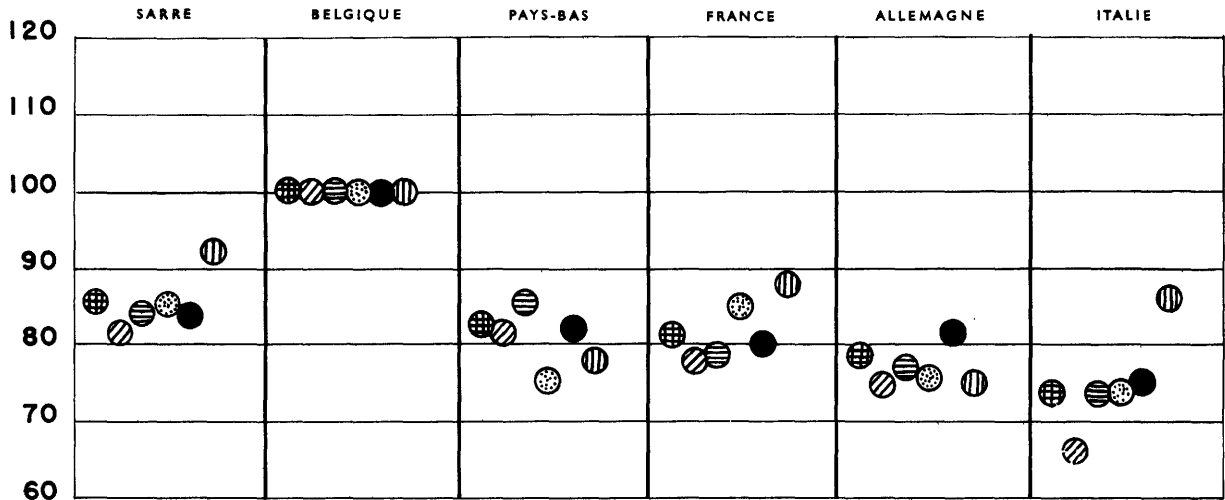


COMPARAISON DES REVENUS REELS DES MINEURS DE LA COMMUNAUTE 1953

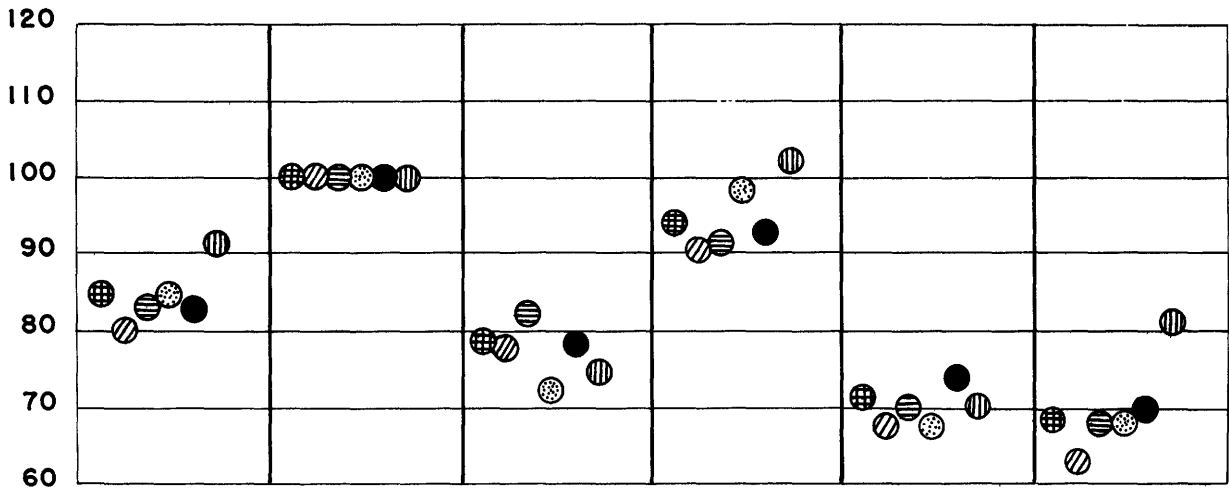
OUVRIERS PRESENTS DU JOUR, LOGES PAR LA MINE

BELGIQUE = 100

MARIES SANS ENFANTS



MARIES, 2 ENFANTS



PANIER DE CONSOMMATION

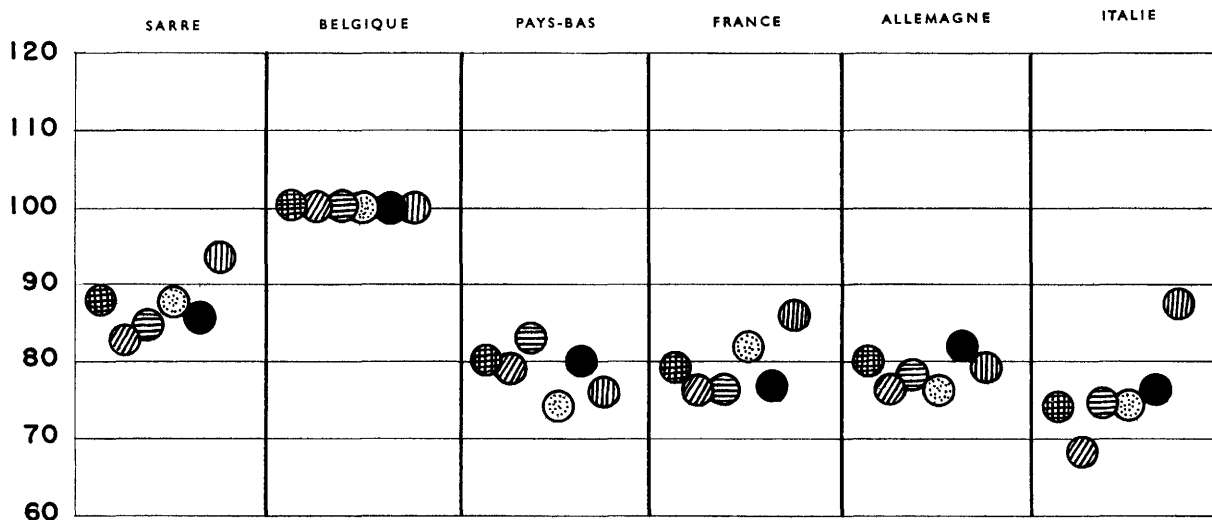


COMPARAISON DES REVENUS REELS DES MINEURS DE LA COMMUNAUTE 1953

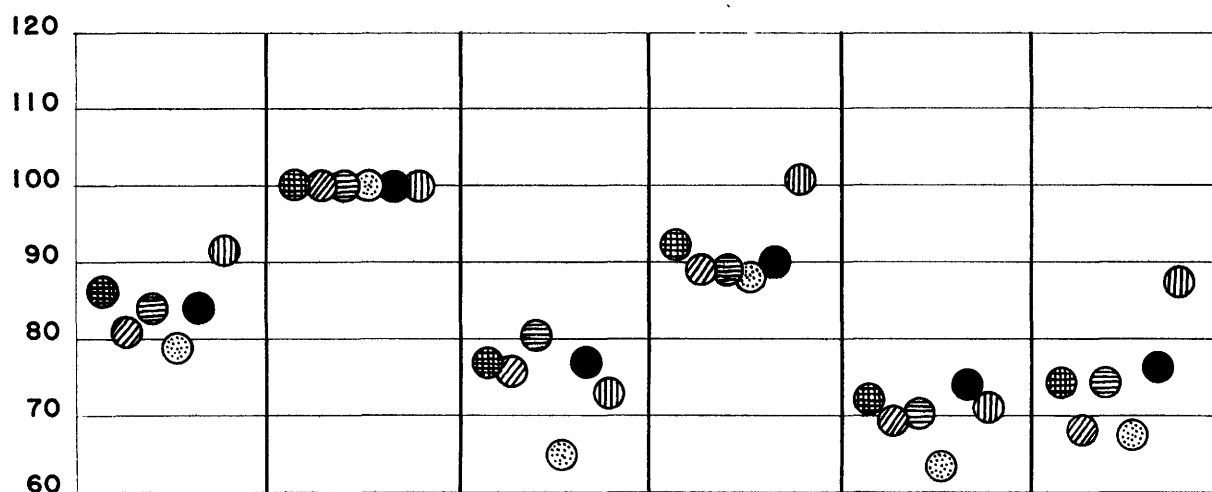
OUVRIERS INSCRITS DU JOUR, LOGES PAR LA MINE

BELGIQUE = 100

MARIES SANS ENFANTS



MARIES, 2 ENFANTS



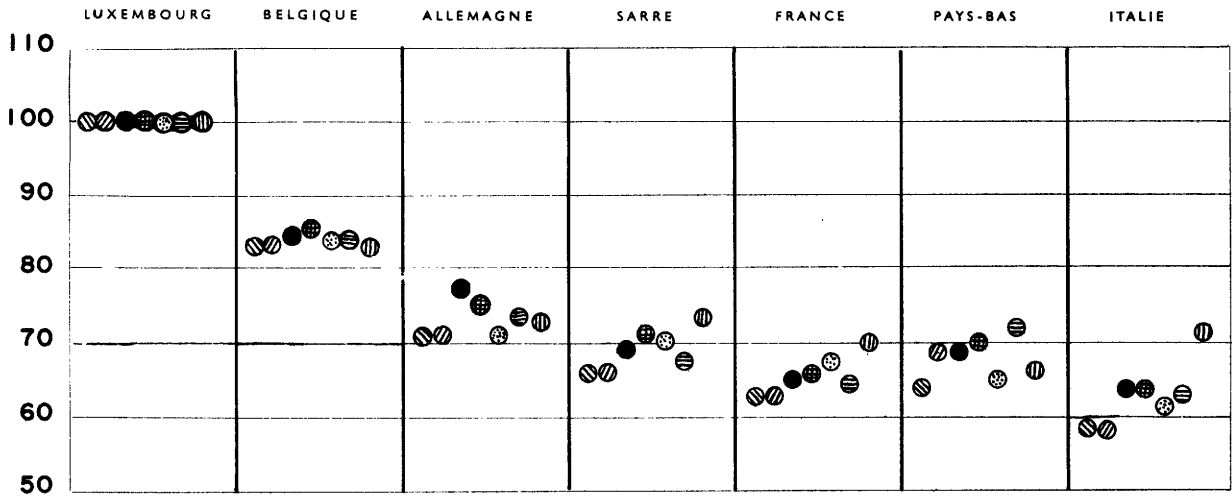
PANIER DE CONSOMMATION



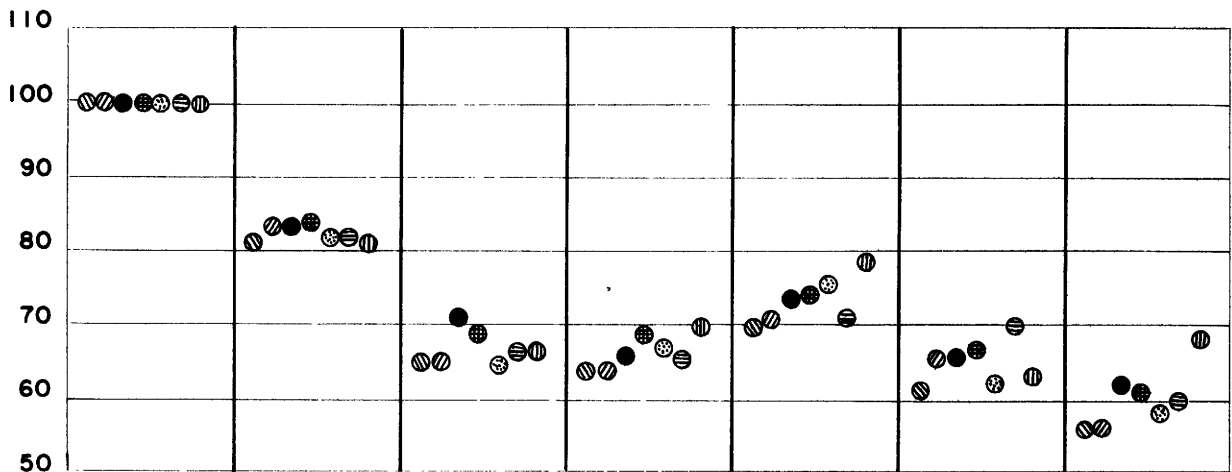
COMPARAISON DES REVENUS REELS DES OUVRIERS SIDERURGISTES DE LA COMMUNAUTE 1953

OUVRIERS PRESENTS
LUXEMBOURG = 100

MARIES SANS ENFANTS



MARIES, 2 ENFANTS



PANIER DE CONSOMMATION

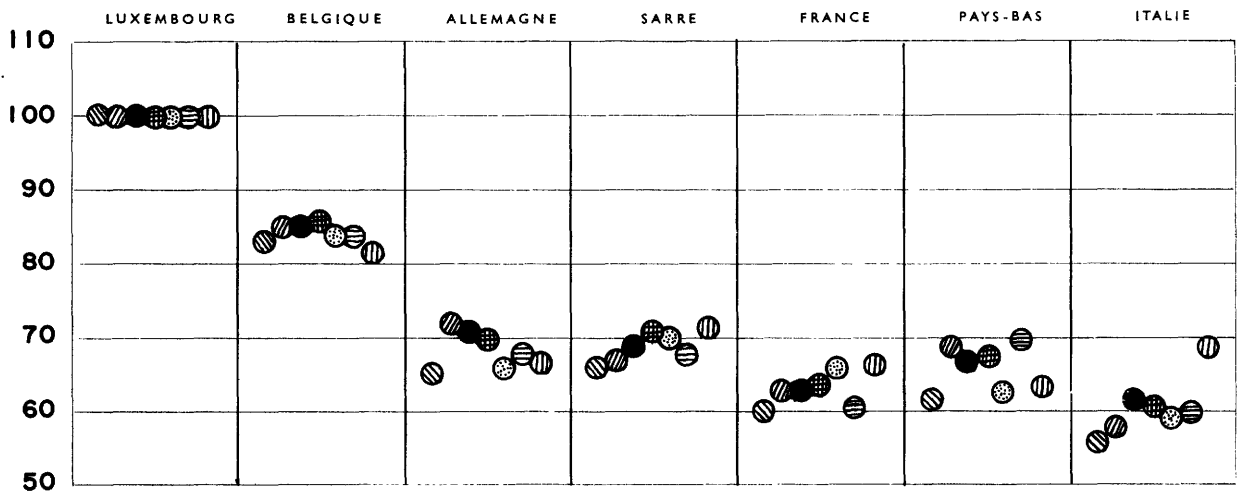
BELGIQUE: OUVRIERS PRESENTS

COMPARAISON DES REVENUS REELS DES OUVRIERS SIDERURGISTES DE LA COMMUNAUTE 1953

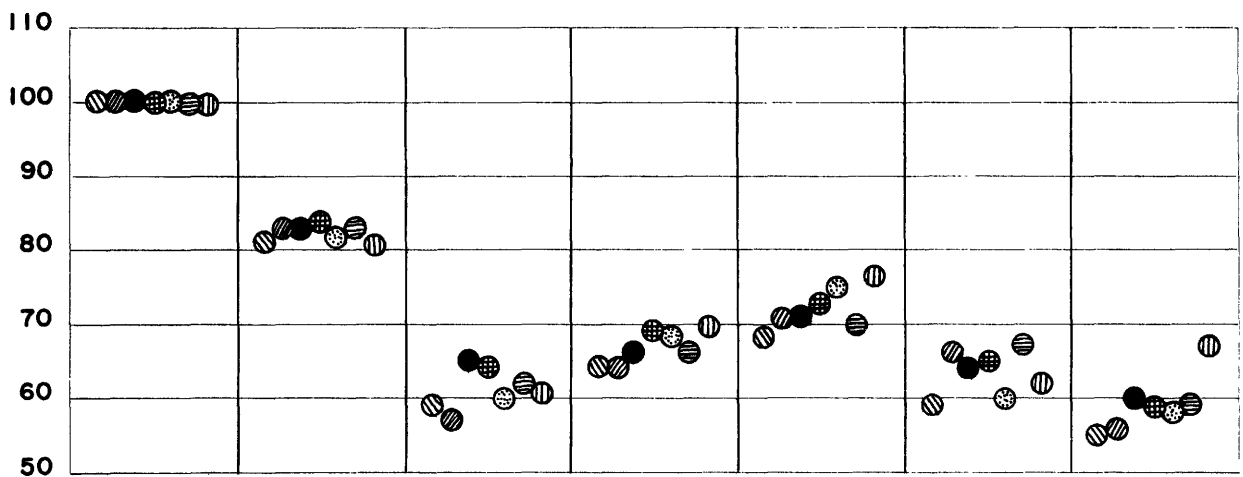
OUVRIERS INSCRITS

LUXEMBOURG = 100

MARIES SANS ENFANTS



MARIES, 2 ENFANTS



PANIERS DE CONSOMMATION



BELGIQUE: OUVRIERS PRESENTS

93.- Conditions de travail.- Les services de la Haute Autorité ont procédé à la mise au point des études préparatoires en vue de faciliter une harmonisation des conditions de vie et de travail dans les industries de la Communauté (1).

Ces travaux concernent notamment la réglementation de la durée du travail, des congés et de la rémunération des prestations supplémentaires. Les premières monographies ont été envoyées aux organisations de producteurs et de travailleurs en vue d'une vérification des éléments de fait qui ont été recueillis.

L'ensemble des monographies, dont le texte sera ainsi mis au point, pourra être mis prochainement à la disposition de tous les intéressés.

94.- Au cours de la session du Conseil de Ministres de la Communauté, qui s'est tenue le 26 septembre 1955, M. REY, ministre des Affaires économiques de Belgique, a demandé un échange de vues entre le Conseil et la Haute Autorité sur les possibilités d'application de la semaine de cinq jours dans l'industrie sidérurgique. Le Conseil, après avoir souligné l'intérêt que présente l'étude conjointe de cette question et ses incidences sur les objectifs généraux de la Communauté, a chargé la Commission de Coordination d'examiner, avec les représentants de la Haute Autorité, les conditions dans lesquelles cette étude pourrait être effectuée et de lui faire des propositions à ce sujet.

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS.-

95.- Construction au titre de la recherche.- Sur un programme total de 1 022 logements, dont la construction a été entreprise avec l'aide financière de la Haute Autorité au titre de la recherche technique et économique, l'état d'avancement, au 1er novembre 1955, était le suivant:

a) - Logements terminés : sept ensembles représentant au total 350 logements :

	(GELSENKIRCHEN	50
	(WALSUM	50
200 dans la Ruhr	(BOCHUM-WEITMAR	50
	(DUISBURG-HUCKINGEN	50
50 à SIERSDORF (bassin d'Aix-la-Chapelle)		
50 à CONDE-sur-ESCAUT (Pas-de-Calais)		
50 à HOUTHALEN (Campine)		

b) - Chantiers en cours d'engagement : deux ensembles de 50 logements chacun, à LEERNES (Hainaut) et VOELKLINGEN (Sarre) ;

c) - Logements en cours de construction : tout le reste du programme, soit 562 logements.

Les divers instituts de recherche chargés de la comparaison des coûts de construction poursuivent leurs travaux.

96.- Construction financée par des prêts.- Fin juillet 1955, la Haute Autorité a contracté des emprunts auprès d'organismes financiers allemands, belge et luxembourgeois, pour un montant total de 16,4 millions de dollars (unités de compte).

Des négociations sont en cours auprès d'organismes français, italien et sarrois en vue de contracter des emprunts analogues pour un montant total de 1,8 million de dollars.

(1) Voir dans le Troisième Rapport général (n° 197 et 198) la résolution unanime du Comité consultatif à ce sujet.

Compte tenu du fait que la contribution de la Haute Autorité ne sera que partielle (25 à 50 % du montant des projets), le programme qui pourra être financé portera sur plus de 12 000 logements, dont probablement 10 000 en Allemagne, 1 600 en Belgique et 25 au Luxembourg.

La répartition précise des crédits fait l'objet de consultations effectuées par la Haute Autorité auprès des commissions régionales où sont représentées, dans les divers bassins, les représentants des employeurs et des travailleurs, ainsi que ceux des administrations nationales et régionales.

Au 1er novembre 1955, la Haute Autorité a déjà octroyé des crédits dans la République fédérale d'Allemagne, pour un montant total de 25,8 millions de DM (soit environ 6,1 millions de dollars). Ce montant correspond à la construction de 5 090 logements, dont 2 567 destinés à l'accession à la propriété et 2 523 à la location, ainsi que de huit foyers pour célibataires (333 chambres au total).

Le coût total de ce programme s'élève à 98,8 millions de DM, dont le financement est prévu comme suit :

Haute Autorité	25,8 millions de DM, soit 26,1 %
Gouvernement fédéral..	40,8 millions de DM, soit 41,3 %
Entreprises	21,5 millions de DM, soit 21,8 %
Divers	10,7 millions de DM, soit 10,8 %

Au 1er novembre, 1 535 logements étaient déjà en construction.

RECHERCHES MEDICO-SOCIALES.-

97.- Le Comité des recherches d'hygiène et de médecine du travail, constitué au mois de mars 1955 par la Haute Autorité, a poursuivi ses travaux dans trois directions: l'état des recherches concernant la silicose; la prévention des maladies professionnelles dans les industries du charbon et de l'acier; la réhabilitation des travailleurs physiquement handicapés.

La Commission de producteurs et de travailleurs, qui est appelée à donner ses avis sur l'orientation des recherches, a été unanime à considérer la lutte contre la silicose comme l'objectif premier, en raison de ses aspects techniques, économiques et humains. En ce qui concerne les problèmes relevant de la prévention, elle n'a pas voulu donner un avis définitif avant que les projets n'aient été davantage précisés; la prévention de l'oxycarbonisme et les conditions de travail aux hautes températures ont été toutefois considérés comme très importants. Quant à la réhabilitation, elle a été également recommandée par certains membres de la commission comme devant retenir tout spécialement l'attention du Comité des recherches.

98.- Sur la base des propositions du Comité de recherches, la Haute Autorité a consulté le Comité consultatif et, sur avis conforme du Conseil de Ministres, a décidé d'affecter à ces recherches 300 000 dollars (unités de compte) par an, pendant quatre ans (article 55, 2c du Traité).

Ces fonds seront répartis en prenant en considération les travaux déjà entrepris par des institutions publiques ou privées dans les pays de la Communauté. D'autre part, la Haute Autorité veillera à s'assurer le concours financier d'organismes intéressés à la réalisation de ces recherches dont l'intérêt dépasse le cadre des industries du charbon et de l'acier. Les gouvernements seront informés du développement des travaux, des modifications éventuelles au plan de recherches, ainsi que de la répartition des fonds.

Conformément aux dispositions du Traité, les résultats des recherches seront mis à la disposition de l'ensemble des intéressés dans la Communauté.